



## DOCUMENT D'OBJECTIFS

## SITE NATURA 2000

"Coteaux de Raulhac et de Cros de Ronesque"  
FR 8301061



Document de synthèse  
17 juin 2014



## **MAITRISE D'OUVRAGE ET REDACTEURS**

### **Maître d'ouvrage**

---

Ministère de Ecologie du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE) ; Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne (DREAL) ; Suivi de la démarche : Arnaud Piel et Pierre Tabourin – DREAL Auvergne ; Patrick Lalo et Béatrice Joubert DDT Cantal

### **Opérateur**

---

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Haute Auvergne

### **Rédaction du document d'objectifs**

---

**Rédaction / Coordination / Cartographie** : Marie Louvradox (CPIE de Haute Auvergne)

**Contribution au diagnostic écologique**: Stéphane Cordonnier, Sylvain Pouvaret CEN Auvergne

**Contribution / Synthèse / Relecture** : Marie Louvradox, Jean-Marie Bordes (CPIE de Haute Auvergne), DDT 15, DREAL

### **Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires**

---

Cartographie des habitats ouverts et forestiers, inventaires floristiques : Stéphane Cordonnier et Sylvain Pouvaret (CEN Auvergne)

Données Chiroptères : Joël Bec (Alter Eco) ;

Données Lépidoptères 2013 : M. Daniel Tourlan ;

### **Crédits photographiques**

---

CPIE de Haute Auvergne, M.Tourlan (papillons), Joël Bec (Chauves-Souris)

### **Référence à utiliser**

---

CPIE Haute Auvergne et Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne – septembre 2002 – Document d'objectif site Natura 2000 FR8301061 - 70 pages

## REMERCIEMENTS AUX ORGANISMES OU PERSONNES ET STRUCTURES AYANT PARTICIPE A L'ELABORATION DU DOCOB

Communes et personnes impliquées directement dans la rédaction du Docob	Collectivités autres	Administrations	Organismes techniques et scientifiques et associations	
<p><b>Messieurs les Maires des communes concernées par le site Natura 2000</b></p> <p>Cros de Ronesque : M. Jean-Baptiste Brunhes Raulhac : M. Philippe Matière</p> <p>Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs et notamment les secrétaires des mairies de Raulhac et Cros de Ronesque</p>	<p><b>Les membres de la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès</b></p> <p>M. Albisson Président</p> <p>Ainsi que l'ensemble du personnel de la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès</p>	<p><b>DREAL</b> M. Pierre Tabourin M Arnaud Piel</p> <p><b>DDT 15 /DREAL Auvergne</b> M. Patrick Lalo M. Béatrice Joubert M. Pierre Tabourin</p> <p><b>ONF</b> M. Thomas Darnis</p> <p><b>ONCFS</b> M. Edouard Touraille</p> <p><b>Groupement de Gendarmerie du Cantal :</b> Colonel FABRE Marc</p>	<p><b>CBNMC</b> M. Philippe Antonetti</p> <p><b>CRPF</b> Mme Isabelle Pacault</p> <p><b>Syndicat des propriétaires forestiers privés</b> M. Jacques CROS</p> <p><b>Fédération de Chasse</b> M. Nicolaudie</p> <p><b>Fédération de pêche</b> Mme Tronche</p> <p><b>LPO</b> Mme Sabine Boursange</p> <p><b>CPIE</b> M. Jean-Marie Bordes</p> <p><b>Chambre d'Agriculture</b> M. Vincent Nigou</p>	<p><b>CEN-Auvergne</b> Stéphane Cordonnier Sylvain Pouvaret</p> <p><b>Offices de Tourisme</b> du Carladès, du Carladez et de Raulhac</p>

## SOMMAIRE

---

<b>RESUME</b> .....	<b>p7</b>
<b>PARTIE INTRODUCTIVE</b> .....	<b>p8</b>
<b>1 - Présentation générale du réseau Natura 2000 :</b> .....	<b>p9</b>
<b>2 - Fiche d'identité du site Natura 2000</b> .....	<b>p11</b>
<b>3 - Présentation générale du site et du document d'Objectifs</b> .....	<b>p13</b>
3. 1. Localisation et caractéristiques du site.....	p13
3. 2. Présentation du nouveau DOCOB.....	p15
<b>4 - Membres du Comité de pilotage</b> .....	<b>p16</b>
<b>PARTIE I : DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE</b> .....	<b>p18</b>
<b>1 – Données administratives</b> .....	<b>p18</b>
1.1 Périmètre du site .....	p18
1.2 Inventaires et mesures réglementaires au titre du patrimoine naturel.....	p18
1.3 Caractéristiques foncières.....	p23
<b>2 – Données sur les activités humaines et l'occupation de sol</b> .....	<b>p26</b>
<b>PARTIE II : DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE</b> .....	<b>p40</b>
<b>1 - Données abiotiques générales</b> .....	<b>p40</b>
<b>2 - Grands milieux</b> .....	<b>p42</b>
<b>3 - Habitats naturels et espèces</b> .....	<b>p45</b>
3.1 Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial (autres que ceux ayant justifié la désignation du site) .....	p45
3.2 Habitats naturels de l'annexe I de la directive 92/43.....	p48
3.3 Espèces d'intérêt communautaire.....	p58
<b>PARTIE III : OBJECTIFS ET ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE</b> .....	<b>p62</b>
<b>1 - Objectifs et enjeux liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines</b> .....	<b>p63</b>
<b>2 - Objectifs et enjeux transversaux</b> .....	<b>p65</b>
<b>3 - Synthèse des objectifs de développement durable</b> .....	<b>p66</b>
<b>PARTIE IV : BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ANCIEN DOCOB 2000 - 2011</b> .....	<b>p67</b>
<b>1 – Bilan des actions d'animation, de communication et de suivi</b> .....	<b>p67</b>
<b>3 – Bilan des contractualisations</b> .....	<b>p69</b>
<b>PARTIE V: PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION</b> .....	<b>p70</b>
<b>1– Budget estimatif</b> .....	<b>p72</b>

<b>2 –Fiches - Actions</b> .....	<b>p73</b>
<b>3 – Mesures Agro-environnementales</b> .....	<b>p85</b>
<b>4 –Charte Natura 2000</b> .....	<b>p87</b>
<b>5 – Contrat Natura 2000</b> .....	<b>p96</b>
<b>6 – Budget estimatif</b> .....	<b>p99</b>
<b>Conclusion</b> .....	<b>p100</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>p101</b>
<b>Abréviations et acronymes</b> .....	<b>p102</b>
<b>Glossaire</b> .....	<b>p103</b>

## **CARTES**

Carte 1: Périmètre du site .....	p12
Carte 2: Localisation du site.....	p13
Carte 3: Limites administratives .....	p19
Carte4: Inventaires et mesures réglementaires au titre du patrimoine naturel.....	p21
Carte 5 : Statut des propriétés foncières.....	p25
Carte 6: Localisation des îlots PAC.....	p30
Carte 7: Cartographie des Mesures Agro-environnementales .....	p31
Carte 8: Etat de la contractualisation des MAEt.....	p32
Carte 9: Milieux forestiers du site.....	p34
Carte 10: Urbanisation et voies de communication.....	p36
Carte 11: Activités touristiques et de loisirs.....	p39
Carte 12: Occupation du sol.....	p43
Carte 13: Habitats Naturels selon leur statut Natura 2000 .....	p56
Carte 14 : Habitats d'Intérêt communautaire selon leur état de conservation.....	p57
Carte 15 : Localisation des gîtes à chauves-souris sur le site et sa zone d'influence .....	p60

## **ANNEXES**

- Annexe 1 : Projet Agro-environnemental
- Annexe 2 : Cahiers des charges des Mesures Agro-environnementales
- Annexe 3 : Fiches Habitat
- Annexe 4 : Fiches Espèce
- Annexe 5 : Codes FSD

## **TABLEAUX**

Tableau I : Proportionnalité communale du périmètre Natura 2000 .....	p18
Tableau II : Données administratives .....	p20
Tableau III : Inventaire des mesures réglementaires et données sur le patrimoine naturel.....	p22
Tableau IV : Situation des propriétés dans le site .....	p23
Tableau V : Activités humaines et occupation du sol .....	p26
Tableau VI : Tableau synthétique des Mesures Agro-environnementales.....	p29
Tableau VII : Données abiotiques générales .....	p40
Tableau VIII : Grands milieux du site .....	p42
Tableau IX : Habitats naturels et espèces d'Intérêt patrimonial (pas seulement ceux ayant justifié la désignation du site) .....	p45
Tableau X : Habitats naturels de l'annexe I de la Directive 92/43 présents sur le site .....	p48
Tableau XI: Etat de conservation des habitats prioritaires.....	p51
Tableau XII : Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire .....	p52
Tableau XIII : Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire .....	p58
Tableau XIV : Enjeux et objectifs liés aux Habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines .....	p63
Tableau XV: Enjeux et objectifs transversaux .....	p65
Tableau XVI : Synthèse des enjeux et objectifs de développement durable .....	p66
Tableau XVII : Bilan synthétique des actions mises en œuvre entre 2002 et 2013 .....	p67
Tableau XVIII : Tableau récapitulatif des mesures de gestion prévues .....	p72
Tableau XIX : Mesures Agro-environnementales disponibles sur le site.....	p85
Tableau XX : Suivi des indicateurs de pression.....	p97
Tableau XXI : Suivi des indicateurs des habitats et espèces de la directive .....	p98
Tableau XXII : Suivi des indicateurs de réponses globaux.....	p99
Tableau XXIII : Suivi des indicateurs de réponses liés à une action précise .....	p101

## RESUME

---

### Présentation du site :

Le site NATURA 2000 « Coteaux de Raulhac et Cros de Ronesque », correspond à 2 entités de tailles inégales, réparties sur les communes Raulhac et Cros de Ronesque en limite sud du département du Cantal. L'ensemble du site couvre environ 284 ha de mosaïque bocagère composée de plusieurs unités: prairies sèches de coteaux, prairies naturelles riches en fleurs, haies et vieilles forêts de hêtres, auxquelles s'ajoutent d'anciens bâtiments en pierre pouvant servir de refuges aux chauves-souris.



*Orchis singe*

### Diagnostique socio-économique et écologique:

Le site est dans à la charnière entre l'étage collinéen et montagnard, il est soumis à des influences océaniques. La géologie variée du site comprend notamment des affleurements argilo - calcaires témoins d'anciens bassins lacustres qui sont aujourd'hui les emplacements privilégiés de cortèges floristiques remarquables.

L'activité principale du site est l'agriculture, tournée essentiellement sur l'élevage bovin. Les espaces sont de façon traditionnelle pâturés et ou fauchés, mais certaines parties du site tendent vers une déprise agricole, notamment sur les coteaux secs qui, du fait de leurs caractéristiques topographiques et pédologiques sont peu mécanisables et moins productifs. La gestion sylvicole est extensive avec des coupes de bois essentiellement à usage local. Le site est très peu urbanisé, les autres activités qui s'y pratiquent comme la chasse ou le tourisme lié à la randonnée sur les chemins existants et à l'attrait pour le patrimoine bâti du secteur ont peu ou pas d'impact sur la préservation du site.

### Objectifs de développement durable:

Au nombre de 5, les objectifs de développement durable sont axés sur les habitats naturels et espèces à forte valeur patrimoniale ayant justifié la désignation du site en ZSC, mais également sur les milieux plus banaux dont il importe de conserver la naturalité. Les aspects de sensibilisation ont aussi une place essentielle. Le but majeur étant de maintenir des pratiques agro-pastorales extensives et de favoriser une gestion durable et adaptée aux enjeux de préservation de cette mosaïque d'habitats d'intérêt communautaire :

- A. Préserver et entretenir les milieux agropastoraux remarquables: pelouses sèches, prairies de fauche, prairies humides
- B. Préserver la naturalité des milieux et la tranquillité de la faune
- C. Mobiliser, sensibiliser et informer les acteurs locaux et le public
- D. Suivre l'état écologique du site et évaluer la mise en œuvre de Natura 2000
- E. Améliorer la connaissance du site

### Mesures de gestion prévues:

Dans ce nouveau document d'objectifs le maintien d'une gestion agricole extensive reste une action prioritaire : sur les coteaux secs le pâturage constitue une solution de gestion adaptée à privilégier, elle pourra être complétée dans certains secteurs par de l'entretien par débroussaillage. Pour les prairies riches en fleurs et les prairies naturelles une gestion agricole extensive avec intrants et chargement limités semble essentielle au maintien de la biodiversité et des chiroptères. Dans les zones forestières remarquables, d'autres méthodes de gestion telles que la non-intervention seront proposées.

Les actions de communication seront encore développées, ciblées particulièrement sur le public local : propriétaires, exploitants, élus, gestionnaires, habitants, enfants ; afin de mieux impliquer les acteurs locaux et de renforcer la dynamique autour de l'animation du site.

## PARTIE INTRODUCTIVE

---

### *Historique*

*Suite à la « directive habitats » adoptée par la Commission Européenne le 21.05.1992, chaque état s'engageait à identifier une liste de sites remarquables susceptibles d'être intégrés dans le réseau dit « Natura 2000 ».*

*Vingt-six sites furent identifiés dans le Cantal dont un sur les communes de Raulhac et Cros de Ronesque. Composé d'une mosaïque bocagère regroupant prairies naturelles riches en fleurs, prairies et pelouses sèches de coteaux, haies et bosquets, le site est apparu remarquable pour sa biodiversité avec en particulier des espèces d'orchidées et de chauves-souris protégées*

*Après concertation entre les services de l'Etat et les élus (de 1997 à 2001), le site Natura 2000 « Coteaux de Raulhac et Cros de Ronesque » vit définitivement le jour en 2002.*



Céphalanthère rose

## 1 - PRESENTATION GENERALE DU RESEAUNATURA 2000

### Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

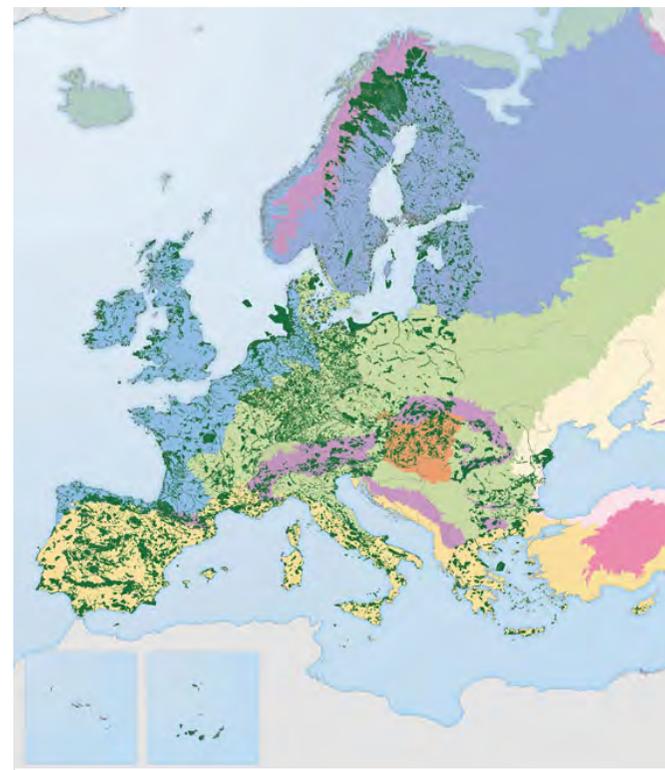
Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « Directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « Directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

### Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **27 000 sites pour les deux directives** soit 96 millions d'hectares, qui représentent 18% du territoire de l'Union Européenne (MEDDE novembre 2011).

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages

Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).



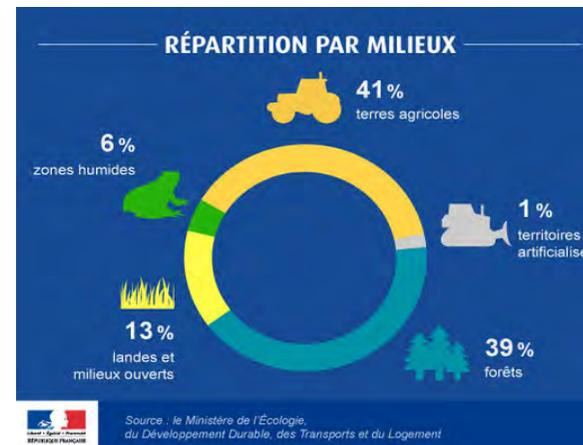
Source <http://marais-seudre-brouage-oleron.n2000.fr>

### Natura 2000 en France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1753 sites pour 12.55 % de surface terrestre soit 6.9 millions d'hectares, auxquels s'ajoutent 4.1 millions d'hectares en domaine marin.** (Chiffres MEDDE, nov. 2011), soit :

- 1369 sites au titre de la Directive «Habitats, faune, flore» en ZSC (pSIC et SIC)
- 384 sites au titre de la directive «Oiseaux» en Zone de Protection Spéciale



### Natura 2000 en Auvergne

En Auvergne, le réseau Natura 2000 comprend 93 sites pour une superficie 381 170 ha, soit 14,6 % de la région (Source : DREAL Auvergne janvier 2013), soit :

- 81 sites en ZSC au titre de la Directive Habitat (104 021 ha et 2 067 km pour les sites linéaires)
- 12 sites en ZPS au titre de la Directive Oiseaux (321 130 ha)

Ces sites abritent pas moins de 65 espèces d'oiseaux inscrites en annexe I de la directive Oiseaux, 48 espèces (animales -hors oiseaux- ou végétales) d'intérêt communautaire et près de 50 habitats naturels retenus au sein de la directive Habitats.

## 2 - FICHE D'IDENTITE DU SITE

---

Nom officiel du site Natura 2000 : **Coteaux de Raulhac et de Cros de Ronesque**

Désigné au titre de la **Directive « Habitats, faune et flore »** 92/43/CEE.

Numéro officiel du site Natura 2000 : **FR8301061**

Date de transmission de la ZSC (pSIC, SIC): **30 avril 2002**

Localisation du site Natura 2000 : **Région Auvergne  
Département du Cantal**



Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : **284 ha**

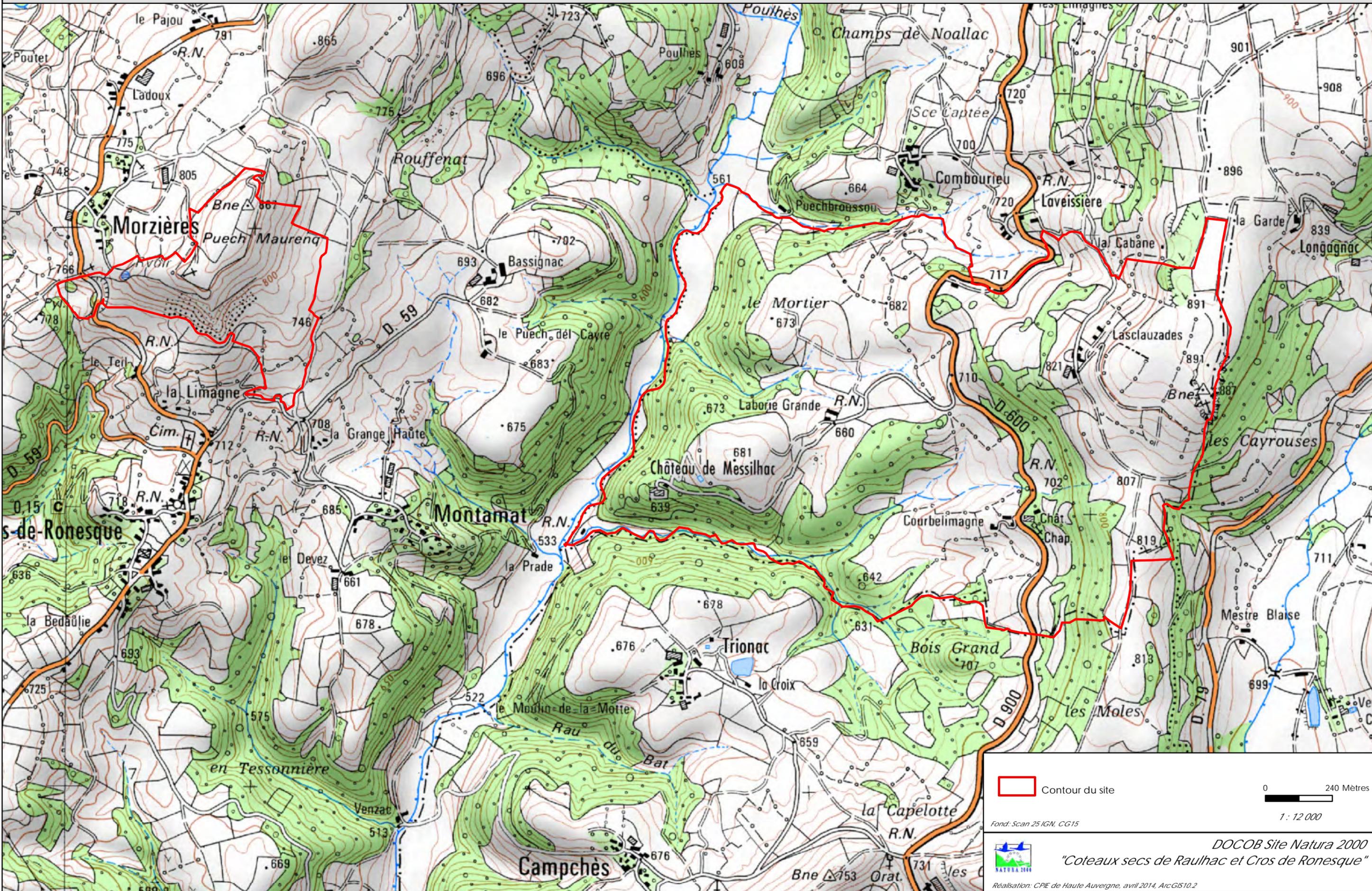
Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob : **M. Le préfet du Cantal**

Structure porteuse : **Etat Français**

Opérateur : **CPIE de Haute Auvergne**

Prestataires techniques : **Conservatoires des Espaces Naturels d'Auvergne**

*Voir carte 1 page suivante : Périmètre du site*



Contour du site

0 240 Mètres

1 : 12 000

### 3 - PRESENTATION GENERALE DU SITE ET DU DOCUMENT D'OBJECTIF

#### 3.1 - Localisation et caractéristiques du site

Le site NATURA 2000 « Coteaux de Raulhac et Cros de Ronesque », correspond à 2 entités de tailles inégales. Elles sont réparties sur 2 communes Raulhac et Cros de Ronesque en limite sud du département du Cantal, à proximité immédiate de l'Aveyron. Voir carte 2: Localisation du site ci-contre.

L'ensemble du site couvre environ 284 ha de mosaïque bocagère composée de plusieurs unités: prairies naturelles riches en fleurs, fauchées et ou pâturées, prairies sèches de coteaux, haies et vieilles forêts de hêtres, auxquels s'ajoutent d'anciens bâtiments en pierre pouvant servir de refuges aux chauves-souris.

Le site est à la limite entre l'étage collinéen et l'étage montagnard, son altitude varie entre 560 et 890 mètres et correspond d'une part à un versant allant du Goul (la rivière) jusqu'au petit plateau de Lasclauzades et d'autre part à la butte du Puech Morenq.

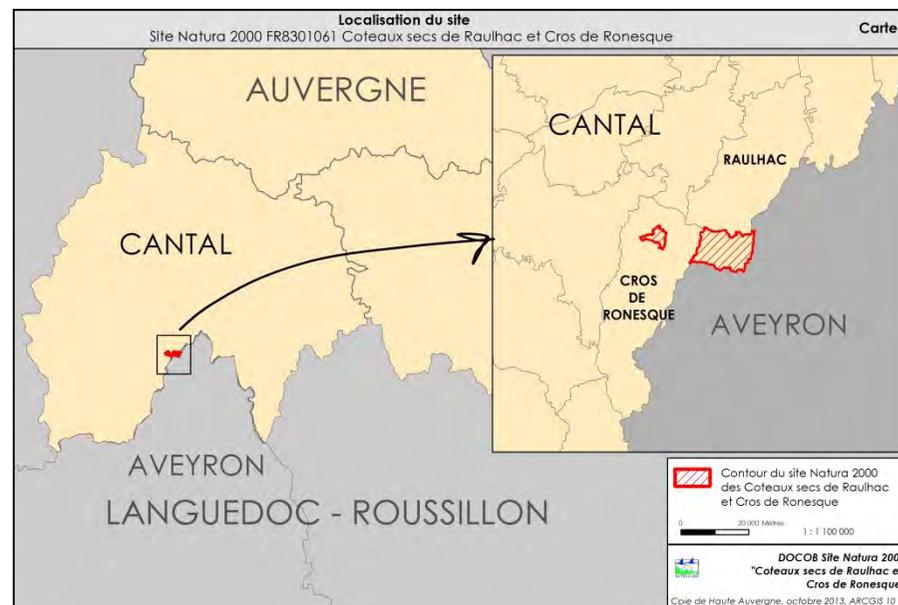
Le climat à tendance océanique altéré par l'altitude s'apparente à celui du bassin d'Aurillac. La météo est bien arrosée avec une pluviométrie marquée de 1200 à 1400 mm mais reste assez doux par rapport au centre du département plus montagneux. L'hiver, le nombre de jours de gel varie autour de 70 jours et les chutes de neige sont assez peu fréquentes.

Les substrats géologiques rencontrés sont très variés: roches calcaires, marnes, basaltes, schistes. Le sol est par endroits peu épais et séchant car les roches affleurent et l'eau de pluie s'y infiltre vite. A d'autres endroits, des sols plus épais peuvent offrir des pâtures ou des prairies de fauche plus riches.

L'influence de ces conditions climatiques et pédologiques particulières et variées amène sur ce site une flore et des groupements végétaux eux aussi très diversifiés avec un intérêt floristique important. En particulier, des espèces thermophiles et une richesse en Orchidées. De plus, cet ensemble calcicole et bocager d'altitude abrite également des chauves-souris protégées.

Le site regroupe plusieurs grands types de formations végétales :

- **Des prairies ou pelouses sèches**, riches en espèces dont en Orchidées, avec une vocation pastorale très extensive, voire presque en déprise pour certaines



- **Des prairies maigres de fauche**, qui peuvent être riches en fleurs mais vulnérables à l'intensification des pratiques.
- **Des forêts, bosquets et des haies** jouant un rôle de réservoir, pouvant être de grand intérêt patrimonial riches en Orchidées et qui sont le territoire de chasse des chiroptères.
- **Des prairies naturelles** exploitées en prés de fauche ou en pâturage qui s'inscrivent dans une mosaïque d'habitats à conserver pour les chiroptères notamment
- **Des prairies humides** qui abritent des espèces menacées
- **Des végétations pionnières sur rochers** installées sur des petites surfaces mais qui participent la diversité et à la richesse du site

Les relevés de terrain et les inventaires ont permis de caractériser 12 habitats d'intérêt communautaire, dont 3 prioritaires, représentant presque un quart de la superficie du site.

Les menaces qui pèsent localement sur les pelouses sèches, les prairies riches en fleurs et le paysage bocager propice aux chauves-souris sont liées essentiellement à des modifications de pratiques agricoles, l'agriculture étant l'activité économique principale du site. Ces changements peuvent être de plusieurs natures : abandon, déprise et enrichissement, labours et mise en culture, piétinement du bétail, fertilisation chimique, utilisation de pesticides, destruction de haies ou de bosquets.

Les pratiques sylvicoles peuvent aussi être une menace pour les hêtraies et forêts de pente remarquables ou il serait souhaitable de ne pas intervenir pour favoriser une évolution naturelle avec présence de gros bois mort ou vivant.

L'artificialisation des terrains et une gestion non raisonnée des bords de route peuvent également menacer certains milieux présents à proximité des zones urbanisées.

Quant aux chauves-souris, les principales menaces sur le site peuvent soit être liées directement aux individus :

dérangement des colonies ou disparition des gîtes de reproduction (isolation des combles, rénovation ou abandon du bâti conduisant à l'effondrement de la toiture, condamnation des accès aux gîtes favorables,...), raréfaction des ressources alimentaires consécutive à l'emploi de pesticides ou au traitement vermifuge du bétail avec des produits très rémanents affectant l'entomofaune non cible, intoxication des animaux par l'accumulation de pesticides, de produits de traitement vermifuges du bétail ou l'utilisation de produits insecticides toxiques pour le traitement des charpentes, trafic routier (collisions), développement de l'éclairage nocturne, notamment des bâtiments accueillant ou susceptible d'accueillir des colonies de reproduction.

Ou bien ces menaces portent atteinte aux milieux de vie et indirectement aux espèces :

Modification des paysages consécutive à l'intensification de pratiques agricoles (arasement des haies, des talus, disparition des vergers, etc.), assèchement des zones humides et destruction des ripisylves, fermeture des milieux par embroussaillage suite à l'abandon du pastoralisme, conversion des prairies permanentes en prairies artificielles ou en cultures labourées, remplacement des forêts semi-naturelles en plantations mono spécifiques de résineux, etc.

Les orientations de gestion préconisées par l'ancien Document d'Objectifs ciblaient l'activité agricole et s'articulaient autour des pratiques suivantes :

- Gestion extensive et adaptée des pelouses sèches
- Maintien des prairies naturelles gérées extensivement
- Fauchage tardif des prairies riches en fleurs
- Restauration de pelouses sèches embroussaillées

- Réutilisation des milieux en dynamique de déprise
- Plantation et entretien des haies
- Conservation des boisements de feuillus

Il en a résulté plusieurs types de Mesures agricoles selon les milieux rencontrés et les surfaces agricoles; ces mesures correspondent à 2 objectifs majeurs: conservation de la biodiversité par préservation de la richesse biologique du site (milieux et espèces) et maintien de pratiques de pâturage et de fauche extensives.

Des actions complémentaires d'animation et de suivi avaient été proposées et certaines seront à nouveau présentées dans les fiches actions en fin de document.

### 3. 2. Présentation du nouveau DOCOB

Le présent document a pour fonction d'actualiser le Document d'Objectif réalisé sur le site FR8301061 en septembre 2002 et validé le 4 décembre 2002.

La réactualisation en 2013 est apparue nécessaire pour les plusieurs raisons :

- Prise en compte des évolutions générales du site
- Réactualisation de la cartographie des habitats naturels après 11 ans.
- Réalisation de fiches – actions actualisées
- Introduction du dispositif Mesures Agri Environnementales Territorialisées et de la Charte Natura 2000

Ce document a pour objectif principal de présenter l'état général, l'évolution des lieux, les perspectives et de faire le bilan des actions réalisées dans le cadre de Natura 2000 sur le site entre 2002 et 2013.

Une cartographie détaillée des Habitats naturels a été effectuée en 2013 par le Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne. Rappelons que le site est toutefois connu du CPIE de Haute Auvergne au niveau de son intérêt floristique par les actions de suivi (état des lieux, sensibilisation, animation, démarches pour la contractualisation).

Certaines parties descriptives du site restant inchangées.

Cette actualisation du Document d'Objectif initial, s'attachera à suivre la présentation actuelle, normalisée plus simplifiée, afin d'aller à l'essentiel et d'être un outil pratique, opérationnel. Il a également l'ambition de pouvoir servir de base pour de futures contractualisations dans le cadre de nouveaux dispositifs éventuels après 2014 dans le prolongement de la procédure MAET.



*Anacamptis pyramidalis*

## 4 - MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE

### Liste des organismes membres du comité de pilotage du site Natura 2000

#### Représentants des services et des établissements publics de l'Etat

- Le préfet du Cantal
- Le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement d'Auvergne
- Le directeur départemental des territoires du Cantal
- Le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations
- Le chef du service départemental de l'architecture et du patrimoine
- Le chef du service de défense et de protection civile
- Le chef du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage
- Le directeur de l'Agence Montagne d'Auvergne de l'Office National des Forêts
- Le commandant du Groupement de Gendarmerie du Cantal

#### Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements

- Le président du conseil régional d'Auvergne
- Le président du conseil général du Cantal
- Le président de la communauté de communes Cère et Goul en Carladès
- La mairie de Cros de Ronesque
- La mairie de Raulhac

#### Représentants des propriétaires, usagers et socio-professionnels

- Le président de la chambre d'agriculture du Cantal
- Le président de la chambre de commerce et d'industrie du Cantal
- Le président chambre des métiers et de L'artisanat du Cantal
- Le président du comité départemental de tourisme du Cantal
- Le président centre régional de la propriété forestière d'Auvergne
- Le président du syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs
- Le président de la fédération du Cantal pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
- Le président du comité départemental de la fédération française de randonnée pédestre
- Le président de la confédération paysanne
- Le président de fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles du Cantal
- Le président du comité départemental des Jeunes Agriculteurs
- Le président du syndicat départemental de la propriété agricole
- Le président de la fédération départementale des chasseurs du Cantal

Le directeur du centre permanent d'initiatives pour l'environnement de Haute Auvergne  
Le directeur du conservatoire botanique national du Massif Central  
Le directeur du conservatoire des espaces naturels d'Auvergne

# PARTIE I : DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

## 1 DONNEES ADMINISTRATIVES

### 1.1 Périmètre du site

La répartition du périmètre Natura 2000 par commune est la suivante

**Tableau I : proportionnalité communale du périmètre Natura 2000**

Commune	Surface Natura 2000	Surface de la Commune	% territoire Natura 2000	Communauté de Communes	Origine des données/ Structures ressources
Raulhac	250 ha	1 698 ha	14.7 %	Cère et Goul en Carladès	SIG - Mairie
Cros de Ronesque	34 ha	1 585 ha	2.1 %	Cère et Goul en Carladès	SIG - Mairie
Total →	284 ha				

Voir carte 3 : Limites administratives, page suivante.

Ce site concerne deux communes avec 2 entités surfaces, une sur chaque commune.

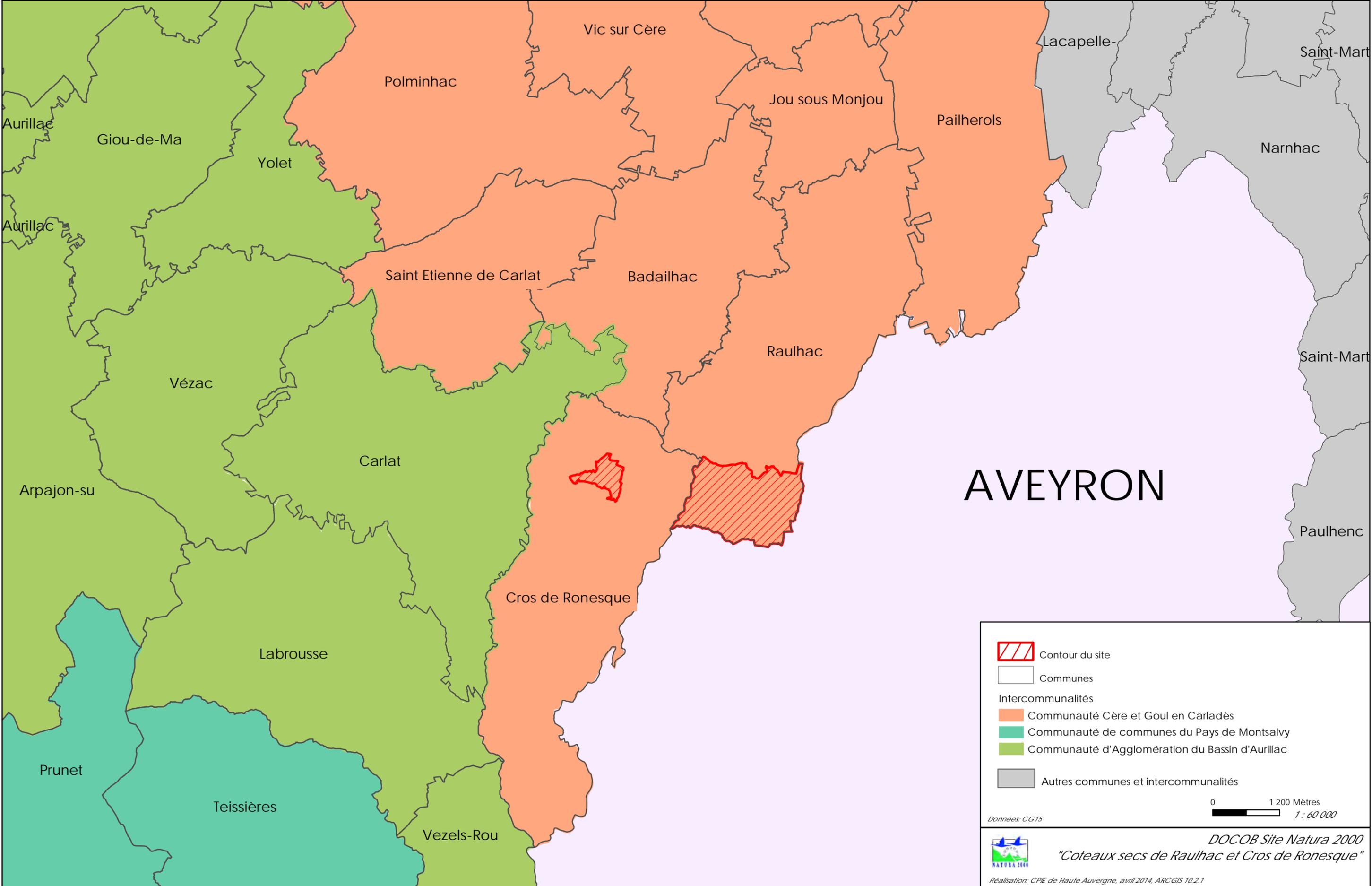
La mise à jour au référentiel cartographique Lambert 93 entraîne une réactualisation à la marge de la superficie globale du site à 284 ha (sans changement de périmètre) au lieu de 285 ha dans le précédent Docob.



# Limites administratives

## Site Natura 2000 FR8301061 Coteaux secs de Raulhac et Cros de Ronesque

Carte 3



**Contour du site**  
 [Red hatched box] Contour du site

**Communes**  
 [Black outline box] Communes

**Intercommunalités**

- [Orange box] Communauté Cère et Goul en Carladès
- [Teal box] Communauté de communes du Pays de Montsalvy
- [Green box] Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac
- [Grey box] Autres communes et intercommunalités

0 1 200 Mètres  
 1 : 60 000

*Données: CG15*

## 1.2 Données administratives générales

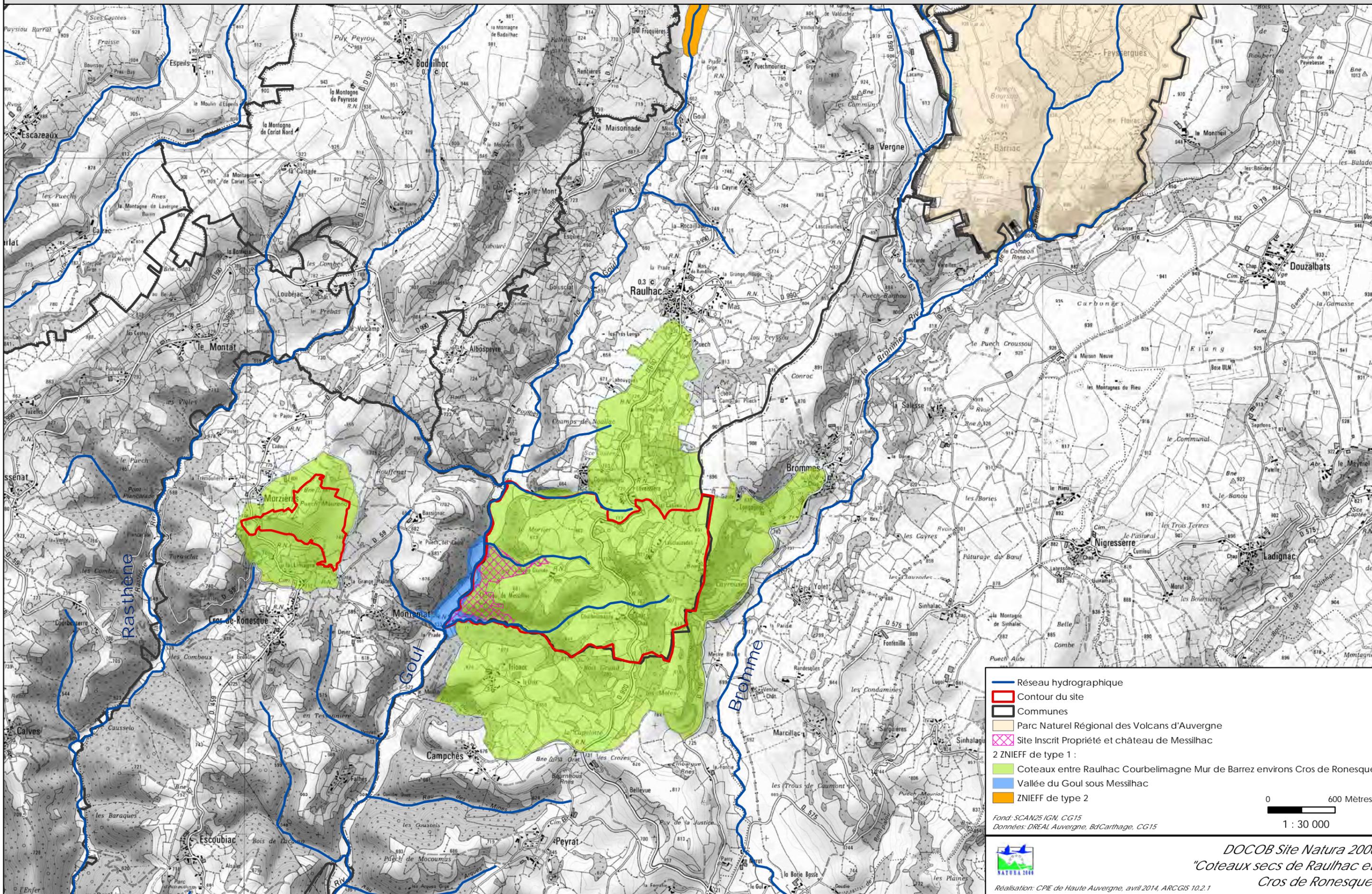
Tableau II : données administratives

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Région	1	Auvergne	0.06 % de la surface Natura 2000 en Auvergne (462200 ha), 0.29 % des ZSC d'Auvergne (96291 ha)	CPIE de Haute Auvergne, (SIG) DREAL INSEE Conseil Général Communauté de communes Communes
Département	1	Cantal	-	
Communauté de communes	1	Cère et Goul en Carladez	Compétence environnement, développement touristique	
Communes	2	Raulhac Cros de Ronesque	Appui potentiel dans l'animation du site et la mise en place des actions	
Habitants	Raulhac: 326 Cros de Ronesque:130 Total : 456	Sur Raulhac 5 habitants sur le site, Sur Cros aucun habitant. Total: 5	Une partie du site est habitée par des hameaux et maisons isolées	

Voir cartecarte1 Périmètre du site et carte 3 Limites administratives, pages 12 et 19.

## 1.2 Inventaires et mesures réglementaires au titre du patrimoine naturel

Voir carte 4 : Inventaires, mesures réglementaires et données sur le patrimoine naturel, page suivante.



**Tableau III : Inventaire des mesures réglementaires et données sur le patrimoine naturel**

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
ZNIEFF de type 1	2	ZNIEFF 0000-7019 « Coteaux entre Raulhac - Courbelimagne et Mur de Barrez environs Cros de Ronesque »  ZNIEFF « Vallée du Goul sous Messilhac »	Inventaires scientifiques sur la flore et la faune  100% du site est compris dans la ZNIEFF 0000-7019, le site représente 39% de la ZNIEFF 0000-7019  Quelques hectares en bordure du site sur l'entité Raulhac	CPIE, 2013 DREAL, 2013
Site inscrit	1	Propriété et château de Messilhac	Le château est un gîte à chauves-souris Le site inscrit couvre une forêt d'intérêt communautaire au Nord du Château	

La commune de Raulhac se trouve en dehors mais est frontalière du Parc Naturel Régional des Volcans qui englobe la commune voisine de Pailherol. A 4 km au Nord du site le long du Goul se trouve une pointe limite Sud de la ZNIEFF de type 2 Monts du Cantal. A environ 8 km à l'Ouest du site se trouve la ZNIEFF de type 2 « Vallée de la Truyère.

La commune de Raulhac appartient à la zone nordique du Plomb du cantal Carladès et la commune de Cros de Ronesque fait partie du Syndicat d' Electrification d'Aurillac.

## **SYNTHESE**

La Zone Spéciale de Conservation des Coteaux de Raulhac et Cros de Ronesque d'une superficie de 284 ha concerne 2 entités distinctes se trouvant sur les communes de Raulhac et Cros de Ronesque qui appartiennent à la même communauté de communes.

Le site est concerné par une seule protection réglementaire au titre du patrimoine naturel (un site inscrit) et il recoupe deux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I. Le site est frontalier du département de l'Aveyron.

### 1.3 Caractéristiques des propriétés foncières

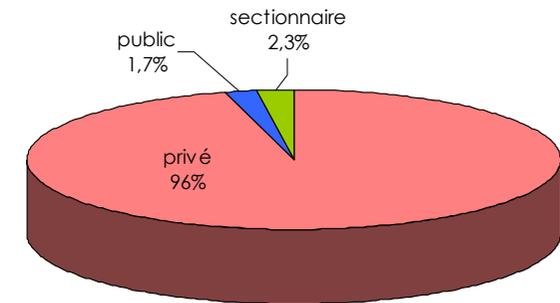
Tableau IV : situation des propriétés dans le site

Données administratives	Quantification (Nombre de propriétaires)	Qualification	Surface (ha)	Nombre de parcelles	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Propriétés communales	1 commune	Raulhac	3.2 ha	4	Une parcelle de forêt et deux parcelles de prairies sans enjeux écologiques forts. Une parcelle sur Lasclauzades en habitat d'Intérêt communautaire de pelouse sèche sur calcaires(6210) en état de conservation moyen	Mairies
Propriétés privées	29	28 particuliers et EDF	260.5 ha	234	Les habitats d'intérêt communautaires se trouvent sur ces terrains privés (hormis quelques hectares en bien sectionnal sur Lasclauzades)	
Propriétés du département	1 département	Cantal	1.5 ha	12	Zones de route ou talus routiers issues de la rectification du tracé de la RD600. Talus pour la plupart empierrés aujourd'hui mais riches en fleurs dont orchidées avant les travaux, espoir de recolonisation par endroits.	
Biens sectionnaires	1 section	Habitants de Lasclauzades et de Mascocu	6.2 ha	6	Secteur de Lasclauzades, correspondant des habitats d'Intérêt communautaire majoritairement à des pelouses sèches sur calcaires(6210), dominant ou en mosaïque, et à des pelouses maigres de fauche (6510) en bon état de conservation	

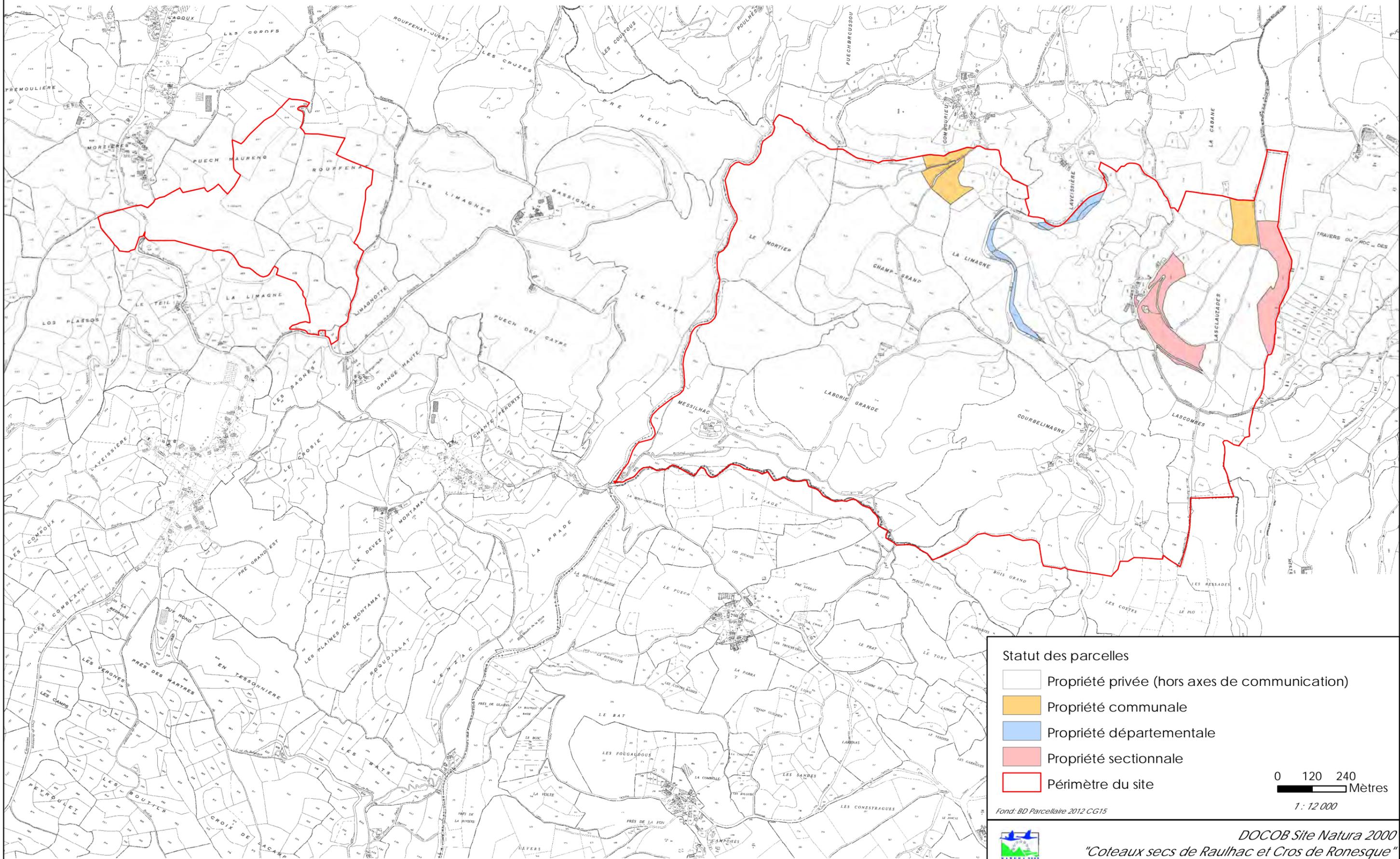
Voir carte 5 : Statut des propriétés foncières, page suivante.

## SYNTHESE

Le site est composé de 256 parcelles appartenant à 32 propriétaires. En tout 1.7% de la surface en propriété publique, 2.3% sont en bien sectionnaire et appartiennent aux habitants de deux hameaux (donc la grande majorité des surfaces est privée (96%). Le morcellement foncier est important ce qui restreint l'attractivité de certains dispositifs d'actions de gestion des habitats naturels.



Statut de la propriété foncière des parcelles du site



Statut des parcelles

- Propriété privée (hors axes de communication)
- Propriété communale
- Propriété départementale
- Propriété sectionnale
- Périmètre du site

0 120 240  
Mètres

1 : 12 000

## 2 – DONNEES SUR LES ACTIVITES HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL

### Population

Les communes concernées par le site sont des communes rurales, Raulhac compte 321 habitants pour 16.98 km<sup>2</sup>, soit environ 18.9 habitants/km<sup>2</sup> et Cros de Ronesque 130 habitants pour 15.85 km<sup>2</sup> soit environ 8,2 habitants /km<sup>2</sup>.

**Tableau V : Activités humaines et occupation du sol**

Activités humaines et occupation du sol (1)	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Agriculture	100: Mise en culture 102 : fauche/coupe 140 : pâturage 141 : abandon de systèmes pastoraux	177 ha d'îlots PAC 85, 35 ha en MAE 18 exploitants	62% de la surface du site est exploitée en agriculture (déclarée à la PAC), Sur Cros de Ronesque la quasi-totalité des terres agricoles est exploitée et déclarée à la PAC exceptée une parcelle au Sud de l'entité qui abrite un habitat d'intérêt communautaire de pelouse maigre de fauche (6510) et un morceau central pentu du coteau abritant des pelouses sèches (6210) et des rochers avec végétation pionnière (8230). Sur l'entité Raulhac la surface exploitée en agriculture couvre la grande majorité des surfaces ouvertes, le reste étant boisée ou urbanisé.	CPIE Haute Auvergne  DDT 15 DREAL Auvergne
Activité sylvicole	160 : gestion forestière	82.5 ha de forêt 0 ha gérés par ONF 0 ha plan simple de gestion	- Les boisements sont exclusivement présents sur l'entité Raulhac et représentent 29% de la superficie du site. L'ensemble des boisements sont sur des terrains privés (sauf 0.5ha environ en propriété communale près de Combourieu). - Aucun Plan Simple de Gestion - Pas de schéma de desserte forestière s'appliquant sur les Communes - Enjeu écologique fort: le maillage bocager et les bosquets étant des zones de chasse pour les chauves-souris + présence d'habitats forestiers d'Intérêt communautaire et prioritaire sur 2.53% de la surface du site - Enjeu économique faible, ces boisements naturels sont exploités extensivement	Mairies ; FDC15, FDP15 Offices de tourisme, CDT; CRPF 15; CG15

Urbanisation Transport, Communication	400 : Zones urbanisées, Habitat 501 : sentier/chemin 502 : route	Pas de Documents d'Urbanisme communaux 5 habitants sur le site 2 routes départementales 5 habitations occupées	Les RD 600 et RD 459 traversent le site. Les talus routiers de la RD600 étaient très riches en fleurs dont orchidées sauvages avant les travaux de rectification du tracé. Plusieurs chemins bordent des parcelles abritant des habitats d'intérêt communautaires (vers Lasclauzades) mais sans impacts. Deux châteaux implantés sur le site sont des gîtes à chauves-souris.
Activité cynégétique	230 : chasse	2 ACCA ; 60 chasseurs	Lièvres et faisans sur l'entité Cros de Ronesque Lièvres, chevreuils et sangliers sur l'entité Raulhac Pas de réserve implantée sur le site
Pêche	220 : pêche de loisir	1 APPMA (Vic/Cère)	Bassin peu fréquenté pour la pêche, présence de Truite fario, écrevisse du Pacifique et chabot.
Tourisme	620 : loisirs de nature 622 : randonnée	4 sentiers de randonnée 1 château féodal 3 Offices de Tourisme	- 1 sentier de petite randonnée PR sur chaque entité, 1 projet de sentier de GR au niveau de Lasclauzades, 1 sentier équestre - Une boucle Mur de Barrez-Brommes passe en limite Ouest avec accès au Calvaire de Clauzades (panorama à 360 °C) et une boucle Taussac-Messilhac passe dans le bois en limite sud du site jusqu'au château. - Point fort touristique: le château de Messilhac qui se visite. - 3 Offices de Tourisme principaux encerclent le site: Mur de Barrez, Pierrefort et Vic sur Cère. - Chambres d'hôtes à l'intérieur du périmètre du site, campings et hôtels à proximité (bourg de Raulhac, Taussac, Mur de Barrez ...)
Ligne électrique	511 : lignes électriques	1,12 km	Ligne moyenne tension sur l'entité Raulhac au niveau de Laborie Grande
Patrimoine culturel et historique	/	1 site archéologique Ruines 1 four à chaux 1 pierre dressée	- Site archéologique néolithique d'abri sous roche et ancien lieu d'extraction et de taille de silex près de Lasclauzades où avaient eu lieu des fouilles archéologiques découvertes par André Puech - Présence probable de voies romaines à l'Est de Lasclauzades - Présence de ruines d'un village assez important (du moyen âge?) implantées près du lieu-dit "Bois grand" au Sud de Courbelimagne - Four à chaux, difficile à repérer près de la route entre la Borie Grande et Messilhac - Pierre dressée parcelle E295 entre l'affluent du Goul et le chemin balisé en limite Cantal-Aveyron

## Agriculture

L'activité principale du site est l'agriculture, tournée essentiellement sur l'élevage bovin allaitant et laitier. Ces espaces sont de façon traditionnelle pâturés et ou fauchés, mais aujourd'hui les vaches ont complètement remplacé les moutons qui il y a encore une dizaine d'années occupaient des prairies plus sèches et moins riches. La grande majorité des surfaces ouvertes du site sont déclarées à la PAC ce qui montre qu'elles sont exploitées. Voir carte 6 : Localisation des îlots PAC, p30.

Le relief accidenté de certaines parties du site tend à induire une déprise agricole, notamment sur les coteaux secs qui, du fait de leurs caractéristiques topographiques et pédologiques sont peu mécanisables, ont des sols peu productifs, donc un potentiel fourrager moindre mais avec pourtant des enjeux écologiques forts.

Ces contraintes peuvent conduire à la disparition de certains habitats agro-pastoraux ouverts d'intérêt patrimonial et communautaire. De ce fait, les pelouses sèches, habitat patrimonial majoritaire des coteaux secs, représente l'enjeu agro-environnemental principal du site Natura 2000.

Le découpage en petit parcellaire explique un assez grand nombre de propriétaires et d'exploitants de petites surfaces ce qui ne rend pas forcément incitatives voire faisables les contractualisations.

L'ensemble de ces parcelles d'assez petites surfaces est bordé de haies et de bosquets, encore bien présents et favorables aux chauves-souris. Quelques parcelles sont labourées pour des cultures fourragères (2% de la surface du site).

Au sein du site Natura 2000, on recense environ 178 ha de Surface Agricole Utile ou SAU (terres arables, prairies et pelouses, cultures) soit 63% du site, l'exploitation de ces terrains est liée aux aides de la Politique Agricole Commune. Malgré cela, on recense 15 exploitations (8 sur Cros de Ronesque + 7 sur Raulhac) concernées par la zone Natura 2000, preuve que le tissu agricole est encore bien présent.

Toutefois, si la gestion pastorale et les pratiques extensives apparaissent comme la solution privilégiée pour une gestion adaptée des pelouses sèches et des prairies riches en fleurs, véritables réservoirs de biodiversité, leur maintien sur l'ensemble du site Natura 2000 demande des efforts.

Afin de compenser le manque de rentabilité économique des changements de pratiques agricoles et de favoriser le maintien de pratiques extensives, l'Etat français a instauré différents outils contractuels liés à la démarche Natura 2000.

Les Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAEt), qui vont devenir les MAEc Mesures Agro-Environnementales climatiques est un de ces dispositifs. Sur le site elles accompagnent 5 agriculteurs (3 sur Raulhac et 2 sur Cros de Ronesque) au maintien d'une activité agricole extensive sur 85 ha de prairies naturelles, pelouses sèches et prairies de fauche soit 48% de la SAU du site Natura 2000.

**Tableau VI : Tableau synthétique des Mesures Agro-environnementales du site Natura 2000 (48% de la SAU)**

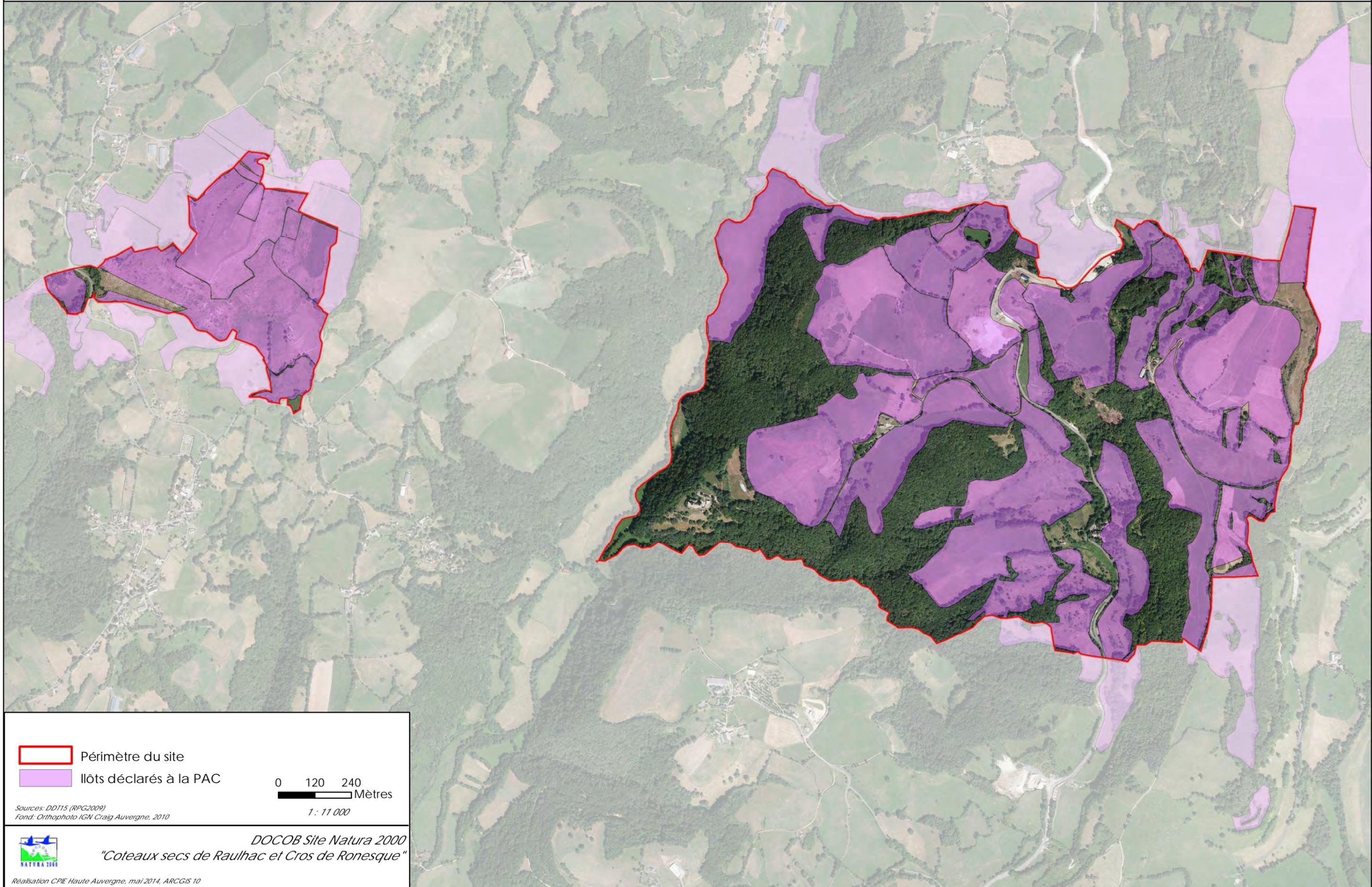
(Source : DDT15 2013)

Code de la mesure	Type de couvert et/ou habitat naturel visé	Objectifs de la mesure	Superficie engagées en 2012 (ha)
AU_RAUL_PS1	Pelouse sèche	Conserver des milieux ouverts d'intérêt écologique Favoriser un pâturage extensif et adapté: pression de pâturage limitée et retard de pâturage pour permettre à la flore remarquable (orchidées) de se développer et de se reproduire.	4,42
AU_RAUL_PS2	Pelouse sèche embroussaillée	Conserver des milieux ouverts et favoriser leur intérêt écologique Maintenir un pâturage extensif et éliminer certains végétaux mécaniquement. Le pâturage est indispensable pour lutter contre l'embroussaillage néfaste à la dynamique du milieu.	9,55
AU_RAUL_PF1	Prairie de fauche	Préserver les prairies de fauche Maintenir en bon état de conservation les prairies de fauche et leur richesse floristique par une gestion extensive. La préservation de ces prairies passe par la pérennité d'une fauche annuelle plutôt tardive et d'une fertilisation azotée limitée.	3,73
AU_RAUL_PN1	Prairie naturelle*	Préserver les prairies naturelles pâturées et/ou fauchées Gérer extensivement des prairies naturelles par pâturage, entretien d'un habitat propice aux chauves-souris, riche en insectes, restauration des prairies riches en fleurs. La préservation de ces prairies passe par une fertilisation azotée limitée, un pâturage peu chargé.	67,65
AU_RAUL_HA1	Haies	Maintenir et entretenir le réseau de haies favorable aux chauves-souris	0
AU_RAUL_PP1	Pelouses pionnières	Maintenir l'ouverture des pelouses pionnières par du pâturage extensif et un entretien mécanique.	0
<b>TOTAL</b>			85,35

Voir la carte 7 : Mesures Agro-environnementales page 31 et carte 8 : Etat de la contractualisation des MAET, page 32

Voir le projet agro-environnemental en annexe 1 et le cahier des charges des MAET en annexe 2

*\*prairie naturelle : par opposition à la prairie artificielle ou temporaire, le couvert d'herbe est permanent a été semé naturellement.*

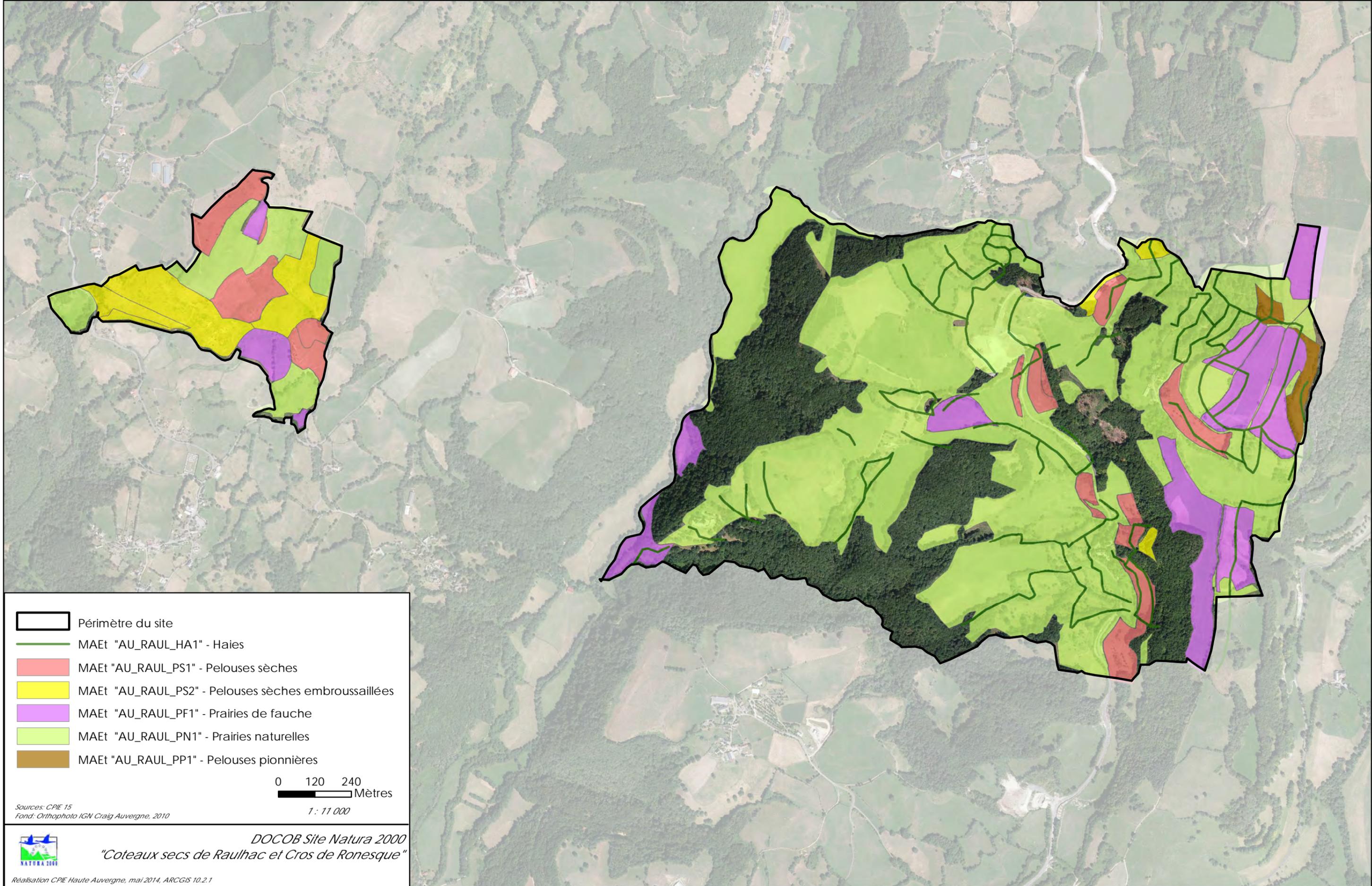


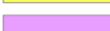
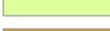
 Périmètre du site  
 îlots déclarés à la PAC

0 120 240  
Mètres

Sources: DDT15 (RPG2009)  
Fond: Orthophoto IGN Craig Auvergne, 2010

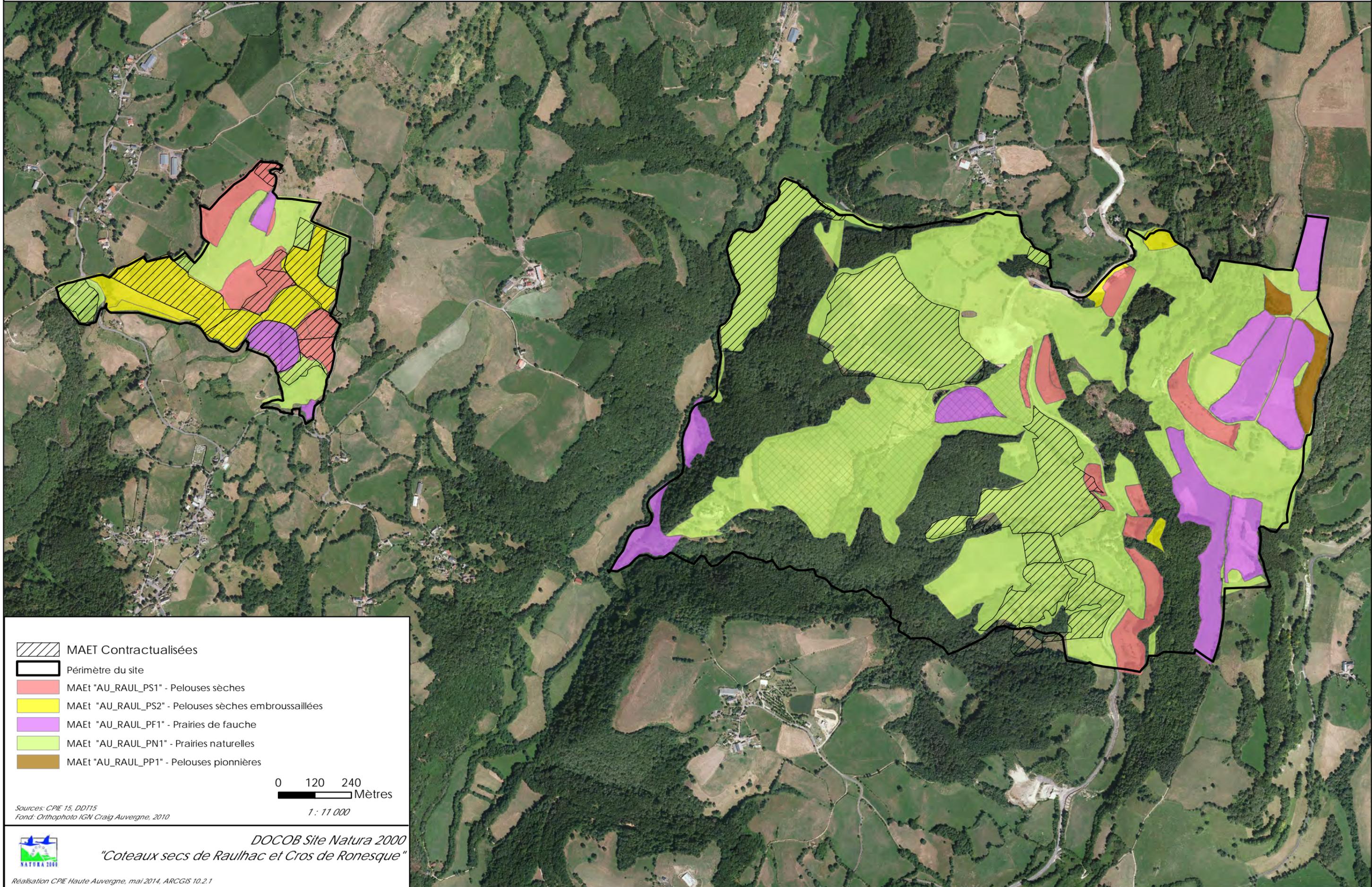
1 : 11 000



-  Périmètre du site
-  MAEt "AU\_RAUL\_HA1" - Haies
-  MAEt "AU\_RAUL\_PS1" - Pelouses sèches
-  MAEt "AU\_RAUL\_PS2" - Pelouses sèches embroussaillées
-  MAEt "AU\_RAUL\_PF1" - Prairies de fauche
-  MAEt "AU\_RAUL\_PN1" - Prairies naturelles
-  MAEt "AU\_RAUL\_PP1" - Pelouses pionnières

0 120 240  
Mètres  
1 : 11 000

Sources: CPIE 15  
Fond: Orthophoto IGN Craig Auvergne, 2010



-  MAET Contractualisées
-  Périmètre du site
-  MAEt "AU\_RAUL\_PS1" - Pelouses sèches
-  MAEt "AU\_RAUL\_PS2" - Pelouses sèches embroussaillées
-  MAEt "AU\_RAUL\_PF1" - Prairies de fauche
-  MAEt "AU\_RAUL\_PN1" - Prairies naturelles
-  MAEt "AU\_RAUL\_PP1" - Pelouses pionnières

0 120 240  
Mètres

Sources: CPIE 15, DDT15  
Fond: Orthophoto IGN Craig Auvergne, 2010

1 : 11 000

## **Sylviculture**

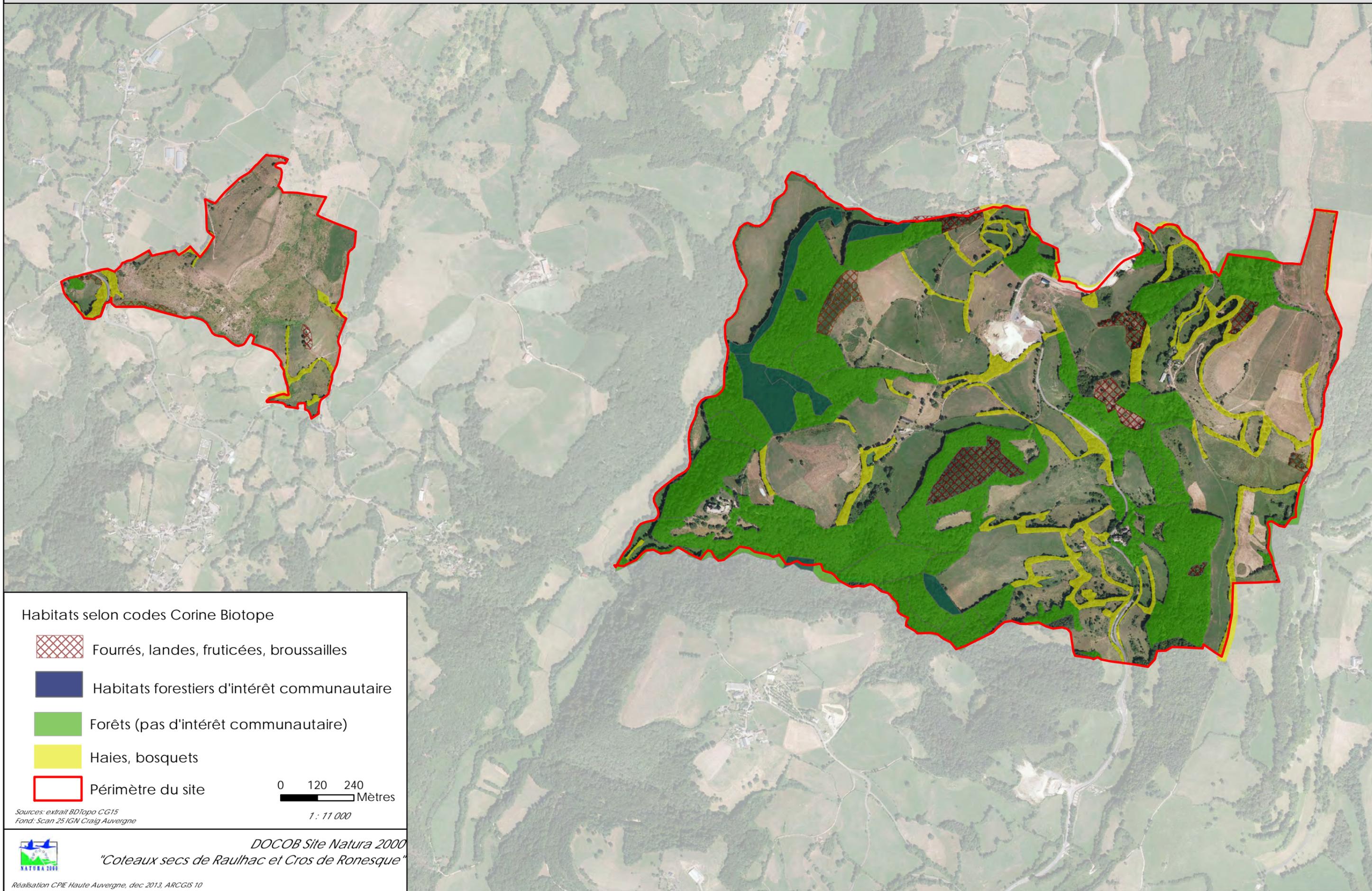
Malgré une proportion non négligeable de boisements (29% de la superficie du site, selon cartographie CHANES 2013), uniquement situés sur l'entité de Raulhac le site Natura 2000 n'a pas été classé pour des enjeux forestiers. Néanmoins, l'importance du réseau bocager (7% de la superficie du site) constitue un enjeu fort pour le déplacement des chiroptères. Voir carte 9 : Milieux forestiers du site, page 34.

De plus, la réactualisation de la cartographie CHANES de 2013 a montré que certains secteurs forestiers du site abritent quelques petits habitats forestiers d'intérêt communautaire (hêtraies, forêts de pente et de ravin).

Globalement sur le site, les boisements d'origine naturelle ont surtout un usage local. Ils sont en totalité en propriété privée et ne font pas l'objet de document de gestion durable. Les parcelles souvent de petite surface appartiennent à de nombreux propriétaires, ce qui n'est pas favorable à une gestion durable globale et qui tend à rendre les dispositifs comme les contrats ou chartes (basés sur une rémunération ou exonération à l'hectare) peu attractifs.

Cependant cette configuration morcelée du foncier forestier à laquelle s'ajoute la topographie parfois accidentée rend compliquée l'exploitation, ce qui va dans le sens des objectifs de gestion sur les zones forestières remarquables.

Sur les secteurs de forêts plus anciennes qui abritent des habitats remarquables, des mesures de gestion pourront toutefois être proposées: non-intervention dans les milieux forestiers d'intérêt patrimonial, dans les secteurs escarpés et difficilement accessibles ; exploitation forestière encadrée par un document de gestion durable de type Contrat de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) ou règlement type gestion (RTG) en forêt privée.



Habitats selon codes Corine Biotope

-  Fourrés, landes, fruticées, broussailles
-  Habitats forestiers d'intérêt communautaire
-  Forêts (pas d'intérêt communautaire)
-  Haies, bosquets
-  Périmètre du site

0 120 240  
Mètres

Sources: extrait BDTopo CG15  
Fond: Scan 25 IGN Craig Auvergne

1 : 11 000

### **Urbanisation et aménagement**

Voir carte 10 : Urbanisation et voies de communication, page suivante.

Des habitations permanentes ou temporaires sont incluses dans l'une des deux parties du site et d'autres sont très proches.

Cros de Ronesque : Aucun habitat permanent ou temporaire n'est inclus dans cette partie du site. Le bourg de Cros de Ronesque est très proche au Sud du Puech Morenq et le hameau de Morzières est à proximité immédiate au Nord du site.

Raulhac : des hameaux et lieu-dit sont inclus dans le site: Lasclauzades (ferme et maisons), Laborie grande (Corps de ferme), Courbelimagne (Château et dépendances et habitation sous la route) et Messilhac (Château et dépendances). Plusieurs bâtiments agricoles sont également dans le site. Le bourg est par contre éloigné du site Natura 2000. Au niveau de Messilhac et Courbelimagne, 2 châteaux et leurs dépendances abritent des colonies de chauves-souris.

Les deux communes concernées par le site ne disposent pas de documents d'urbanisme qui classerait le secteur du site.

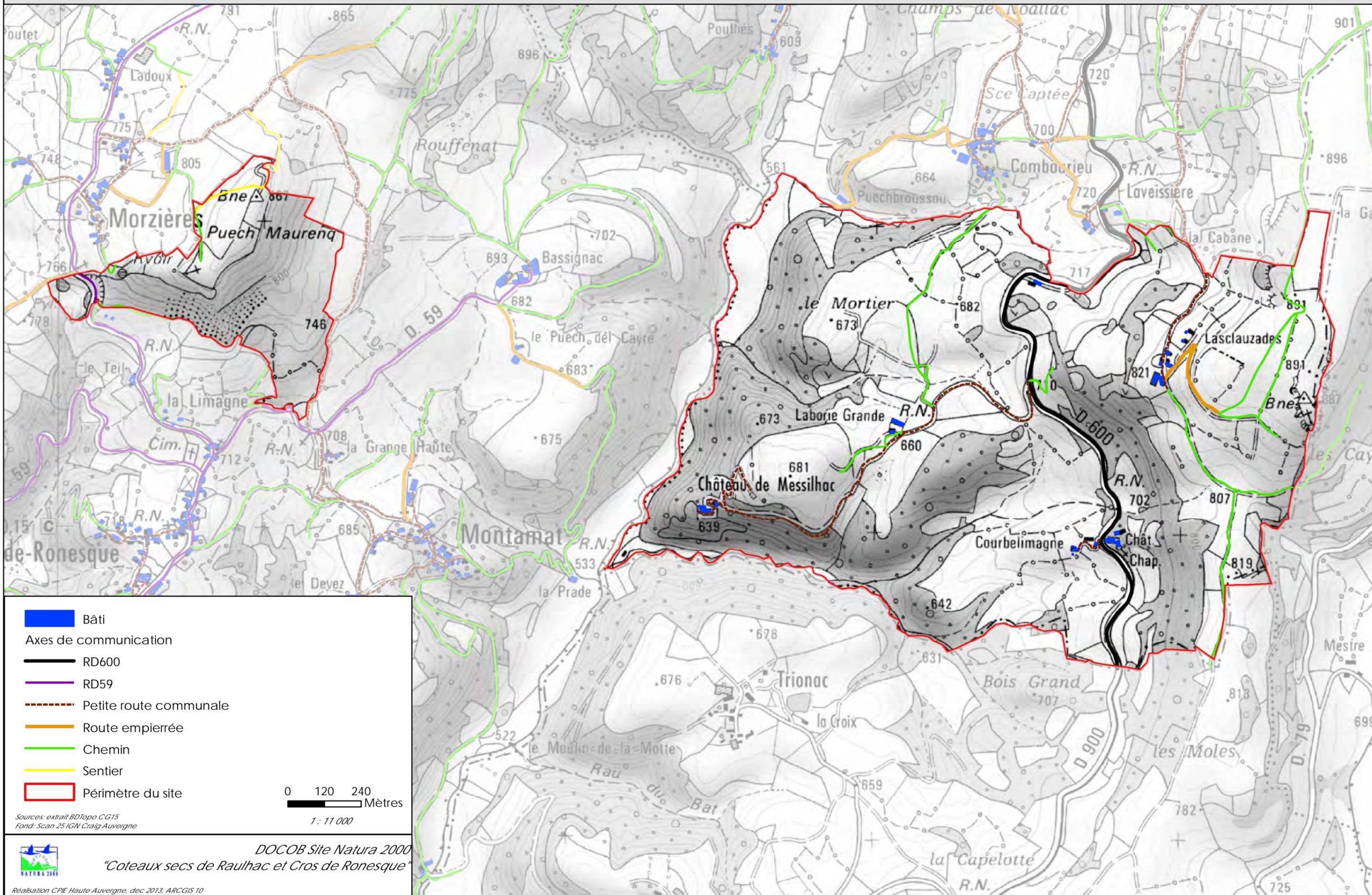
### **Réseau routier**

Voir carte 10 : Urbanisation et voies de communication, page suivante.

La RD 600 traverse le site coté Raulhac. Cette route est un axe de circulation structurant en direction de Mur de Barrez. Sa fréquentation assez importante et la présence de nombreux virages jugés dangereux a motivé pour le Conseil Général son élargissement sur un long tronçon y compris au niveau du site Natura 2000. Ces travaux ont engendré la réduction de parcelles, la destruction partielle d'habitats, d'espèces, et de d'arbres de haies. Il a créé des délaissés où la végétation se développe à nouveau. Des replantations d'*Orchis militaris* ont eu lieu et sont suivies annuellement mais la reprise des plants a été peu fructueuse.

Deux autres petits axes routiers traversent le site et desservent Messilhac à Ouest et Lasclauzades à l'Est. Côté Raulhac, on note également la présence de plusieurs chemins.

Côté Cros de Ronesque, la RD59 coupe le site à l'Ouest, au Sud de Morzières et une piste carrossable longe une partie du site à l'Est.



- Bâti
- Axes de communication
- RD600
- RD59
- Petite route communale
- Route empierrée
- Chemin
- Sentier
- Périmètre du site

0 120 240  
 Mètres

Sources: extrait BDTopo CG15  
 Fond: Scan 25 IGN Craig Auvergne  
 1 : 11 000

## TOURISME

Le site Natura 2000 possède un point fort touristique dans son périmètre: le Château de Messilhac. D'architecture Renaissance placé en sentinelle du Carladès sur son éperon rocheux il marque la limite entre l'Auvergne et le Rouergue. A noter à proximité du site d'autres attraits touristiques: le Château (bastide fortifiée) de Cropières (non visitable), la tour carrée de Puechmouriez et le Rocher de Ronesque et sa chapelle, château de Courbelimagne. Le bourg de Raulhac possède un important passé architectural, des édifices remarquables dont l'église ainsi que du petit patrimoine (maisons, four, croix, sécadous) qui contribuent également à l'attrait touristique.

Des petits circuits de promenade sont proposés entre les bourgs de Raulhac, Cros de Ronesque et les châteaux de Messilhac et Cropières. Traversant le bocage, les bois et les rivières, ces sentiers (Voir détails plus bas) offrent aussi au niveau du calvaire de Lasclauzades un point de vue sur des paysages emblématiques (massif cantalien, Aubrac, plateau du Carladez).

Il n'y a pas de mise en valeur pédagogique au niveau des sentiers du site ni d'aménagements particuliers.

Le site fait partie de la région touristique du Carladez et de la vallée du Goul.

Remarque: A l'échelle de la communauté de communes est menée une démarche de Développement Durable dite DDémarche qui a mis un accent particulier sur le volet tourisme.



Château de Messilhac

## LOISIRS

### Chasse

Sur le site Natura 2000 deux Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA) sont présentes. Cette activité bien présente sur l'ensemble du site n'interfère pas avec la conservation des habitats de la directive « Habitats ». Elle se pratique en dehors des périodes de floraison des Orchidées et n'a pas d'incidence sur la protection de la faune (puisque aucune espèce considérée « gibier » n'est inscrite sur la liste de la Directive). Le secteur sur Raulhac peut faire l'objet de battues (sanglier, Chevreuil).

Les réserves de Chasse des ACCA ne sont pas situées sur les entités du site.

### Pêche

Seule l'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (APPMA) de Vic sur Cère concerne le site. En terme de pêche le haut bassin du Goul est moyennement à faiblement fréquenté par les pêcheurs. Les espèces recherchées étant la truite fario, l'écrevisse du Pacifique voire le Chabot également présent sur ce secteur.

### Randonnée

Un circuit de petite randonnée inscrit au PDIPR de 14km partant de Cros de Ronesque passe sur le site au niveau de Messilhac et Laborie Grande (entité Raulhac) vers Combourieu. Un autre circuit longe le site sur l'entité Cros de Ronesque.

Un projet de circuit de grande randonnée passerait en limite à l'Est du site sur l'entité Raulhac sur le plateau de Lasclauzades. Ce projet aurait pour objectif de relier Murat à Conques, il est en cours de finalisation, il emprunte les cheminements existants.

Des pistes de randonnées équestres se superposent à ces sentiers de petite et grande randonnée et les relient, ils empruntent aussi des chemins existants.

Voir carte 11 : Activités touristiques et de loisirs, page suivante.

Deux manifestations organisées chaque année lors de fête de la tarte à la tome le premier week-end d'octobre sur la commune de Raulhac concernent le site:

- «La randonnée des saveurs »: randonnée de 15 à 20 km selon l'édition, en loisir sportif sur le thème de la découverte des paysages et du patrimoine.
- «La caminada du Goul, course nature» de 19km qui passe sur le site à Messilhac et sur le plateau de Lasclauzades.

L'activité de randonnée reste globalement modérée, elle est pratiquée sur des sentiers existant et la saison touristique principale se situe en dehors des périodes de floraison des Orchidées, les habitats naturels et les espèces du site ne sont donc pas menacées de cueillette ou de piétinement.

Les loisirs naturalistes sont ponctuellement présents sur les deux entités du site, essentiellement à la faveur des activités de sensibilisation menées dans le cadre de la Natura 2000, mais aussi du fait de l'intérêt floristique des milieux naturels (orchidées) connu au niveau local voir départemental. Le site est donc fréquenté ponctuellement par quelques botanistes et photographes amateurs et professionnels.

### **Autres activités de pleine nature**

Pas d'activité d'escalade ou vols libres.

### **Sports motorisés**

Sur Raulhac, certains chemins sont empruntés ponctuellement par des motos cross ou et quads pour le loisir. Seules les voies ouvertes à la circulation peuvent être empruntées par les véhicules à moteur sauf dérogation (ex : propriétaire...)

### **INDUSTRIALISATION**

Aucune activité industrielle sur le site (carrière, éoliennes, usines...), aucun captage d'alimentation en eau potable ni de ligne haute tension traversant le site, à notre seulement la présence d'une ligne moyenne tension sur l'entité du site côté Raulhac.

### **Décharges et remblais**

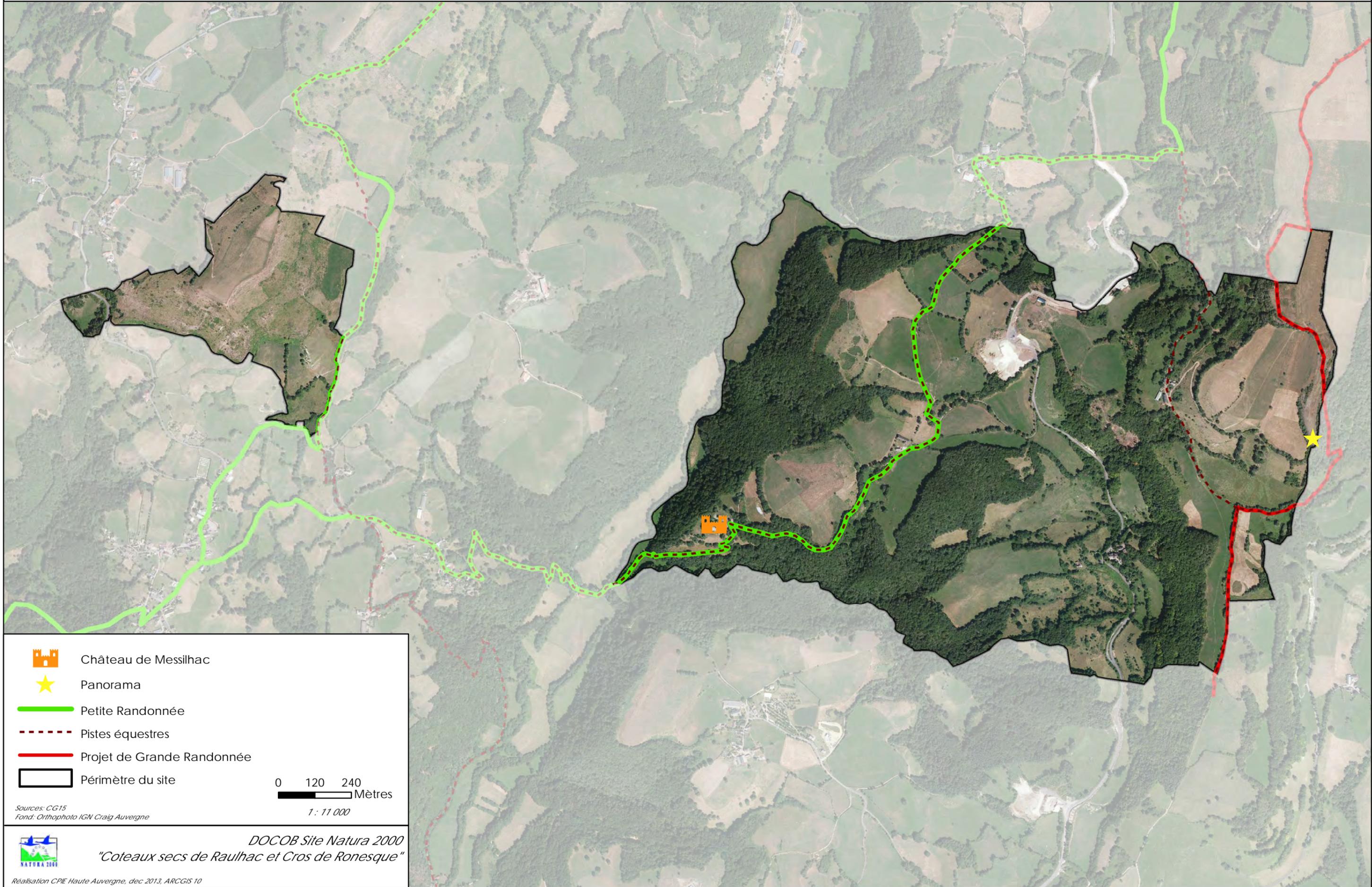
Suite aux travaux de rectification de la RD600, une zone a été remblayée, elle est aujourd'hui à nouveau en prairie.

### **COMMENTAIRE ET SYNTHÈSE**

L'activité agricole est principale pour le site, elle occupe une forte majorité (62 %) des terrains qui sont consacrés à la fauche et/ou au pâturage et concerne 7 des 12 habitats d'intérêt communautaire, dont 2 prioritaires. Les boisements représentent près de 30 % des terrains, sans gestion particulière mais pas sans intérêt patrimonial avec 3 habitats d'intérêt communautaire. Le site fait l'objet de peu d'activités mis à part de la chasse et de la randonnée qui n'ont pas d'incidence sur les milieux à préserver.



Sentier près de Laborie Grande



-  Château de Messilhac
-  Panorama
-  Petite Randonnée
-  Pistes équestres
-  Projet de Grande Randonnée
-  Périmètre du site

0 120 240  
Mètres

Sources: CG15  
Fond: Orthophoto IGN Craig Auvergne  
1 : 11 000

## PARTIE II : DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

### 1 - DONNEES ABIOTIQUES GENERALES

Tableau VII: données abiotiques générales

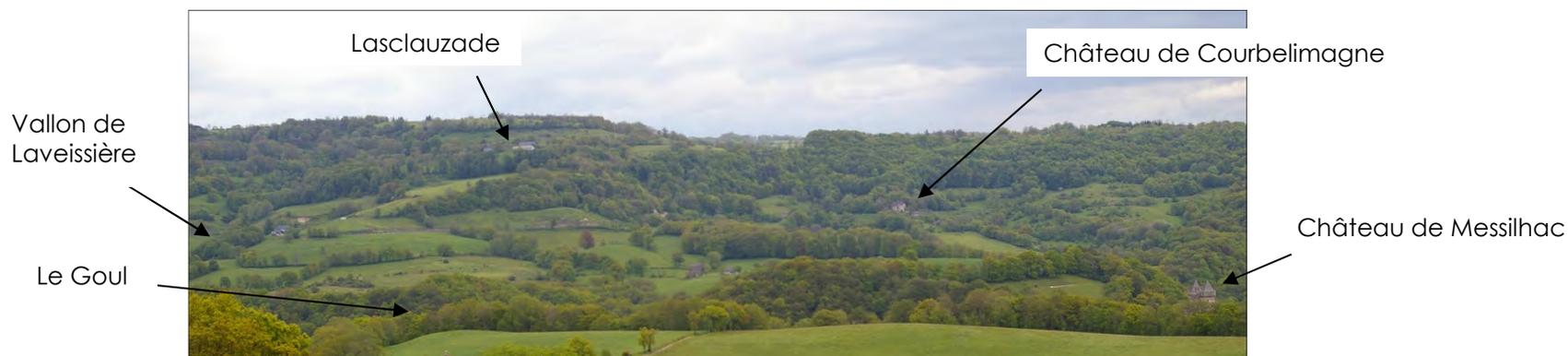
Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Géologie	10% du site 20% du site 40% du site 30% du site	<p><b>Laves</b> issues des épanchements de magma basaltique positionnées en plateau dont il reste des lambeaux</p> <p><b>Brèches volcaniques</b>, de natures diverses, correspondant aux projections de la phase explosive du volcan cantalien (6 à 8 millions d'années)</p> <p><b>Dépôts sédimentaires</b>: graviers et sables argileux avec présence de calcaires fossilifères, effectués lors de phases calmes d'une sédimentation en eau profonde</p> <p><b>Socle métamorphique</b> et granitique avec gneiss et micaschistes, formation présente que sur la partie Raulhac du site en bas de versant</p>	Carte géologique BRGMn°812 (1975)
Climat	(Données pour Aurillac) Température annuelle moyenne : 10.2 °C Pluviométrie : environ 1200 à 1400 mm/an Jours de gel/an : 60 à 80 env. Occurrence de neige = 10 à 15 j/an Jours > 25°/an : 44 j	<p>Secteur soumis à influences océaniques avec pluviométrie marquée</p> <p>Période estivale avec sécheresse possible</p> <p>Variations notables en fonction de l'altitude (fond de vallée gélives l'hiver et au contraire coteaux chaud et secs exposés au Sud comme sur Cros de Ronesque)</p>	Station météo d'Aurillac DDT (2006)

Topographie	entre 560 et 891 mètres  entre 750 à 870 mètres	La partie "Raulhac" du site correspond à un grand versant allant du Goul (la rivière) jusqu'au petit plateau de Lasclauzades.  Coté "Cros de Ronesque", le site correspond au versant sud de la butte du «Puech Morenq»	Cartes SCAN 25 IGN
Hydrographie	Une rivière en bordure du site  3 ruisseaux  Bassin versant du Lot	Le site est essentiellement sur le bassin versant du Goul, et en petite partie sur celui de la Rasthème (affluent du Goul) pour le côté Cros de Ronesque. Le Goul rejoint en aval dans l'Aveyron la Truyère qui elle-même est affluente du Lot. Pas de réseau hydrographique sur la partie Cros de Ronesque. Sur le site partie Raulhac, 2 ruisseaux bordent le site au Nord et au Sud, et un le traverse, les trois sont parallèles et se jettent dans le Goul qui borde le site à l'Ouest du Nord au Sud.	

### **COMMENTAIRE ET SYNTHÈSE**

Les coteaux secs de Raulhac et Cros de Ronesque correspondent à des versants où affleurent 4 types de formations géologiques qui résument bien les grandes étapes de l'histoire géologique du Cantal (roche du socle, roches sédimentaires, brèches, lave). Avec notamment des affleurements argilo-calcaires témoins d'anciens bassins lacustres ayant fonctionné à l'Oligocène qui sont les emplacements privilégiés de cortèges floristiques remarquables.

Toute cette zone est à la charnière entre l'étage collinéen et montagnard, en marge des monts du Cantal. Elle est dans un contexte à influence atlantique au climat plutôt doux, assez arrosé mais sec en période estivale, les étés pouvant être relativement chauds. L'altitude moyenne des communes est de 740 m pour Raulhac et 708 m pour Cros de Ronesque.



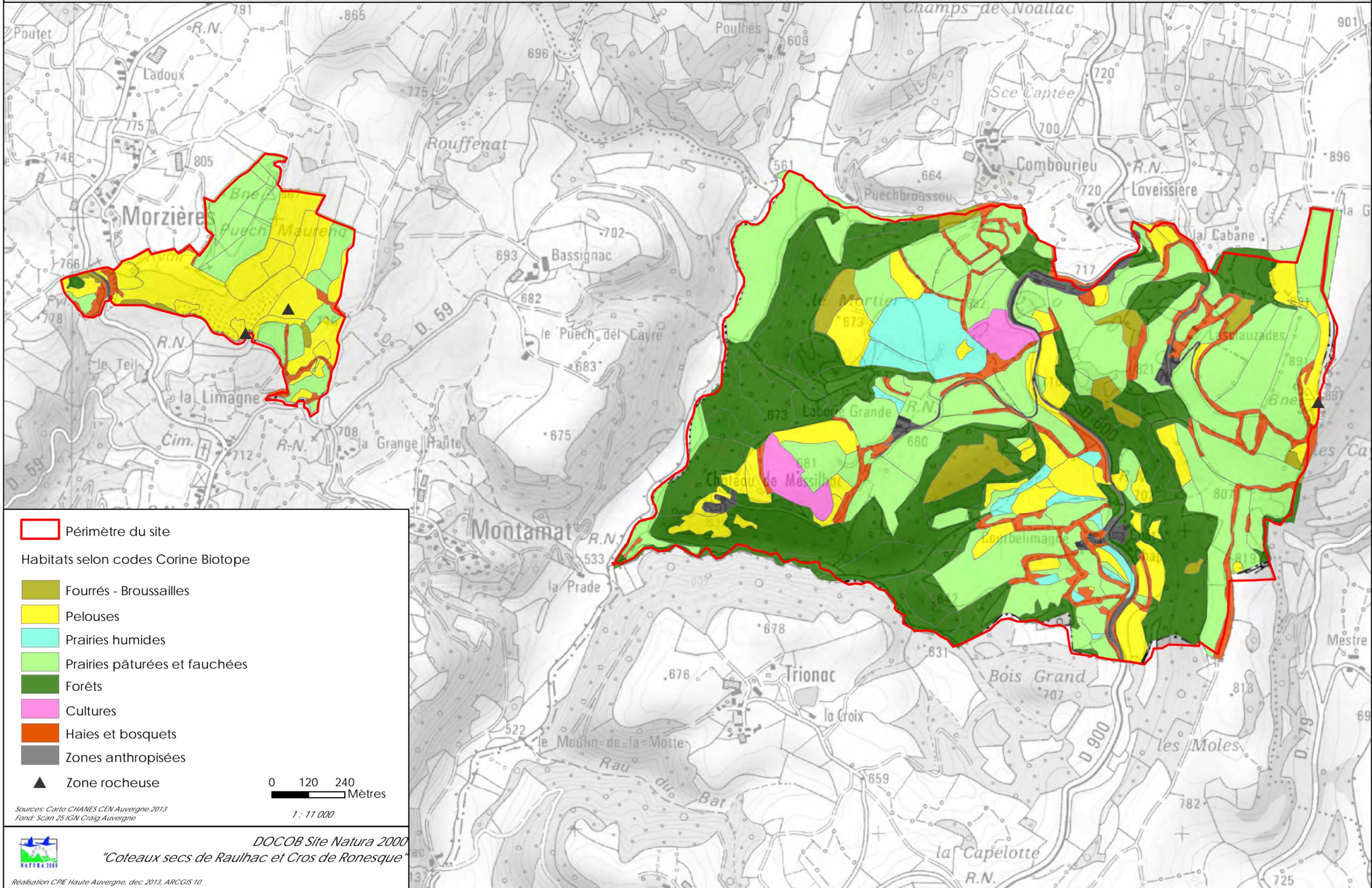
Vue du coteau de Raulhac (depuis Cros de Ronesque)

## 2 – PATRIMOINE NATUREL : GRANDS MILIEUX

Tableau VIII : Grands milieux du site

Voir carte 12 : Occupation du sol, page suivante

Grands milieux	Surface (ha)	Pourcentage de recouvrement du site	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines	Origine des données/ Structures ressources
<b>Prairies de fauche et pâturages (dont prairies humides et pelouses...)</b>	161.9	57 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pelouse calcicole: 6210</li> <li>• Pelouse à Nard: 6230</li> <li>• Prairie humide : 6410</li> <li>• Mégaphorbiaie : 6430</li> <li>• Prairie de fauche : 6510</li> <li>• Pelouse pionnière 8230</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Petit Rhinolophe 1303</li> <li>• Grand Rhinolophe 1304</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intensification des pratiques agricoles en zone mécanisable</li> <li>• Risque de déprise agricole et embroussaillage dans les zones moins rentables et non mécanisables</li> </ul>	CEN Auvergne 2013, CPIE 2013
<b>Forêts</b>	82.4	29 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hêtraie atlantique : 9120</li> <li>• Hêtraie neutrophile: 9130</li> <li>• Forêt de pente: 9180</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Murin à oreilles échancrées 1321</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exploitation forestière ou agricole (pâturage des sous-bois)</li> </ul>	
<b>Fourrés, Broussailles</b>	8.5	3 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lande à Genévrier: 5130</li> </ul>		-	
<b>Haies et bosquets</b>	20	7 %		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Murin à oreilles échancrées 1321</li> <li>• Petit Rhinolophe 1303</li> <li>• Grand Rhinolophe 1304</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Destruction liée à l'intensification des pratiques agricoles</li> </ul>	
<b>Cultures</b>	5.6	2%			-	
<b>Zones rocheuses</b>	ponctuel	0%	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Falaises: 8220</li> </ul>		-	
<b>Espaces anthropisés (friche et zones rudérales)</b>	5.6	2%			-	



Périmètre du site

Habitats selon codes Corine Biotope

Fourrés - Broussailles

Pelouses

Prairies humides

Prairies pâturées et fauchées

Forêts

Cultures

Haies et bosquets

Zones anthropisées

Zone rocheuse

0 120 240  
Mètres

Sources: Carto CHANES CEN Auvergne 2013  
Fond: Scan 25 IGN Craig Auvergne

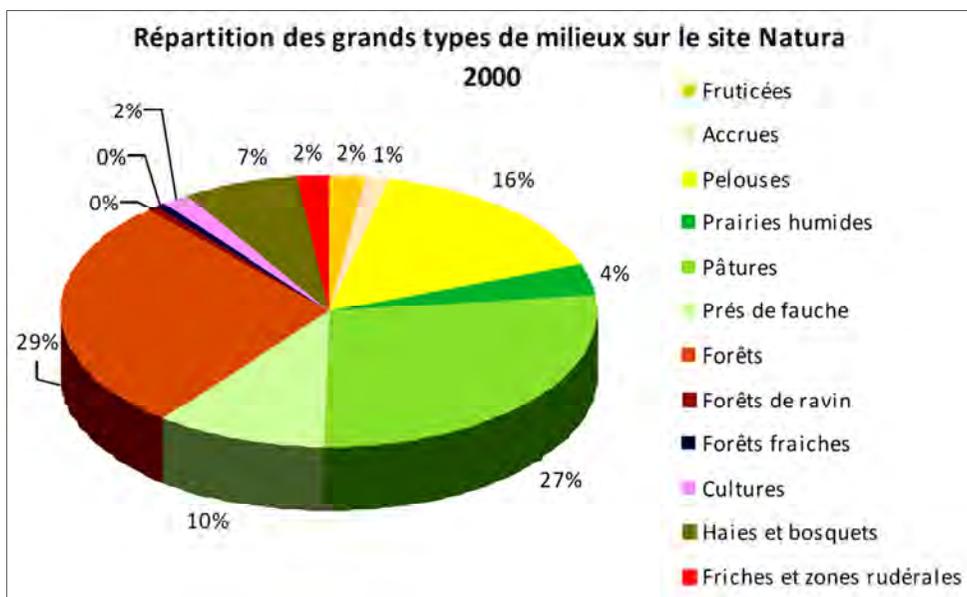
1 : 11 000

## SYNTHESE

Le site Natura 2000 est dominé par les **prairies et pelouses (57%)**. Selon les conditions topographiques et pédologiques, elles sont de tendance sèche sur les versants exposés au sud bénéficiant d'un ensoleillement important et sur les sols maigres séchant rapidement. Au contraire, sur l'entité Raulhac on trouve quelques prairies humides en fond de vallon et à proximité de petits cours d'eau. Ces espaces sont dédiés à une agriculture plutôt extensive dont la valorisation s'effectue par du pâturage ou de la fauche pour les meilleurs d'entre eux. Certains secteurs sont en déprise et menacés d'enfrichement, notamment par le Prunellier, le Genévrier ou le Brachypode penné.

Les mesures de gestion se sont jusqu'alors essentiellement concentrées sur la conservation de ces milieux ouverts à fort potentiel écologique puisqu'ils regroupent plusieurs habitats d'intérêt communautaire et de nombreuses espèces patrimoniales.

Mais ce site est également assez fortement boisé, avec **29% de milieux forestiers**, et la nouvelle cartographie des habitats naturels pointe également d'intérêt écologique de ces boisements localisés en bas de versant ou dans les zones pentues. Il est aussi à noter **un réseau bocager très dense représentant 7%** de la superficie du site, montrant ainsi un réel enjeu pour le déplacement des chiroptères.



Alignement d'arbres, Raulhac

### 3 – PATRIMOINE NATUREL : HABITATS NATURELS ET ESPECES

#### 3.1 Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial (autres que ceux ayant justifié la désignation du site)

Tableau IX : habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial (pas seulement ceux ayant justifié la désignation du site)

Espèces d'Intérêt communautaire présentes sur le site et répertoriées dans le formulaire standard de données

Statut et intérêt patrimonial des habitats et espèces	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Espèces de l'Annexe II de la directive 92/43 (Habitat)	5 espèces animales dont 3 chauves-souris	- 3 espèces de chauves-souris présentes dans la ZNIEFF et 3 confirmées sur le site : le petit et le Grand Rhinolophe et le Murin à oreilles échancrées. - La loutre présente dans la ZNIEFF et potentiellement confirmée sur le site. - Le chabot potentiellement présent dans le Goul (limite du site)	Base de données ZNIEFF CEN Auvergne, Alter Eco

Autres espèces d'Intérêt communautaire

Espèces de l'Annexe I de la directive 79/409 (Oiseaux)	6 espèces	Espèces nicheuses ou sédentaires présentes de façon certaine ou probable dans la ZNIEFF (qui englobe 100% du site Natura 2000) ou sur les communes concernées: Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu, Aigle botté, Bondrée apivore, Milan royal et Milan noir	Base de données ZNIEFF, LPO, Faune Auvergne
Espèces de l'Annexe IV de la directive 92/43 (Habitat)	12 espèces animales dont 11 chauves-souris	- 12 espèces présentes au sein de la ZNIEFF englobant le site Natura 2000 mais seules 2 confirmées dans le périmètre du site Natura 2000: le petit Rhinolophe et le Murin à oreilles échancrées. La loutre potentiellement présente, le chabot potentiellement présent en limite du site.	Base de données ZNIEFF, CEN Auvergne, Alter Eco

Autres espèces et milieux remarquables (non d'intérêt communautaire)

Espèces végétales remarquables	61 espèces floristiques classées dans la liste rouge régionale	- 61 espèces de la liste rouge régionale (2013) classées quasi menacées (19), vulnérables (16), en danger (19) ou en danger critique (7), confirmées au sein du site Natura 2000. - Une trentaine d'espèces peu communes à très rares selon l'atlas de la flore d'Auvergne	CEN Auvergne, Base de données CHLORIS CBNMC, 23 dec2013, CPIE
Espèces animales remarquables		De nombreux papillons sont présents sur le site mais pas d'espèces protégées identifiées à ce jour	D. Tourlan, CPIE
Espèces animales chassées	4	Sanglier, Chevreuil, Lièvre, Lapins	FDC 15, 2013
Habitats naturels	29	Ces habitats d'intérêt non communautaire s'étendent sur 216 ha soit 76 % de la superficie du site	CEN Auvergne
Les autres espèces animales pêchées	3	Truite fario, écrevisse du pacifique, chabot (espèce d'intérêt communautaire)	FDP 15, 2013

## SYNTHESE

La cartographie des habitats, réalisée en 2013 par le CEN Auvergne, a mis en évidence 41 habitats naturels dont 29 d'intérêt non communautaire (représentant 216 ha soit 76% de la surface totale) au sein du site Natura 2000. Cette grande diversité de milieux est en grande partie liée aux variations topographiques et surtout géologiques et pédologiques importantes de ce site.

### **Au niveau botanique**

Pas d'espèces de la directive mais il s'agit d'un site important pour l'Auvergne avec une soixantaine d'espèces patrimoniales. Le cortège floristique est riche et varié avec de nombreux taxons rares, assez rares et peu courants dont certains inscrits en Liste rouge régionale en Auvergne: Pissenlit des marais, Silaus des prés, Polygale du calcaire, Lotier à feuilles ténues, Héliobore verte, Vulpie unilatérale.... et aussi beaucoup d'orchidées sauvages (25 ont été observées sur le site) : Orchis singe, Orchis militaire, Ophrys sillonné, Ophrys bécasse, Limodore à feuilles avortées, Cephalanthère rouge, Céphalanthère de Damas... On compte une douzaine d'espèces en protection régionale.

Mais il est probable que des découvertes restent à faire au niveau floristique notamment sur des espèces d'orchidées oligotrophes comme l'Orchis punaise...

### **Au niveau faunistique**

La diversité des habitats du site et notamment le réseau bocager constitue le refuge d'espèces remarquables dont plusieurs espèces de chauves-souris et certaines espèces menacées en Auvergne : le Petit et le Grand Rhinolophe, le Murin à oreilles échancrées et la Barbastelle.

La vallée du Goul dans laquelle s'inscrit le site Natura 2000 depuis sa confluence avec la vallée de la Truyère est un ensemble d'intérêt départemental pour les chiroptères, c'est un couloir de pénétration et d'échanges majeur du Sud Cantal pour les chauves-souris.

D'autres sites d'intérêt chiroptérique sont présents en aval notamment (Teissières et Grivaldes) même si la connectivité des populations n'est pas démontrée.

*A noter que toutes les chauves-souris de France sont protégées par la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature. Elles sont également protégées au niveau international (par 2 Conventions) et au niveau européen : douze espèces françaises sont inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat.*

Le bilan des inventaires réalisés à ce jour sur les chiroptères montre une diversité d'espèces (voir tableau page suivante).

Sept espèces ont été observées en 2013, dont 4 sont inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat Faune-Flore (Petit et Grand Rhinolophes, Murin à oreilles échancrées et Barbastelle dont la colonie de reproduction se trouve à l'extérieur du périmètre), les 3 autres sont inscrites à l'annexe IV. Ce haut niveau de patrimonialité du site Natura 2000 dénote une qualité exceptionnelle des milieux, un fort degré de naturalité.

Cinq espèces ont été observées visuellement en gîte sur le site : le Petit Rhinolophe, le Grand Rhinolophe, le Murin à oreilles échancrées, un Oreillard, et la Sérotine commune, parmi elles seul le Petit Rhinolophe a un statut de reproduction avéré. Les écoutes en 2007 avaient permis de contacter aussi la Grande Noctule, la Noctule de Leisler, les pipistrelles communes et de Kuhl et en 2014 le Murin de Daubenton.

La Barbastelle d'Europe et la Pipistrelle ont été observées visuellement à l'extérieur du site mais à proximité dans un ensemble écologique plus vaste dont on doit tenir compte dans l'analyse des données sur des chiroptères. Ces deux espèces ont comme le Petit Rhinolophe un statut de reproduction avéré dans cette aire géographique, cependant les écoutes 2007 et 2013 n'ont pas pu prouver la fréquentation du site Natura 2000 par la Barbastelle d'Europe.

Commune	Lieu-dit	Distance au périmètre	Espèces	2000	2002	2007	2013
Raulhac (15)	Courbelimagne (château)	0	Petit Rhinolophe	10	20	22	(10) 42
			Murin à oreilles échancrées			1	
	Courbelimagne (ferme)	0	Petit Rhinolophe			21	7
			Grand Rhinolophe			1	1
	Messilhac (château)	0	Petit Rhinolophe	6	10	10	(6) 11
			Murin à oreilles échancrées				2
			Oreillard Ssp		1	1	
			Sérotine commune				1
Laborie Grande	0		/	/	0	/	
Combourieu	200m	Petit Rhinolophe			1	1	
Cros-de-Ronesque (15)	La Prade (de Montamat)	120m	Barbastelle d'Europe				2
	Moulin de Venzac	1140m	Petit Rhinolophe			3	
			Murin à oreilles échancrées			2	1
	Mine de Tessonnière	1240m	Petit Rhinolophe				
Taussac (12)	Grange de Combe Guze	1700m	Grand Rhinolophe			1	1
			Barbastelle d'Europe				50
	Bellevue	1180m	Petit Rhinolophe			32	23
			Grand Rhinolophe				1
			Pipistrelle Ssp				15
Total				16	66	95	158

(Données Alter Eco 2013)

Dates de visite : 13/08/2000 ; 26/06/2002 ; 12/06 & 04/08/2007 ; 07/05, 20/05 & 31/07/2013

Sur le Puech Morenq, le suivi acoustique réalisé le 31 juillet 2013 a montré une activité plutôt faible à nulle, 5 espèces en déplacement ou en chasse ont tout de même été recensées sur cette partie du site où peu de données étaient connues. Parmi ces espèces 2 figurent à l'Annexe II de la Directive Habitat et la présence du Grand Rhinolophe et du Murin à Oreilles échancrées viennent confirmer l'intérêt de cet ensemble bocager et ses bordures pour ces espèces exigeantes.

### Autres espèces:

Présence de l'Ascalaphe (*Libelloidescoccajus*) une espèce méridionale en limite de répartition. Cependant, peu de données sur la faune sont disponibles, or on pourrait faire des découvertes au niveau notamment des Lépidoptères en lien avec les conditions thermophiles, parmi les observations de papillons effectuées on note l'Ecaille striée (*Spririsstriata*) qui fréquente exclusivement des biotopes ensoleillés et chauds (données D.Tourlan).



L'Ascalape bariolée



Nacré de la ronce

### 3.2 Habitats naturels de l'annexe I de la directive 92/43

**Tableau X : Habitats naturels de l'Annexe I de la Directive 92/43 présents sur le site Natura 2000**

(Sources : Cartographie des habitats CEN Auvergne 2013)

Voir carte 13 : Habitats Naturels selon leur statut Natura 2000 et également les fiches Habitat en annexe 3.

NATURA 2000 / Cahiers d'habitat		CORINE Biotope		Surface totale (ha)		Pourcentage de l'Habitat sur le site	
Code	Libellé	Code	Libellé				
<b>CONSERVATION PRIORITAIRE</b>							
6210*	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-brometalia) [* Sites d'orchidées remarquables]	34.32	Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides	2.9	3.07	1.01	1
		34.42	Lisières mésophiles	0.17		0.06	
6230*	Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	35.1	Gazons atlantiques à Nard raide et groupements apparentes	1.1		0.38	
9180*	Forêts de pente, éboulis, ravins du Tilio-Acerion (9180-10: <i>Tillaies hygrosциaphiles, calcicoles à acidiclinales, du Massif Central et des Pyrénées</i> )	41.4	Forêts mixtes de pente et ravins	1.39		0.49	
<b>CONSERVATION D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>							
5130	Junipérais secondaires planitiaires à montagnardes à Genévrier commun (5130-2: <i>Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires N2000</i> )	31.88	Fruticées à Genévriers communs	0.11		0.04	
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-brometalia) [* Sites d'orchidées remarquables]	34.3	Prairies pérennes denses et steppes médio-européennes	7.25	31.02	2.53	10.83
		34.32	Pelouses calcaires subatlantique semi-arides	10.86		3.79	
		34.322	Pelouses semi-arides médio-européennes à <i>Bromus erectus</i>	9.11		3.18	
		34.341	Pelouses sur rochers calcareo-siliceux	3.8		1.33	
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> )	37.31	Prairies à <i>Molinie</i> et communautés associées	0.01		0	
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (6430-6: <i>Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygroclines, héliophiles à semi-héliophiles</i> )	37.72	Franges des bords boisés ombragés	0.79		0.28	

6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , T109 <i>Sanguisorba officinalis</i> )	38.21	Prairies atlantiques à fourrages	2.48	0.87
		38.22	Prairies des plaines medio-européennes à fourrage	23.48	8.15
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedoalbi-Veronicion dillenii (8230-4: <i>Pelouses pionnières montagnardes à subalpines des dalles siliceuses du Massif central</i> )	35.22	Pelouses siliceuses ouvertes permanentes	0.32	0.11
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	62.2	Végétation des falaises continentales siliceuses	0	0
9120	Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> ( <i>Quercion robori-petraea</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i> ) 9120-2: <i>Hêtraies-chênaies collinéenne à Houx</i>	41.122	Hêtraies acidiphiles subatlantiques	3.42	1.19
9130	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i> (9130-4: <i>Hêtraies-chênaies subatlantiques à Mélisque ou Chèvrefeuille</i> )	41.131	Hêtraies à Mélisque	2.44	0.85

Photographies des habitats patrimoniaux les plus représentatifs du site Natura 2000



Pelouse sèche riche en orchidées 6210\*



Pelouse sèche à tendance embroussaillage 6210



Prairie de fauche 6510



Hêtraie atlantique, acidophile 9120  
(Sylvain Pouvaret, CEN Auvergne)

**Tableau XI: Etat de conservation des habitats prioritaires**

(Source : Cartographie des habitats CEN Auvergne 2013)

<b>Habitats prioritaires</b>		Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ( <i>Festuco-brometalia</i> ) [* Sites d'orchidées remarquables]*	Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	<i>Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion *</i>
<b>Code Corine Biotope</b>		34.32 , 34.42	35.1	41.4
<b>Code N2000</b>		6210*	6230*	9180*
<b>Situation nationale</b> source : MNHN (domaine continental)	Etat de conservation	Défavorable mauvais	Moyen	Moyen
	Date d'évaluation	2013	2013	2013
	Aire de répartition	Favorable	Moyen	Favorable
	Surface	Mauvais	Moyen	Favorable
	Structure et fonction	Mauvais	Moyen	Moyen
	Perspectives futures	Mauvais	Moyen	Favorable
<b>Etat initial DOCOB 2002</b>	Etat de conservation	Bon	-	-
	Superficie couverte	3.4 ha	-	-
<b>Etat des lieux en 2013</b> (Source CartoChanes Cen Auvergne)	Etat de conservation	Bon	Bon	Bon
	Date d'évaluation	2013	2013	2013
	Etat des connaissances	Bon	Bon	Bon
	Superficie couverte (ha)	3.08	1.1	1.39
	Structures et fonctionnalité	Inconnu : 0% Bon: 94,2% Altéré: 0% Dégradé: 5.8%	Inconnu : 0% Bon: 45,5% Altéré: 37,3% Dégradé: 17.3%	Inconnu : 0% Bon: 100% Altéré: 0% Dégradé: 0%
	Perspectives	Maintien de l'habitat par une gestion pastorale extensive et débroussaillage ponctuel	Maintien de l'habitat par une gestion pastorale extensive	Eviter d'intervenir (pas d'exploitation) pour maintenir l'habitat
<b>RESPONSABILITE DU SITE</b>		FORTE	FORTE	FAIBLE

**Tableau XII: Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire**

(Source : Cartographie des habitats CEN Auvergne 2013)

	Habitats d'intérêt communautaire	Junipérais secondaires planitiaires à montagnards à Genévrier commun	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ( <i>Festuco-brometalia</i> ) [* Sites d'orchidées remarquables]*	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinioncaeruleae)	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
	<b>Code Corine Biotope</b>	31.88	34.3, 34.32, 34.322, 34.341	37.31	37.72
	<b>Code N2000</b>	5130	6210	6410	6430
<b>Situation nationale</b> source : MNHN (domaine continental)	Etat de conservation	Moyen	Défavorable mauvais	Défavorable mauvais	Moyen
	Date d'évaluation	2013	2013	2013	2013
	Aire de répartition	Inconnu	Favorable	Moyen	Favorable
	Surface	Moyen	Mauvais	Mauvais	Favorable
	Structure et fonction	Moyen	Mauvais	Moyen	Moyen
	Perspectives futures	Moyen	Mauvais	Mauvais	Moyen
<b>Etat initial DOCOB 2002</b>	Etat de conservation	Bon	Bon	-	-
	Superficie couverte	Qq m <sup>2</sup>	19 ha	-	-
<b>Etat des lieux en 2013</b> (Source CartoChanes Cen Auvergne)	Etat de conservation	Bon	Bon	Bon	Bon
	Date d'évaluation	2013	2013	2013	2013
	Etat des connaissances	Bon	Bon	Bon	Bon
	Superficie couverte (ha)	0.10	31.02	0.01	0.79
	Structures et fonctionnalité	Inconnu : 0% Bon: 100% Altéré: 0% Dégradé: 0%	Inconnu : 0% Bon: 50,2% Altéré: 34,7% Dégradé: 15,2%	Inconnu : 0% Bon: 100% Altéré: 0% Dégradé: 0%	Inconnu : 0% Bon: 100% Altéré: 0% Dégradé: 0%
	Perspectives	Maintien de l'habitat par une gestion pastorale équilibrée	Maintien de l'habitat par une gestion pastorale équilibrée	Maintien de l'habitat par une gestion pastorale extensive	Fauche tardive des bords de route
<b>RESPONSABILITE DU SITE</b>		MOYENNE	FORTE	FORT	FAIBLE

suite...

	<b>Habitats d'intérêt communautaire</b>	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecuruspratensis, T109 Sanguisorbaofficinalis)	Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedoalbi-Veronicindillenii	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercionrobori-petraea ou Ilici-Fagenion)	Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum
	<b>Code Corine Biotope</b>	38.31, 38.22	35.22	62.2	41.122	41.131
	<b>Code N2000</b>	6510	8230	8220	9120	9130
<b>Situation nationale</b> source : MNHN (domaine continental)	Etat de conservation	Mauvais	Favorable	Favorable	Favorable	Moyen
	Date d'évaluation	2013	2013	2013	2013	
	Aire de répartition	Moyen	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable
	Surface	Mauvais	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable
	Structure et fonction	Mauvais	Favorable	Favorable	Favorable	Moyen
	Perspectives futures	Mauvais	Inconnu	Favorable	Favorable	Moyen
<b>Etat initial DOCOB 2002</b>	Etat de conservation	Moyen	Bon	Bon	-	-
	Superficie couverte	26.6	2.5	Quelques m <sup>2</sup>	-	-
<b>Etat des lieux en 2013</b> (Source CartoChanes Cen Auvergne)	Etat de conservation	Mauvais	Bon	Bon	Bon	Bon
	Date d'évaluation	2013	2013	2013	2013	2013
	Etat des connaissances	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
	Superficie couverte (ha)	25.85	0.32	ponctuel	3.42	2.44
	Structures et fonctionnalité	Inconnu : 0% Bon: 38.8% Altéré: 17.8% Dégradé: 43.4%	Inconnu : 0% Bon: 81,3% Altéré: 0% Dégradé: 18.8%	Inconnu : 0% Bon: 100% Altéré: 0% Dégradé: 0%	Inconnu : 0% Bon: 100% Altéré: 0% Dégradé: 0%	Inconnu : 0% Bon: 71,3% Altéré: 0% Dégradé: 28.7%
	Perspectives	Gestion extensive avec limitation de la fertilisation et fauche tardive	Maintien de l'ouverture du milieu par du pâturage extensif	Maintien de l'habitat en l'état sans réelle intervention	Maintien de l'habitat par l'absence d'exploitation, favoriser les îlots de vieillissement avec gros bois vivant et mort	Maintien de l'habitat par l'absence d'exploitation, favoriser les îlots de vieillissement avec gros bois vivant et mort
<b>RESPONSABILITE DU SITE</b>		FORTE	FAIBLE	FAIBLE	MOYENNE	MOYENNE

## **SYNTHESE**

La cartographie des habitats, réalisée en 2013 par le CEN Auvergne, a mis en évidence une grande diversité de milieux présents au sein du site Natura 2000. Ainsi, 12 habitats d'intérêt communautaire ont été recensés (représentant 69,53 ha soit 24% de la surface du site) dont 3 sont d'intérêt communautaire prioritaire (représentant 5,57 ha soit 2% de la superficie du site). Un quart du site est donc couvert par des habitats d'intérêt communautaire.

Parmi ces 12 habitats, les 6 habitats présents dans l'ancien document d'objectifs ont à nouveau été observés et six nouveaux habitats ont été répertoriés pour une surface de près de 10 hectares, soit 3,5 % du site:

- 6230\* : nardaies
- 6410 : prairies paratourbeuses basiphiles
- 6430 : mégaphorbiaies
- 9120 : hêtraies atlantiques
- 9130 : hêtraies neutrophiles
- 9180\* : forêt de ravin

L'habitat « pelouses sèches 6210 » domine majoritairement l'ensemble avec une superficie totale de 34 ha soit près de la moitié des habitats remarquables et 12% du site. Ainsi, **les pelouses sèches représentent l'enjeu agro-environnemental majeur du site**. Le site Natura 2000 a donc une forte responsabilité envers cet habitat dont l'état de conservation national est considéré comme « Défavorable à mauvais ». Au sein du site, l'état de conservation de ces formations végétales est plutôt bon.

Les pelouses sèches du site sont très diverses en lien avec la nature du sol, on trouve des pelouses acidiphiles écorchées, des pelouses acidiphiles en passant par les pelouses calcicoles. Il s'agit de prairies naturelles sur sols maigres, des pelouses rases ou plus herbeuses. Elles abritent des Orchidées de façon plus ou moins importante et peuvent être très diversifiées au niveau floristique.

Par rapport à 2002, nous notons un maintien global des pelouses du 6210, dans un état de conservation globalement assez bon, agrémenté de nouvelles unités. Certaines unités faisant l'objet d'une gestion très extensive tendent à s'enfricher, elles sont alors colonisées de Genévriers et de Prunelliers. On note par contre une légère baisse de superficie (0,5 ha) des pelouses prioritaires à orchidées, certainement liée aux travaux d'élargissement de la chaussée mais il semble probable que ponctuellement l'habitat cicatrise.

La découverte du nouvel habitat d'intérêt prioritaire 6230 (Nardaie), original pour le site représente un enjeu fort en terme de conservation de cet habitat pour l'Auvergne même s'il est présent sur une faible surface.

Pour les prairies de fauche, la superficie cartographiée est sensiblement identique à 2001, avec cependant des différences dans les secteurs cartographiés (ajout d'habitat autour de la route de Messilhac, perte au niveau de Lasclauzades par banalisation de flore liée à l'intensification). La tendance est donc à une nette eutrophisation des prairies et à une disparition d'espèces oligotrophes, favorables à une grande diversité d'insectes et donc pouvant nuire à court ou moyen terme aux populations faunistiques globales (avifaune, chiroptères).

Bien qu'elle concerne une toute petite surface, le site a également une responsabilité forte au niveau Auvergnat, pour une prairie paratourbeuse à Molinie bleue basiphile identifiée au Puech Morenq.. Ce type d'association végétale n'était pas connu auparavant de l'ensemble de la région.

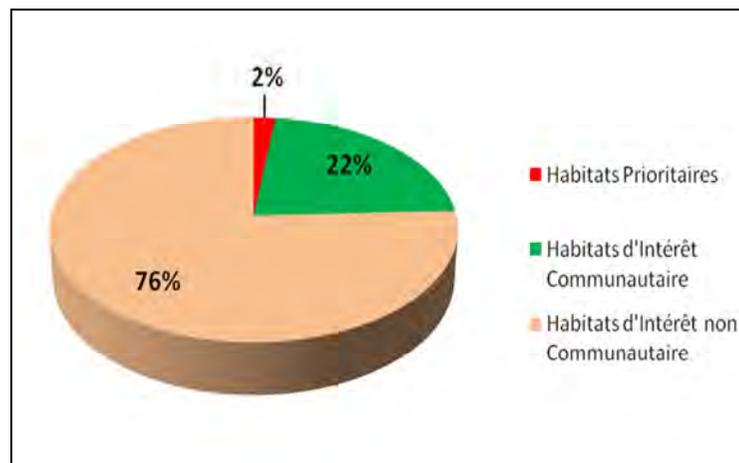
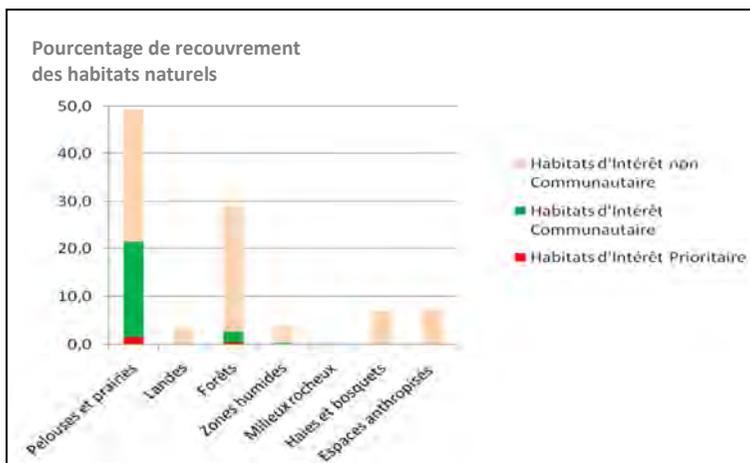
Enfin, bien identifié comme remarquable en 2001, **le réseau bocager et les boisements naturels** qui représentent plus d'un tiers du site, présentent une forte naturalité, avec de vieux boisements de Hêtres notamment à l'ouest de l'entité Raulhac, habitat potentiel de colonies de chiroptères.

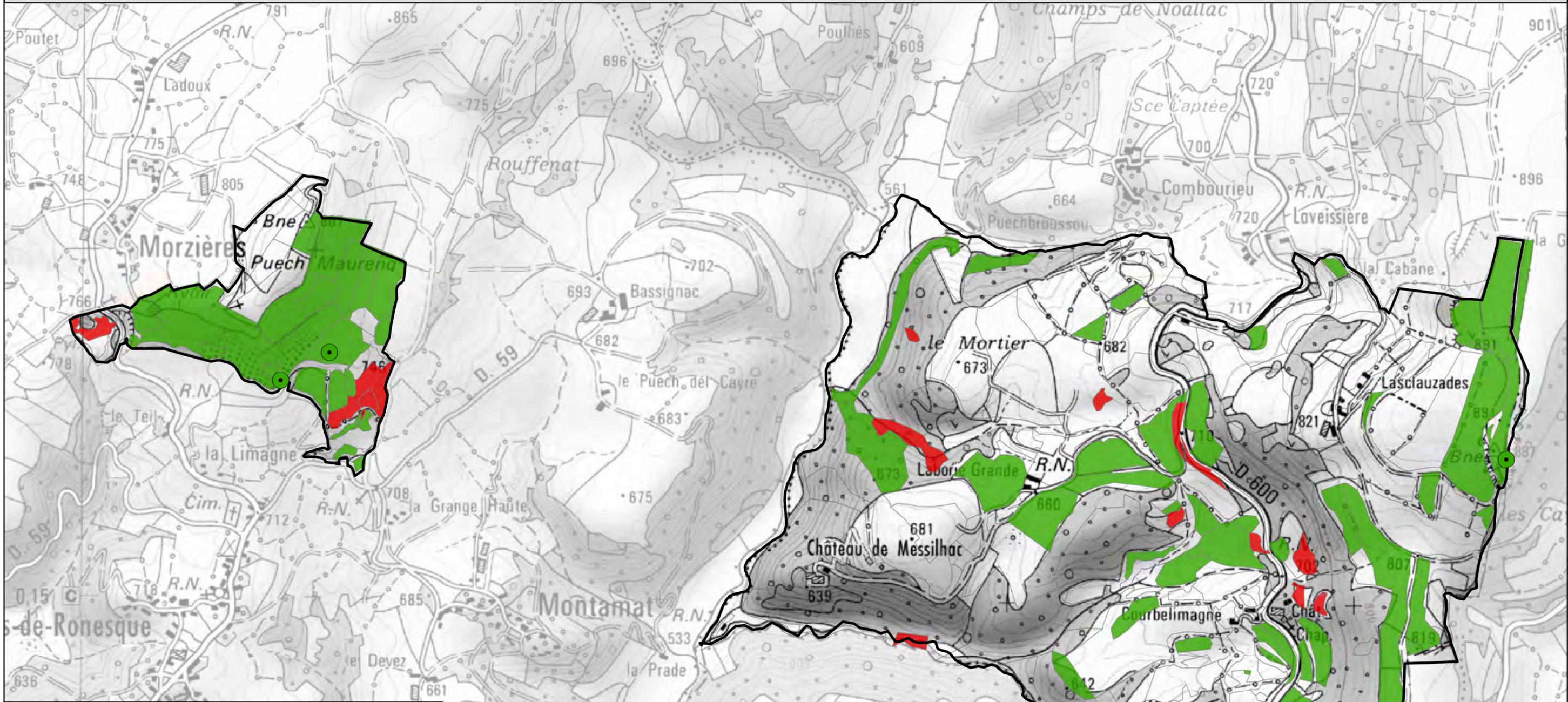
Le site présente aussi **trois habitats forestiers d'intérêt communautaire** (7.25 ha, soit 2.5% du site) dont un prioritaire, ils sont en bon état de conservation mais le site a une responsabilité moindre concernant ces boisements répandus dans d'autres zones Natura 2000. Leur préservation reste toutefois importante notamment pour les chiroptères.

Deux habitats de milieux rocheux sont également présents ponctuellement sur le site, sur de petites surfaces, en bon état de conservation, leur préservation reste un enjeu de moindre importance.

**Au-delà de la diversité des habitats naturels et de l'intérêt patrimonial global du site à la charnière entre étage collinéen et montagnard et dans un contexte de climat à tendance thermoatlantique, il ressort l'exceptionnalité de ce site au niveau Auvergnat pour ce qui est de la diversité des groupements de pelouses.**

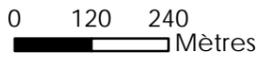
Recouvrement des habitats et proportion de leurs statuts au sein du site Natura 2000





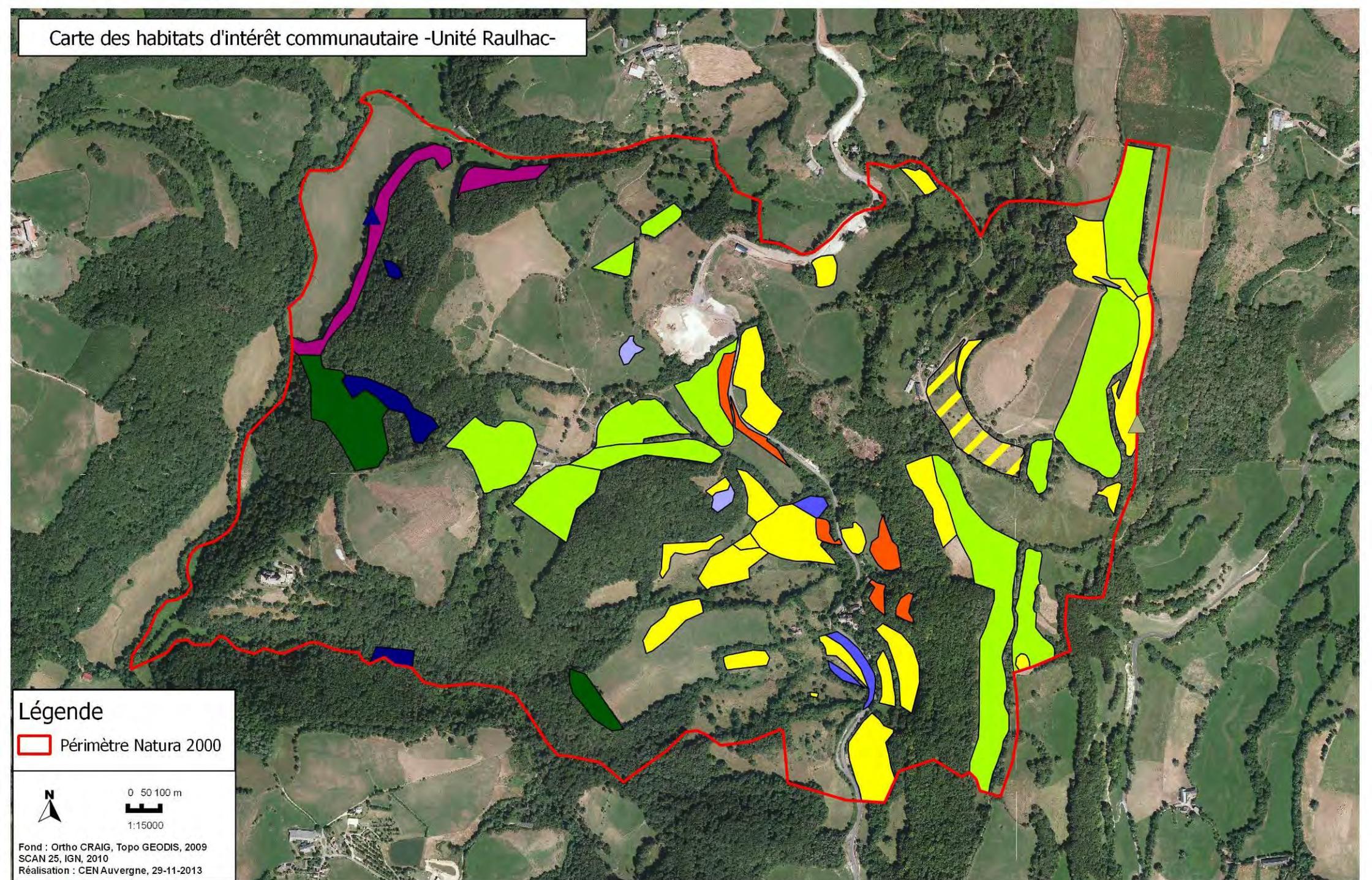
Statut des Habitats

- Prioritaire
- Intérêt Communautaire
- Non Communautaire
- Habitat ponctuel d'Intérêt Communautaire
- Périmètre du site



Sources: Carto CHANES CEN Auvergne 2013  
 Fond: Scan 25 IGN Craig Auvergne

1 : 11 000



Légende

 Périmètre Natura 2000



0 50 100 m



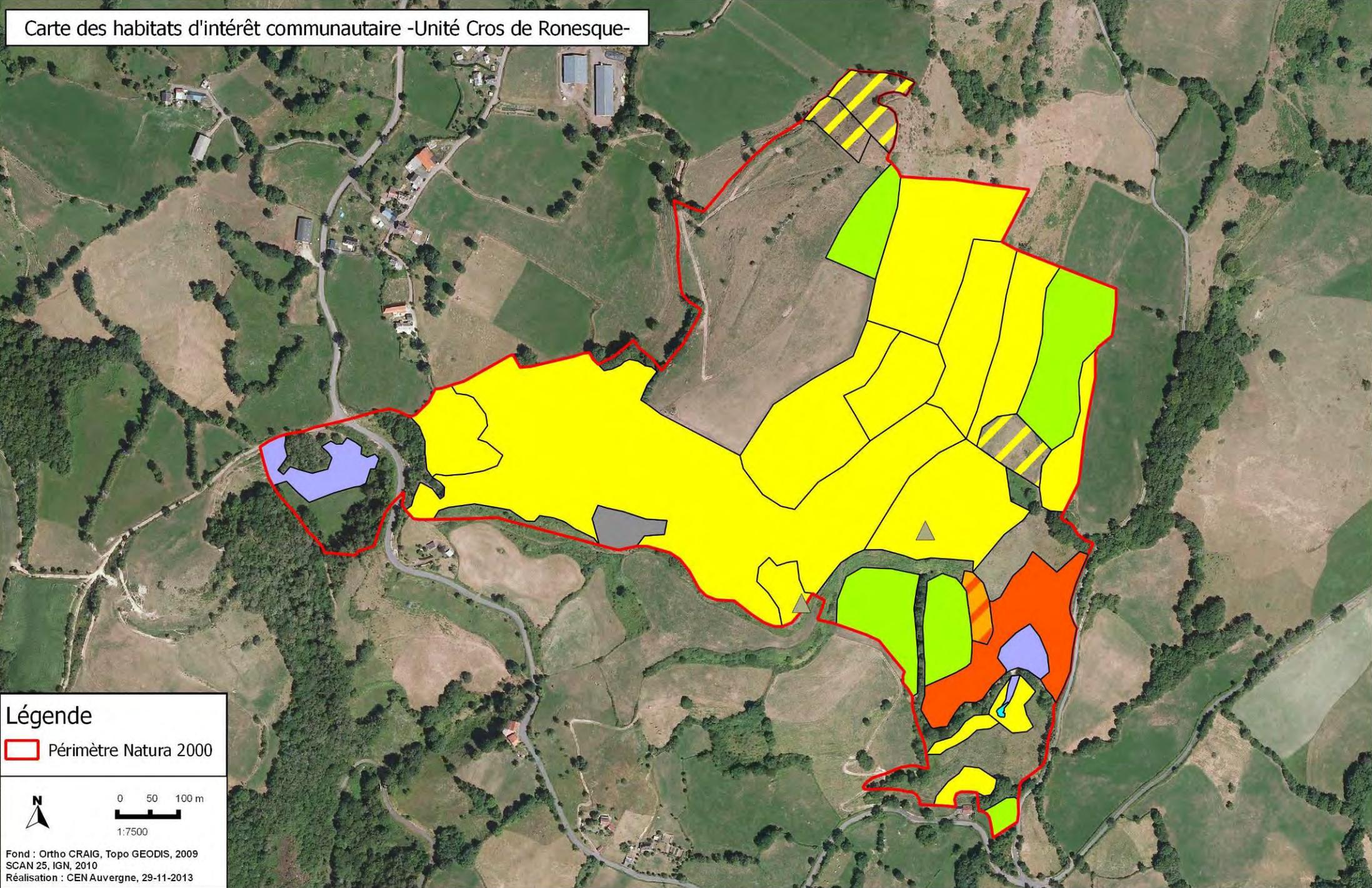
1:15000

Fond : Ortho CRAIG, Topo GEODIS, 2009  
SCAN 25, IGN, 2010  
Réalisation : CEN Auvergne, 29-11-2013



**CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS**  
**SITE NATURA 2000 FR8301061**  
**- COTEAUX DE RAULHAC ET CROS DE RONESQUE -**





**Légende**

 Périmètre Natura 2000

 0 50 100 m  
1:7500

Fond : Ortho CRAIG, Topo GEODIS, 2009  
SCAN 25, IGN, 2010  
Réalisation : CEN Auvergne, 29-11-2013

# Légende

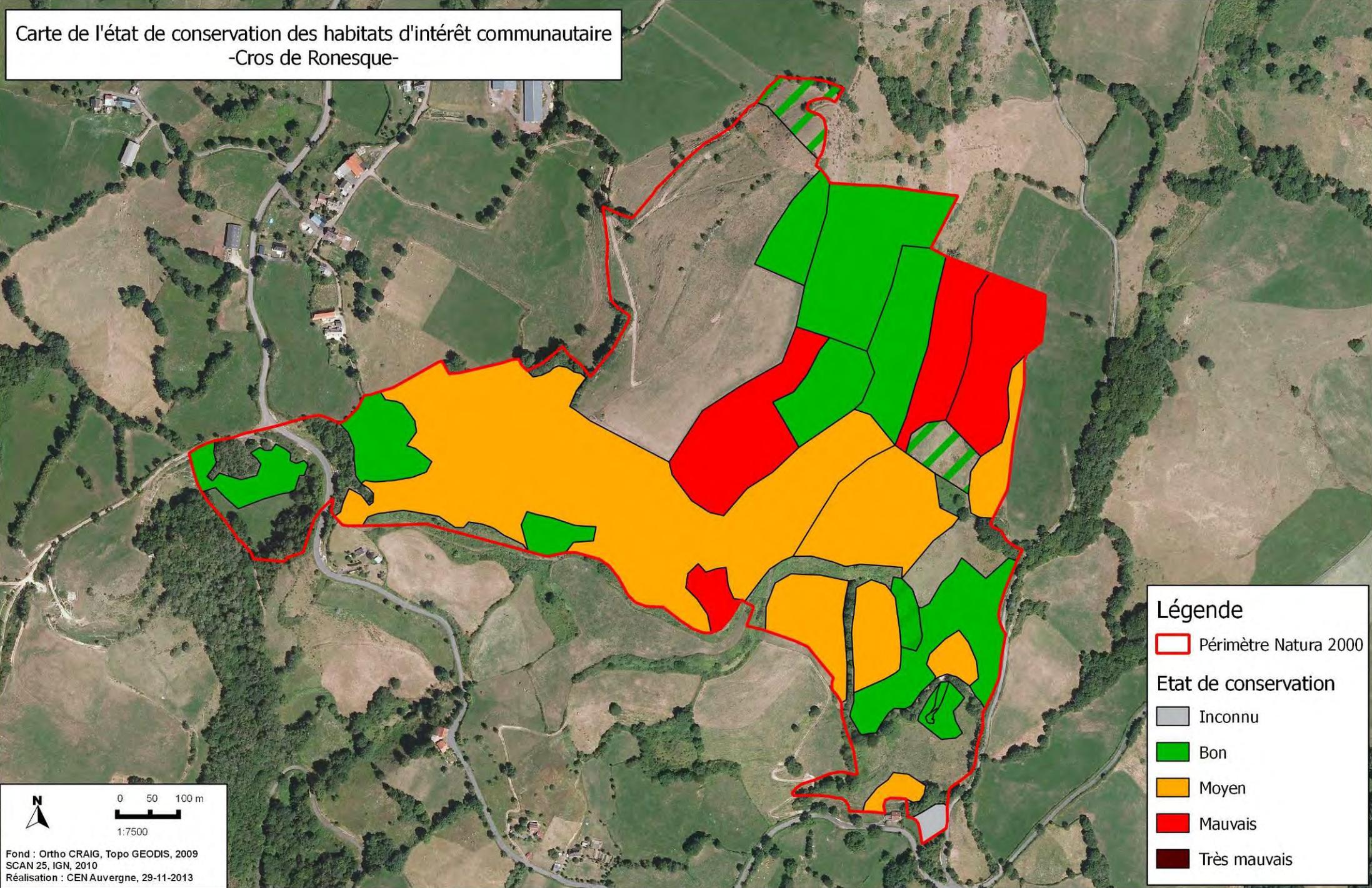
## Habitats d'intérêt communautaire dominants (Typologie Natura 2000)

-  5130 - Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires
-  6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-brometalia*)
-  6210\* - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-brometalia*) [\* Sites d'orchidées remarquables]
-  6230\* - Formations herbues à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)
-  6410 - Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)
-  6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *T109 Sanguisorba officinalis*)
-  8230 - Roches siliceuses avec végétation pionnière du *Sedo-Scleranthion* ou du *Sedo albi-Veronicion dillenii*
-  9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus* (*Quercion robori-petraea* ou *Ilici-Fagenion*)
-  9130 - Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*
-  9180\* - Forêts de pente, éboulis, ravins du *Tilio-Acerion*
-  6430 - Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
-  8220 - Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique

## Habitats d'intérêt communautaire dominés

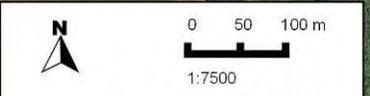
-  6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-brometalia*)
-  6210\* - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-brometalia*) [\* Sites d'orchidées remarquables]

Carte de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire  
-Cros de Ronesque-



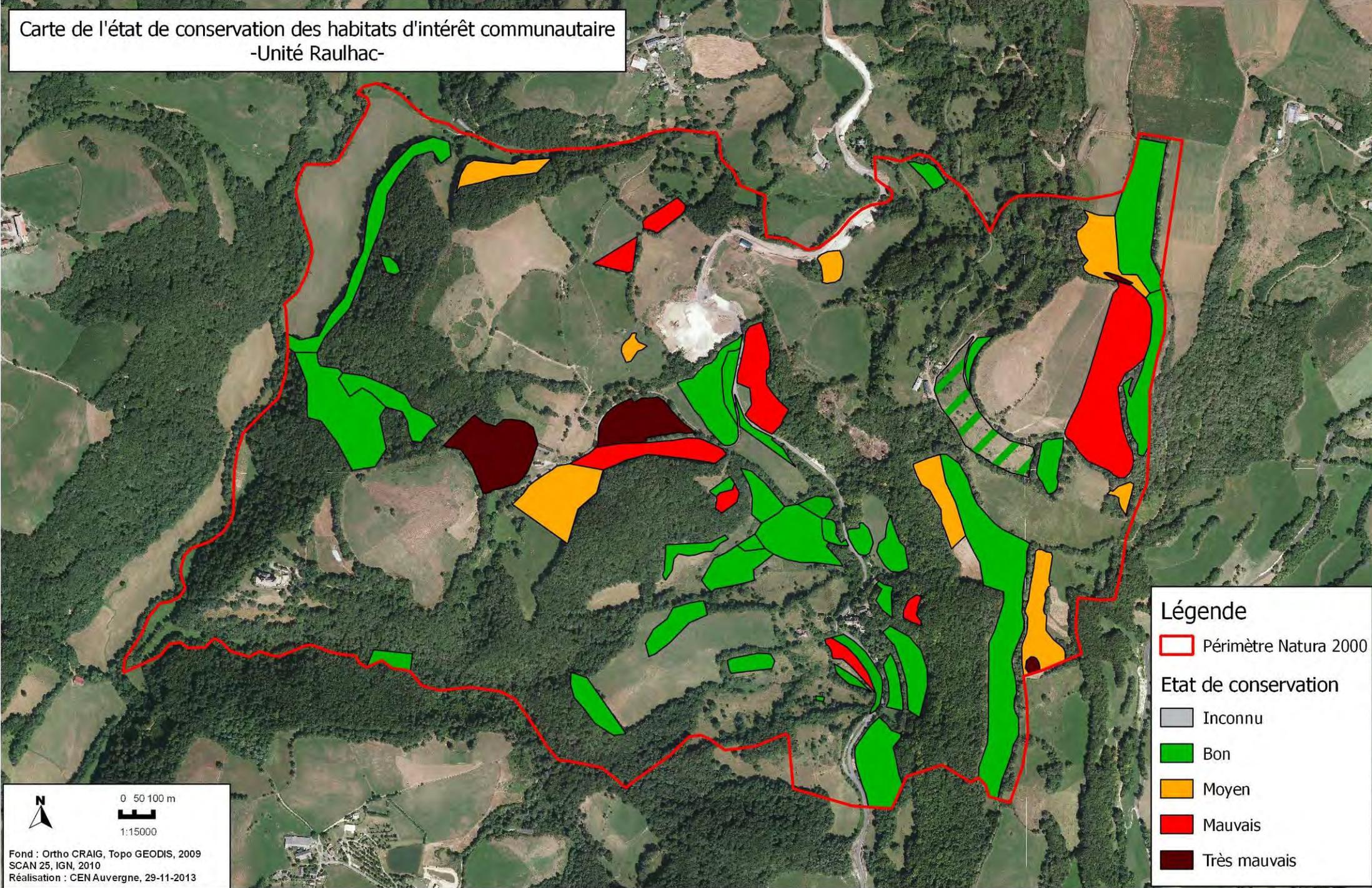
**Légende**

- Périmètre Natura 2000
- Etat de conservation**
- Inconnu
- Bon
- Moyen
- Mauvais
- Très mauvais



Fond : Ortho CRAIG, Topo GEODIS, 2009  
SCAN 25, IGN, 2010  
Réalisation : CEN Auvergne, 29-11-2013

Carte de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire  
-Unité Raulhac-



**Légende**

 Périmètre Natura 2000

**Etat de conservation**

 Inconnu

 Bon

 Moyen

 Mauvais

 Très mauvais

N  
0 50 100 m  
1:15000

Fond : Ortho CRAIG, Topo GEODIS, 2009  
SCAN 25, IGN, 2010  
Réalisation : CEN Auvergne, 29-11-2013

### 3.3 Espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive 92/43

**Tableau XIII: Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire**

(Source : Etude chiroptère, Alter Eco 2013)

Voir fiches espèce en annexe 4

	Espèces d'intérêt communautaire	Petit rhinolophe	Grand rhinolophe	Murin à oreilles échancrées
	Nom Latin	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	<i>Myotis emarginatus</i>
	Code Natura 2000	1303	1304	1321
<b>Situation nationale</b> source : MNHN (domaine continental)	Etat de conservation	Moyen	Moyen	Moyen
	Date d'évaluation	2013	2013	2013
	Aire de répartition	Moyen	Moyen	Favorable
	Population	Moyen	Moyen	Favorable
	Habitats d'espèces	Moyen	Moyen	Favorable
	Perspectives futures	Moyen	Moyen	Moyen
<b>Etat initial DOCOB 2002</b>	Etat de conservation	?	?	?
	Population	30	0	0
<b>Etat des lieux en 2013</b> (Source Etude chiroptère Alter Eco)	Etat de conservation	Favorable	Inadéquate	Inadéquate
	Date d'évaluation	2013	2013	2013
	Etat des connaissances	Bon	Bon	Bon
	Population	60	1	2
	Habitats d'espèces	Favorable	Favorable	Favorable
Perspectives	?	?	?	
<b>RESPONSABILITE DU SITE</b>		MOYENNE	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE

potentiellement présentes sur le site:

Loutre	Chabot
<i>Lutra Lutra</i>	<i>Cottus gobio</i>
1355	1163
Inadéquate	Inadéquate
2013	2013
Inadéquate	Inadéquate
Inadéquate	Inadéquate
Favorable	Inadéquate
Favorable	Inadéquate
?	?
?	?
?	?
?	?
?	?
?	?
?	?
?	?
?	?
TRES FAIBLE	TRES FAIBLE

#### SYNTHESE

(Pas d'espèces végétales d'intérêt communautaire)

**Chiroptères** (données issues du rapport d'Alter éco 2013)

En terme d'effectif, le petit Rhinolophe est l'espèce phare du site et de ses alentours (53% de l'effectif total), la Barbastelle (qui a sa colonie de reproduction à l'extérieur du site voir tableau p46) vient en second (33% de l'effectif) et les 5 autres espèces comptent pour 14%. En terme de diversité d'espèces, les combes de Messilhac sont les plus accueillants puisque 5 espèces y ont été observées mais en terme d'effectif, dans le site Natura 2000 c'est le château de Courbelimagne qui est premier avec 42 individus.

La tendance populationnelle du Petit Rhinolophe peut être envisagée favorablement, grâce au recul d'une douzaine d'années, en 2013 l'effectif de femelles est de 23 individus et seules 4 d'entre elles n'ont pas eu de jeune cette année. En tenant compte de l'ensemble écologique plus vaste incluant le site Natura 2000, la population reproductrice de Petits Rhinolophes est estimée à moins de 50 femelles avant reproduction, les seules colonies du site compteraient pour 5% de la population auvergnate (in Docob 2002).

On note d'ailleurs une grande fidélité de deux groupes de Petit Rhinolophes qui se répartissent entre les combles de la grange et la chapelle de Courbelimagne et une stabilité aussi du groupe de femelles de Messilhac. Par contre il y a eu une chute d'effectifs inexpiquée dans la colonie de la ferme de Courbelimagne.

Le grand Rhinolophe et le Murin à oreilles échancrées sont décomptés à chaque visite dans des proportions voisines signalant la présence probable d'une colonie en reproduction dans l'environnement au sens plus large.

La colonie de Barbastelle d'Europe de la grange de Combe Cuze localisée en limite de la commune de Taussac et de Cros de Ronesque (mais hors site) représente une des trois colonies de parturition connues de l'espèce dans le Cantal et compterait pour 7 % de l'effectif des 27 colonies connues en Midi-Pyrénées. La responsabilité du site pour cette espèce est forte à un niveau supra régional, vue la rareté des colonies en Auvergne et Midi-Pyrénées.

Photographies des espèces d'intérêt communautaire  
les plus représentatives du site Natura 2000

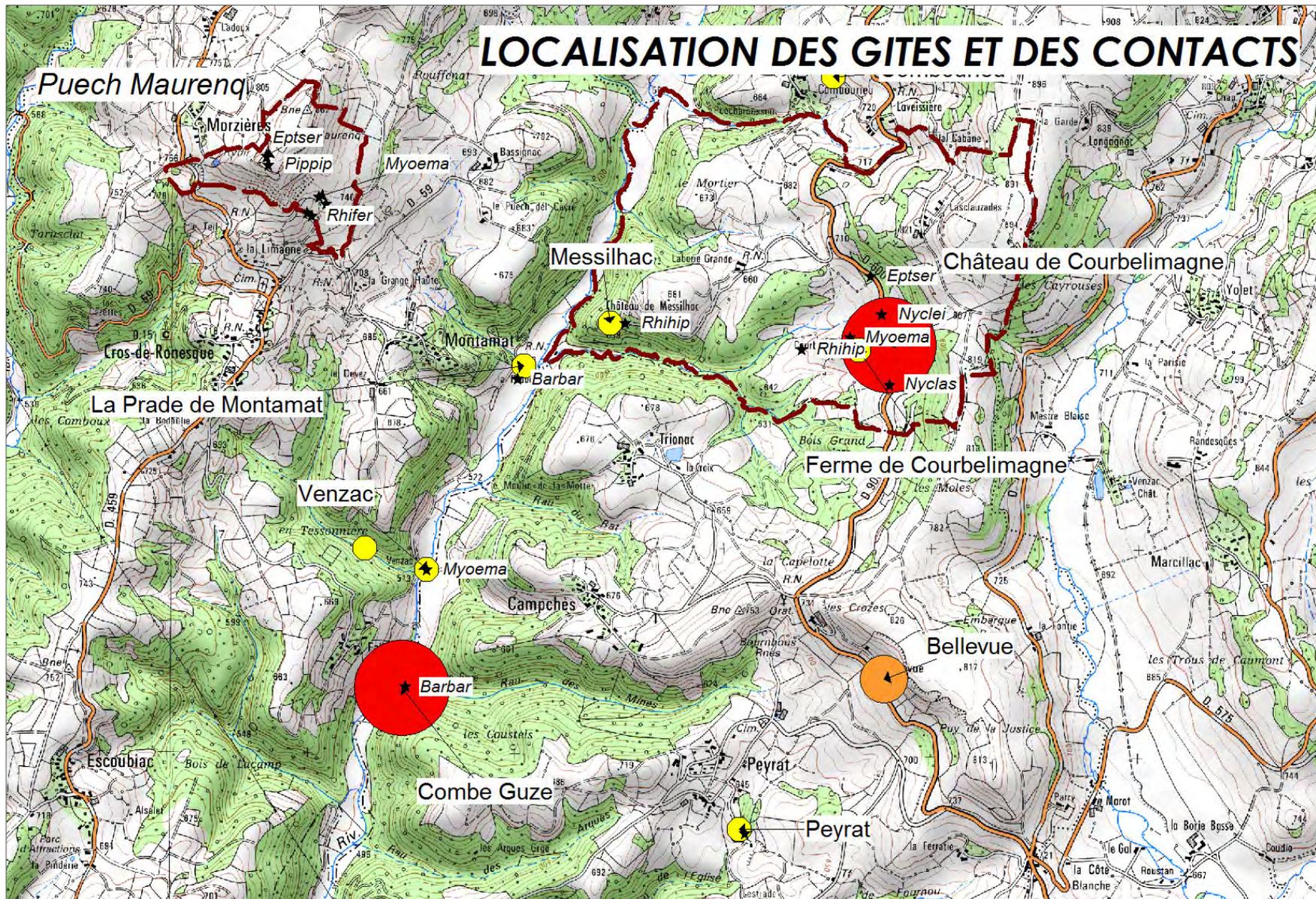


Château de Courbelimagne



Petit Rhinolophe, Chapelle de  
Courbelimagne, Joël Bec 2013

**Carte 15 : Localisation des gîtes à chauves-souris sur le site et sa zone d'influence** (issue du rapport d'Alter Eco, réalisation Alter Eco 2014)



## Autres espèces faunistiques de la directive

**Loutre:** elle est mentionnée dans la ZNIEFF qui recoupe le site Natura 2000 mais elle ne fait pas l'objet d'une étude ni de mesure particulière dans ce document. La prise en compte de sa présence doit néanmoins s'effectuer lors des travaux routiers, pour le franchissement des cours d'eau (ponts) et surtout pour ce site en matière de maintien et d'entretien de la ripisylve.

**Le chabot:** ce poisson d'eau douce présent dans le Goul est très sensible à la qualité de l'eau et au ralentissement des vitesses du courant. La prise en compte de sa présence en limite du site doit intervenir sur la préservation de la qualité de l'eau des petits affluents du Goul et lors de réhabilitations éventuelles du milieu en évitant la canalisation des cours d'eau ou la création d'étangs en dérivation.

D'autres espèces patrimoniales sont très probablement présentes mais les données concernant ce site, qui a surtout été parcouru pour la flore, sont fragmentaires et incomplètes et des relevés complémentaires seraient nécessaires pour qualifier la richesse patrimoniale faunistique du secteur. Il est probable que ces milieux recèlent des richesses en entomofaune notamment chez les Lépidoptères ou les Orthoptères

**Papillons:** le site peut être favorable :

- au Damier de la Succise (Plusieurs stations de Succise observées en prairies et pelouses maigres): sous route de Courbelimagne, pelouse à Sérapias au nord de la route qui mène à Messilhac, vallon à l'ouest de l'entité Cros de Ronesque
- à l'Azuré du Serpolet (*Maculinea arion*) et à l'Azuré de la Croisette (*Maculineaalconrebulli*) (ancienne mention de la Gentiane croisette sur le secteur à rechercher sur Morzières car très favorable) à rechercher à la bonne période sur les pelouses de Morzières.

**Avifaune** (Données LPO Auvergne et Faune Auvergne mai 2014)

Des espèces sont connues comme des nicheurs certains ou probables sur les communes du site:

	Espèces de l'annexe 1 de la directive Oiseaux	Autres espèces remarquables dont espèces protégées
Nicheurs certains	Alouette lulu ( <i>Lullula arborea</i> ), Pie-grièche écorcheur ( <i>Lanius collurio</i> ), Milan royal ( <i>Milvus milvus</i> ).	pipit des arbres ( <i>Anthus trivialis</i> ), pic vert ( <i>Picus viridis</i> ), rougequeue noir ( <i>Phoenicurus phoenicurus</i> ), rougequeue à front blanc ( <i>Phoenicurus phoenicurus</i> ), Tarier pâtre ( <i>Saxicola torquatus</i> ), Sittelle torchepot ( <i>Sitta europaea</i> ), Torcol fourmilier ( <i>Jynx torquilla</i> ), Bergeronnette grise ( <i>Motacilla alba</i> ), Buse variable ( <i>Buteo buteo</i> ), Hirondelle de fenêtre ( <i>Delichon urbicum</i> ) Hirondelle rustique ( <i>Hirundo rustica</i> ), Mésange bleue ( <i>Cyanistes caeruleus</i> ), Mésange charbonnière ( <i>Parus major</i> ), Moineau domestique ( <i>Passer domesticus</i> )
Nicheurs probables	Aigle botté ( <i>Aquila pennata</i> ), Bondrée apivore ( <i>Pernis apivorus</i> ),	Faucon crécerelle ( <i>Falco tinnunculus</i> ), Fauvette à tête noire ( <i>Sylvia atricapilla</i> ), Grosbec casse-noyaux ( <i>Coccothraustes coccothraustes</i> ), Pic épeiche ( <i>Dendrocopos major</i> ), Pie- grièche à tête rousse ( <i>Lanius senator</i> ), Serin cini ( <i>Serinus serinus</i> ), Troglodyte mignon ( <i>Troglodytes troglodytes</i> ), Chevêche d'Athéna ( <i>Athena noctua</i> ), Épervier d'Europe ( <i>Accipiter nisus</i> ), Fauvette des jardins ( <i>Sylvia borin</i> ), Hypolaïs polyglotte ( <i>Hippolais polyglotta</i> ), Tarier des prés ( <i>Saxicola rubetra</i> ), Bruant zizi ( <i>Emberiza cirlus</i> ) Rougegorge familier ( <i>Erithacus rubecula</i> ), Pinson des arbres ( <i>Fringilla coelebs</i> )

## **PARTIE III : LES OBJECTIFS ET ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

---

La Directive «Habitat» a pour objectifs d'assurer le maintien ou le rétablissement des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable (... ) et à « favoriser le maintien de la Biodiversité (...) tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales ».

La préservation ou la restauration des habitats naturels présents sur le site constitue donc l'objectif premier de tout Document d'Objectif. Cette préoccupation doit passer par le maintien des activités qui s'y déroulent, dans les limites de compatibilité avec la conservation des habitats et des espèces qu'il accueille.

Pour cela des objectifs déclinés sur deux niveaux permettent d'aboutir à des actions précises en lien avec les activités concernées. Les actions envisagées sont détaillées dans les fiches actions du paragraphe suivant.

Les enjeux de développement durable ont été déclinés selon trois niveaux de priorité:

- \*\*\* : Priorité forte,
- \*\* : Priorité moyenne,
- \* : Priorité faible.

Ces divers enjeux peuvent être regroupés en 3 grandes catégories:

- Les enjeux de conservation et de gestion des habitats
- Les enjeux de sensibilisation et de communication aux acteurs locaux et au public
- Les objectifs de suivis scientifiques des habitats et des espèces

## 1 - OBJECTIFS ET ENJEUX LIES AUX HABITATS NATURELS, AUX ESPECES ET AUX ACTIVITES HUMAINES

Tableau XIV : Enjeux et Objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines

Objectifs de développement durable et priorités	Objectifs opérationnels	Actions envisagées (détails dans les fiches)	Outils utilisés	Activités humaines concernées	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Cohérence avec les programmes en cours
<b>A.</b> <b>Favoriser une activité agricole garante de la préservation des milieux agropastoraux remarquables</b>	1. Favoriser la gestion extensive des pelouses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adapter la période et la pression pâturage, sans apports de fertilisants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MAEc</li> <li>• Animation du site</li> </ul>	Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pelouses sèches (6210, 6210*, 6230*)</li> <li>• Lande à genévriers (5130)</li> <li>• Prairie humide (6410)</li> </ul>	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PAC</li> </ul>
	2. Favoriser la gestion extensive des prairies de fauche	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter la fertilisation et favoriser la fauche tardive</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MAEc</li> <li>• Animation du site</li> </ul>	Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prairie de fauche (6510)</li> </ul>	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PAC</li> </ul>
<b>***</b>	3. Maintenir l'ouverture des milieux - limiter l'embroussaillage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir du pâturage</li> <li>• Débroussailler mécaniquement si besoin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MAEc</li> <li>• Contrat Natura 2000</li> <li>• Animation du site</li> </ul>	Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pelouses sèches (6210, 6210*, 6230*, 8230)</li> <li>• Lande à genévriers (5130)</li> </ul>	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PAC</li> </ul>
	4. Préserver la richesse des bords de route	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la fauche tardive</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation du site</li> </ul>	Entretien des réseaux routiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mégaphorbiaie (6430)</li> </ul>	-	

Objectifs de développement durable et priorités	Objectifs opérationnels	Actions envisagées(détails dans les fiches)	Outils utilisés	Activités humaines concernées	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Cohérence avec les programmes en cours
<b>B.</b> <b>Inciter des pratiques préservant la naturalité des milieux et la tranquillité de la faune</b>	5. Favoriser la gestion extensive des prairies	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter la fertilisation et la pression de pâturage sur les prairies et promouvoir des fauches tardives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MAEt</li> <li>• Animation du site</li> </ul>	Agriculture	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Petit Rhinolophe (1303)</li> <li>• Grand Rhinolophe (1304)</li> <li>• Murin à oreilles échancrées (1321)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PAC</li> </ul>
	6. Préserver le réseau bocager	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir et entretenir les haies</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MAEt</li> <li>• Charte Natura 2000</li> <li>• Animation du site</li> </ul>	Agriculture	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Petit Rhinolophe (1303)</li> <li>• Grand Rhinolophe (1304)</li> <li>• Murin à oreilles échancrées (1321)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PAC</li> </ul>
	7. Préserver les milieux forestiers remarquables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas intervenir dans ces boisements, favoriser des grosses pièces de bois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MAEt</li> <li>• Charte Natura 2000</li> <li>• Contrats forestiers</li> </ul>	Sylviculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hêtraies (9120, 9130)</li> <li>• Forêts de pente(9180*)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Petit Rhinolophe (1303)</li> <li>• Grand Rhinolophe (1304)</li> <li>• Murin à oreilles échancrées (1321)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PAC</li> </ul>
	<b>***</b>	8. Préserver les chiroptères: tranquillité des gîtes et non toxicité de leurs proies	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conserver les gîtes, limiter le dérangement en période de reproduction et prendre des précautions lors des travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation du site</li> <li>• Charte Natura 2000</li> </ul>	Habitations-bâtiments	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Petit Rhinolophe (1303)</li> <li>• Grand Rhinolophe (1304)</li> <li>• Murin à oreilles échancrées (1321)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser des modalités de traitements prophylactiques adaptés aux exigences des chiroptères</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation du site</li> <li>• Charte Natura 2000</li> </ul>	Agriculture	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Petit Rhinolophe (1303)</li> <li>• Grand Rhinolophe (1304)</li> <li>• Murin à oreilles échancrées (1321)</li> </ul>	

## 2 - OBJECTIFS ET ENJEUX TRANSVERSAUX

Tableau XV : Enjeux et Objectifs transversaux

Objectifs de développement durable et priorités	Objectifs opérationnels	Actions / mesures envisagées	Outils utilisés	Activités humaines concernées	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées
<b>C.</b> <b>Mobiliser, sensibiliser et informer les acteurs locaux et le public</b>  ***	9. Informer, sensibiliser les acteurs locaux à la présence du site, à sa préservation et aux actions du DOCOB	<ul style="list-style-type: none"> <li>Animer des visites du site, des conférences,</li> <li>Diffuser l'exposition, des brochures d'information</li> <li>Organiser des réunions du comité de pilotage et coordonner les acteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Animation du site</li> </ul>	Toutes	Tous	Tous
	10. Accroître l'implication et l'engagement des acteurs locaux dans la démarche Natura 2000	<ul style="list-style-type: none"> <li>Animer des MAET, chartes et contrats</li> <li>Mettre en œuvre des actions non contractuelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Animation du site</li> </ul>	Toutes	Tous	Tous
	11. Sensibiliser le public à la préservation du site	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communiquer à travers des supports existants et à créer implantés ou non sur le site</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Animation du site</li> </ul>	Toutes	Tous	Tous
	12. Favoriser la coordination avec les politiques réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assister l'application du régime des incidences Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Animation du site</li> </ul>	Toutes	Tous	Tous
<b>D.</b> <b>Suivre l'état écologique du site et évaluer la mise en œuvre de Natura 2000</b> **	13. Surveiller l'état écologique des habitats et espèces du site	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pérenniser les suivis scientifiques (flore et chiroptères)</li> <li>Approfondir l'évaluation de l'état de conservation des habitats agropastoraux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Animation du site</li> </ul>	Toutes	Tous	Tous
	14. Evaluer l'influence des mesures de gestion mises en place	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivre la mise en œuvre du document d'objectifs</li> <li>Réviser ou actualiser le document d'objectifs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Animation du site</li> </ul>	Toutes	Tous	Tous
<b>E.</b> <b>Améliorer la connaissance du site</b> *	15. Améliorer la connaissance faunistique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser des études sur les groupes pertinents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Animation du site</li> </ul>	-	-	Tous (Lepidoptères dans un premier temps)
	16. Améliorer la caractérisation de certains groupements végétaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etudes phytosociologiques complémentaires pour confirmer l'existence de groupes floristiques originaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Animation du site</li> </ul>	-	Tous, en particulier Pelouse à Nard (6230*); Prairie à Molinie (6410)	-

### 3 - SYNTHÈSE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tableau XVI : Synthèse des enjeux et objectifs de développement durable

Entité de gestion	Objectifs de développement durable		Niveau de priorité (1)	Type d'objectifs			
				Protéger	Entretienir	Restaurer	Communiquer
Habitats et espèces d'intérêt communautaire	A	Favoriser une activité agricole garante de la préservation des milieux agropastoraux remarquables	***	X	X	X	X
	B	Inciter des pratiques préservant la naturalité des milieux et la tranquillité de la faune	***	X	X		X
Objectifs transversaux	C	Mobiliser, sensibiliser et informer les acteurs locaux et le public	***	X			X
	D	Suivre l'état écologique du site et évaluer la mise en œuvre de Natura 2000	**	X			X
	E	Améliorer la connaissance du site	*	X			

(1) \*\*\* : niveau de priorité élevé, \*\* : niveau de priorité moyen, \* : niveau de priorité faible

## PARTIE IV : BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ANCIEN DOCOB 2002 - 2013

### 1 – BILAN DES ACTIONS D'ANIMATION, DE COMMUNICATION ET DE SUIVI

De nombreuses actions d'information et de sensibilisation auprès des élus, des agriculteurs, des habitants des communes et riverains du site, des classes des écoles ont été proposées et effectuées pendant la période 2002- 2013. L'opérateur s'est attaché à sensibiliser ces publics sur l'intérêt écologique du site, sur la présence d'une flore exceptionnelle notamment riche en Orchidées, sur la présence de chauves-souris, sans oublier de l'information sur la démarche Natura 2000 et les différents outils de gestion.

Les moyens d'information utilisés ont été les suivants: visites commentées du site, sorties pédagogiques sur le site, réunions d'information à la mairie ou dans les salles municipales, conférences - diaporamas, exposition créée spécialement pour le site, stand d'information.

Tableau XVII : Bilan synthétique des actions mises en œuvre entre 2002 et 2013

Actions	Descriptif et commentaires	Dates
<b>Elaborations du Docob</b>	Conception et réalisation du 1 <sup>er</sup> Docob	2000 - 2002
<b>Cartographie des habitats à la parcelle</b>	Réalisée dans le cadre du premier Docob pour la connaissance du site et l'élaboration des mesures de gestion	2002
<b>Suivi des habitats</b>	Passages annuels sur les parcelles à enjeux écologiques forts avec une attention particulière portée aux Orchidées (indice écologique). Suivi global sur les évolutions d l'ensemble du site, compte-rendu annuel à la DREAL depuis 2005	Chaque année
<b>Etude complémentaire</b>	Evaluation pour les services du Conseil Général de l'impact de la rectification du RD600 sur le site au niveau de l'entité Raulhac (destruction de plusieurs stations d'Orchis militaris et transplantations prévues)	2006
<b>Elaboration de supports pédagogiques et d'information</b>	Diaporama sur la démarche Natura 2000 et le site de Raulhac-Cros Brochure d'information sur le site Séance pédagogique pour les scolaires sur les Orchidées et la biodiversité Exposition sur Natura 2000 et les Orchidées Diaporama numérique sur les Orchidées	2006 2006 2006 2007 2013
<b>Animation d'une soirée – conférence</b>	Présentation d'un diaporama sur les Orchidées pour le grand public; information, débat, sensibilisation à la préservation de la biodiversité	2013
<b>Animation d'un stand d'information</b>	A l'occasion de la fête locale de la tarte à la tome.	2007
<b>Animation de balades de découverte du site</b>	Sorties présentant la richesse biologique du site, les Orchidées (thème d'appel) et visant à une sensibilisation à la préservation de la biodiversité pour les habitants, les élus, les agriculteurs, tout public.	2009, 2010, 2013
<b>Sensibilisation en milieu scolaire</b>	Sensibilisation à la préservation de la biodiversité auprès de classes de l'école de Raulhac, 5 interventions	2006, 2007, 2010, 2011, 2013

Voici quelques panneaux de l'exposition créée en 2007 (7 panneaux en tout)

### NATURA 2000, > La démarche et les sites

>>> Qu'est-ce que Natura 2000 ?

Un réseau de sites naturels... pour préserver la biodiversité tout en conciliant les activités humaines présentes...

... par une politique contractuelle élaborée par tous les partenaires : élus, gestionnaires, propriétaires...

**Sites à oiseaux**  
ZPS, Zones de Protection Spéciale

**286** Zones de Conservation Spéciale (pour le faune et la flore)

**27 sites Natura 2000 dans le Coteau, Coteaux, gorges, lacs, rivières, plateaux et colons.**

**>>> Le site de Raulhac – Cros de Ronesque**

En limite de l'Aveyron, ce site, composé d'une mosaïque de paysages bocagers avec prairies naturelles, coteaux secs, haies et vieilles forêts, abrite notamment des Châtaignes souris et de nombreuses Orchidées protégées.




### NATURA 2000 > Menaces et gestion de milieux

Les activités humaines peuvent être une menace pour le patrimoine naturel, mais des moyens de gestion existent.

**Les papillotes et l'arborescence leur sont aussi nuisibles!**

>>> Pelouses sèches à Orchidées

Le maintien d'un pâturage équilibré est la meilleure protection contre le risque majeur d'invasion de fougères, genêts puis buissons (conséquence de la déprise agricole). Le débroussaillage mécanique (sans brûlis) intervient parfois en complément, l'utilisation d'engrais ou de pesticides y est bannie.

>>> Prairies naturelles riches en fleurs

Souvent peu amendées et pas ensilées, il importe d'y conserver une fauche tardive car la maturité des tiges assure le maintien de la diversité floristique. Labours et apports de pesticides y sont à proscrire.

>>> Zones humides

Elles risquent de disparaître par abandon, drainage, boisement ou mise en culture. Il est primordial d'y maintenir le pâturage ou la fauche des prairies, sans labour, sans couchage, sans engrais ni pesticides.

Bien d'autres milieux naturels sont également concernés forêts...




### LES ORCHIDÉES > De la fleur à la graine

>>> La fleur est de type 3:

- > 3 sépales
- > 2 pétales
- > Fruit à 3 loges

La pollinisation est le transfert de pollen des organes mâles vers les organes femelles de la fleur, cette opération, si elle est efficace, conduit à la fécondation puis à la production des graines.

>>> Reproduction sexuée

Les insectes (abeilles, bourdons, papillons...) jouent un rôle primordial car ce sont eux qui assurent la pollinisation.

Les Orchidées ont plusieurs stratégies pour attirer les insectes:

- Prise à l'aveugle
- Épave de nectar appâtée
- Mimétisme (garre vivante et saut et vol)
- Émission de sécrétions
- Mimétisme (garre vivante et saut et vol)







### LES ORCHIDÉES > Les Orchis

>> Orchis vient du grec orchis (testicule), allusion à la forme des tubercules.

**Orchis mâle**  
Orchis masculis  
Très commune dans tout le département, fleurit tôt de mai à l'été, son apparence (bractées et inflorescence) est très variable.

**Orchis singe**  
Orchis simia  
Circumscrite dans le région et le Coteau, menace de disparition. Ne se voit jamais, avec un tubercule.

**Orchis militaire**  
Orchis militaris  
C'est le seul orchis qui se trouve en France, il est très commun dans les prairies et les champs.

**Orchis pourpre**  
Orchis purpurea  
Peu commune dans le département et en régression. Fleurit sur sol calcaire, avec une tige à l'ombre ou à la lumière.

**Les indispensables champignons...**  
Les racines des Orchidées sont associées à des champignons du sol en des organes mycéliques. Grâce à ces filaments le champignon apporte eau et sels minéraux à la plante et reçoit en retour des sucres: c'est une symbiose.









Photos de séances d'animation



## 2- BILAN DES CONTRACTUALISATIONS

L'animation auprès des acteurs agricoles a consisté principalement en l'animation de réunions d'information ainsi qu'en un rôle de médiation en groupe ou individuellement auprès des exploitants afin de bien expliquer les procédures qui se sont succédées (CTE en 2002, CAD en 2005, MAET en 2008), de faire émerger des volontés de contractualisation et de sensibiliser aux pratiques compatibles avec le maintien de ces milieux remarquables.

A partir de 2009 l'animation en vue de l'élaboration des MAET a commencé, avec des échecs de participation des agriculteurs, jusqu'en 2011 où il y a eu des entretiens téléphoniques individuels, de l'information lors de 2 réunions locales FDSEA, des rencontres individuelles avec visite de terrain des agriculteurs « éligibles », des entretiens avec les conseillers locaux de la chambre d'agriculture.

Les données issues des entretiens ont été synthétisées pour l'écriture des cahiers des charges des mesures et l'élaboration de la carte MAET et de cartes individualisées. Puis une réunion du groupe agricole a permis d'affiner et d'approuver les cahiers des charges des MAET. Chacun a une carte du site individualisée avec ses ilots PAC superposés à la localisation de MAET.

Le comité de pilotage d'octobre 2011 a également validé ces cahiers des charges.

Au final, présentation du projet agro-environnemental en pré CRAE novembre 2011 et début de contractualisation en mai 2012. 5 exploitants ont contractualisé des mesures agro-environnementales : 3 sur Raulhac et 2 sur Cros de Ronesque.

Voir la carte 7 des Mesures Agro-environnementales (page 31) et la carte 8 de l'état de contractualisation (page 32), le projet agro-environnemental en annexe 1 et le cahier des charges des mesures en annexe 2.

Le taux de contractualisation est d'environ 30% par rapport à la surface totale du site et de 41% par rapport à la surface d'habitat d'intérêt communautaire issue de la cartographie du Docob initial, différents facteurs expliquent ces taux :

- sur les 19 exploitants agricoles du site seulement 10 sont éligibles aux MAET : petites parcelles aux surfaces insuffisantes pour dépasser le seuil de 300€ par exploitation, âge supérieur à 60 ans.
- les secteurs boisés ne sont pas déclarés à la PAC et ne sont donc pas éligibles aux MAET

	« Pelouse Sèche » AU_RAUL_PS1	« Pelouse Sèche embroussaillée » AU_RAUL_PS2	« Prairie de Fauche » AU_RAUL_PF1	« Prairie Naturelle » AU_RAUL_PN1	TOTAL
Surface engagée (ha)	4,42	9,55	3,73	67,65	85,35
Surface engagée/ surface de l'habitat	25%	81%	13%	45%	41%
Montant de la MAET /ha	326 €	349 €	267 €	228 €	

Les contractualisations courent jusqu'en 2017. Des évolutions seront certainement nécessaires à leur échéance en fonction des résultats constatés, ou même avant, en lien avec la réforme de la PAC de 2014 qui impliquera peut-être un besoin de mise en conformité avec un nouveau dispositif.

## PARTIE V : PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION

---

### **L'objectif prioritaire est la conservation des milieux agro-pastoraux, forestiers et bocagers du site.**

Un ensemble d'actions a été défini afin de répondre aux 5 objectifs généraux et transversaux précédemment cités. Pour permettre une meilleure visualisation de ces actions, elles sont détaillées en fiches et classées en quatre catégories :

**G** : Gestion (restauration et entretien)

**S** : Suivis et études

**A** : Animation du document d'objectifs

**V** : Valorisation, Communication et Sensibilisation

### **Objectif A (Priorité forte) : Favoriser une activité agricole garante de la préservation des milieux agropastoraux remarquables**

**A1** : Favoriser la gestion extensive des pelouses → *action G1*

**A2** : Favoriser la gestion extensive des prairies de fauche → *action G1*

**A4** : Maintenir l'ouverture des milieux - limiter l'embroussaillage → *actions G1, A3*

**A5** : Préserver la richesse des bords de route → *action A4*

### **Objectif B (Priorité Forte) : Inciter des pratiques préservant la naturalité des milieux et la tranquillité de la faune**

**B5** : Favoriser la gestion extensive des prairies → *action G1*

**B6** : Préserver le réseau bocager → *action G1*

**B7** : Préserver les milieux forestiers remarquables → *action G2*

**B8** : Préserver les chiroptères: tranquillité des gîtes et non toxicité de leurs proies → *actions A1, A3, A4*

### **Objectif C (Priorité forte) : Mobiliser, sensibiliser et informer les acteurs locaux et le public**

**C9** : Informer, sensibiliser les acteurs locaux à la présence du site, à sa préservation et aux actions du Docob → *actions V1, V2*

**C10** : Accroître l'implication et l'engagement des acteurs locaux dans la démarche Natura 2000 → *actions V1, V2*

**C11** : Sensibiliser le public à la préservation du site → *actions V1, V2*

**C12** : Favoriser la coordination avec les politiques réglementaires → *actions A5*

### **Objectif D (Priorité forte) : Evaluer la mise en œuvre de Natura 2000**

**C13** : Suivre les habitats et espèces du site → *actions S2*

**C14** : Evaluer l'influence des mesures de gestion mises en place → *actions S1, S2, A2*

### **Objectif E (Priorité faible) : Améliorer la connaissance du site**

**C15** : Améliorer la connaissance faunistique → *actions S3*

**C16** : Améliorer la caractérisation de certains groupements végétaux → *actions S3*

### **Liste des actions proposées par catégorie :**

Action G1 \*\*\* – Promouvoir une gestion agricole conciliante avec le maintien de la biodiversité (Objectifs A1, A2, A3, B5, B6)

Action G2 \*\* – Initier une gestion forestière adaptée (Objectifs B7)

Action A1 \*\*\* – Animer la mise en œuvre du Document d'Objectif (tous les objectifs)

Action A2 \*\* – Réviser ou actualiser le Document d'Objectif (tous les objectifs)

Action A3 \*\*\* – Animer des MAEC, contrats, Chartes (tous les Objectifs)

Action A4 \* – Mettre en œuvre des actions non contractuelles (Objectifs A4, B8)

Action A5 \*\*\* – Participer à l'expertise des études d'incidence (Objectifs C12)

Action S1 \*\* – Suivre la mise en place du Docob (Objectif D14)

Action S2 \*\*\* – Suivre l'état écologique du site (Objectif D13)

Action S3 \* – Améliorer la connaissance naturaliste du site (Objectif E15, E16)

Action V1 \*\*\* – Informer et sensibiliser par des séances d'animation (Objectifs, C9, C10, A et B)

Action V2 \*\* – Informer et sensibiliser avec divers outils (Objectifs, B3)

## 1 -BUDGET ESTIMATIF

Tableau XVIII : Tableau récapitulatif des mesures de gestion prévues (voir détail des fiches actions pages suivantes)

Objectif de développement durable concerné et niveau de priorité de la mesure	Intitulé de la mesure	Nature de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Échéancier	Surface concernée (ha)	Coût prévisionnel de la mesure	Plan de financement potentiel Principaux financeurs
Objectif A *** Favoriser une activité agricole garante de la préservation des milieux agropastoraux remarquables	G1 : Préserver la biodiversité par une gestion agricole adaptée	MAEC	Structure animatrice	Agriculteurs, CPIE	Nouvelles MAE 2015 - 2020	177 ha	Nouvelles MAEC 2015-2020	Etat / Europe
	A3 : Animer des MAEC, contrats, chartes	Crédits d'animation, MAE, Contrat Natura 2000, Charte Natura 2000	Structure animatrice	Propriétaires, exploitants, communes	-	284 ha	3840 €/an	Etat / Europe
Objectif B *** Inciter des pratiques préservant la naturalité des milieux et la tranquillité de la faune	G2 : Initier une gestion forestière adaptée	Crédits d'animation, Contrat Natura 2000	Structure animatrice / Propriétaires fonciers	Propriétaires forestiers, CRPF	2016	7.25	22 500 € pour 30 ans	Etat / Europe
	A4 : Mettre en œuvre des actions non contractuelles	Crédits d'animation	Structure animatrice	CPIE de Haute Auvergne	-	284 ha	480 € / an	Etat / Europe
Objectif C *** Mobiliser, sensibiliser et informer les acteurs locaux et le public	A1 : Animer la mise en œuvre du Document d'Objectif	Crédits d'animation	Structure animatrice	CPIE de Haute Auvergne	-	284 ha	2 400 € / an	Etat / Europe
	A5 : Participer à l'expertise des études d'incidence	Crédits d'animation	Structure animatrice	CPIE de Haute Auvergne, Bureaux d'études	-	284 ha	960 €/ an	Etat / Europe
	V1 : Informer et sensibiliser par des séances d'animation	Crédits d'animation	Structure animatrice	Communes, Intercommunalité, Office de tourisme, CPIE de Haute Auvergne, ONF, CEN Auvergne, associations locales...	-	284 ha	2 400 € / an	Etat, collectivités locales, Europe
	V2 : Informer et sensibiliser avec divers outils	Crédits d'animation	Structure animatrice	Communes, Intercommunalité, Office de tourisme, CPIE de Haute Auvergne, ONF, CEN Auvergne, associations locales...	-	284 ha	4 400 € / an	Etat, collectivités locales, Europe
Objectif D ** Evaluer la mise en œuvre de Natura 2000	A2 : Réviser ou actualiser le Document d'Objectif	Crédits d'animation	Structure animatrice	CPIE de Haute Auvergne	2020	284 ha	25 000 €	Etat / Europe
	S1 : Suivre la mise en place du Docob	Crédits d'animation	Structure animatrice	CPIE de Haute Auvergne	-	284 ha	960 €/ an	Etat / Europe
	S2 : Suivre l'état écologique du site	Crédits d'animation	Structure animatrice	CPIE de Haute Auvergne	-	284 ha	1 920 € / an	Etat / Europe
Objectif E * Améliorer la connaissance du site	S3 : Améliorer la connaissance naturaliste du site	Crédits d'animation	Structure Animatrice	CEN Auvergne, CBNMC, ONF, Alter Eco, CPIE de Haute Auvergne, LPO Auvergne, Bureaux d'études, associations naturalistes....	-	284 ha	3 000 € / an	Etat / Europe

## 2 - FICHES-ACTION

### ACTION G.1 – OBJECTIFS A1, A2, A3, B5, B6 - PRESERVER LA BIODIVERSITE PAR UNE GESTION AGRICOLE ADAPTEE

**Priorité : \*\*\***

**Objectifs de l'action :** Préserver et entretenir les milieux agropastoraux remarquables et la naturalité du site par des pratiques agricoles extensives

**Stratégie :** Contractualisations MAET pour le maintien de pratiques adaptées

**Descriptif de l'action :** Maintenir les milieux ouverts par du pâturage et débroussaillage ponctuel, limiter ou interdire la fertilisation, ajuster la pression de pâturage, retarder la fauche, préserver et entretenir le réseau bocager

**Evaluation de l'action :** nombre de contractualisation, surface engagée

**Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :**

- pelouses sèches (6210\*, 6210, 6230, 8230)
- landes à genévriers (5130)
- prairies de fauche, (6510)
- chiroptères: Petit et Grand Rhinolophe et Murin à oreilles échancrées

**Acteurs :** Agriculteurs, Structure animatrice, structures agricoles

**Cadre :** PAC, PDRH, Natura 2000

**Financement mobilisable :** Etat/Europe (MAET)

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Moyens proposés :** 6 MAET sont à disposition des exploitants agricoles éligibles (voir annexe 1 cahier des charges)

Code MAET	Type de couvert et/ou habitat naturel visé	Surface éligible au 15/05/2012	Surface contractualisée au 31/12/2013	Surface éligible dans le nouveau Docob	Montant de l'aide actuelle (montant du programme 2008-2014)
AU_RAUL_PS1	Pelouse Sèche	11.12 ha	4,42	35.19	326 euros/ha/an
AU_RAUL_PS2	Pelouse Sèche embroussaillée	9.9 ha	9,55		349 euros/ha/an
AU_RAUL_PF1	Prairie de fauche	3.75 ha	3,73	23.48	267 euros/ha/an
AU_RAUL_PN1	Prairie Naturelle*	75.73 ha	67,65	env. 101	228 euros/ha/an
AU_RAUL_HA1	Haies	14 km	0	19.12	0.344 euros/m/an
AU_RAUL_PP1	Pelouses pionnières	2.5 ha	0	0.32	178 euros/ha/an

\*prairie naturelle : par opposition à la prairie artificielle ou temporaire, le couvert d'herbe est permanent et a été semé naturellement.

**Territoire et surface concernés :** surfaces agricoles déclarées à la PAC 177ha

**Budget prévisionnel global :** budget engagé en 2012 jusqu'en 2017 = 101 785 €

**Opérations associées :** A1 - animation du Docob ; A3- animer des chartes Natura 2000, contrat Natura 2000 et MAET

## ACTION G.2 – OBJECTIFS B7- INITIER UNE GESTION FORESTIERE ADAPTEE

**Priorité : \*\***

**Objectifs de l'action :** Préserver les milieux forestiers en particulier les forêts remarquables en favorisant notamment la dynamique évolutive naturelle par de la non-intervention

**Stratégie :** Animation et contractualisation

**Descriptif de l'action :**

- Concertation, accompagnement et engagement des propriétaires forestiers concernés par des contrats Natura 2000 proposés
- Diffusion d'information sur les bonnes pratiques forestières et d'entretien des haies
- Non intervention volontaire sur les secteurs à forts enjeux

**Evaluation de l'action :** Surfaces contractualisées, nombre de contrats engagés

**Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :**

- zones forestières dont en particulier:
  - Hêtraies (9120, 9130)
  - Forêts de pente (9180\*)
- Chiroptères

**Acteurs :** Structure animatrice, propriétaires forestiers, organismes forestiers

**Cadre :** Natura 2000, politique forestière nationale et régionale

**Financement mobilisable :** Contrat Natura 2000 forestier (Etat/Europe)

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Moyens proposés :**

- A partir de la liste des mesures régionales, sélectionner les mesures adaptées au contexte local et en particulier aux objectifs de non intervention ( îlots de sénescence ou de vieillissement afin de favoriser l'accueil de la faune forestière coléoptères saproxiliques, chiroptères, pics, ...)
- Informer les propriétaires forestiers concernés des enjeux écologiques et de l'existence des contrats Natura 2000
- Accompagner les propriétaires pour les formalités administratives lors de l'engagement dans les contrats

**Territoire et surface concernés :** Zones forestières, dont forêts remarquables du site: 7,25 ha

**Budget prévisionnel global :** Indemnisation possible de l'immobilisation de l'îlot de sénescence à hauteur de 2000 €/ha, à laquelle peut s'ajouter une contractualisation sur 100 arbres avec en moyenne 80€/arbre.

**Opérations associées :** A1- Animer la mise en œuvre du Docob ; A2 - Animer des chartes, contrats, MAEt

## ACTION A.1 – TOUS LES OBJECTIFS -ANIMER LA MISE EN OEUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIF

**Priorité :** \*\*\*

**Objectifs de l'action :** Veiller au bon déroulement de la mise en œuvre du Docob

**Stratégie :** Animation et coordination

**Descriptif de l'action :** suivi administratif du site, coordination, organisation des réunions du comité de pilotage

**Evaluation de l'action :** grille d'indicateurs, évaluation par le COPIL

**Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :** Tous

**Acteurs :** Structure animatrice, structure porteuse, collectivités locales, Etat

**Cadre :** Natura 2000

**Financement mobilisable :** Animation Natura 2000 Etat/Europe

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Moyens proposés :**

- Gestion technique et financière de la programmation annuelle d'animation pour le compte de la structure porteuse en lien avec l'état
- Suivi des procédures administratives et des outils liés à la procédure aux niveaux départemental, régional et national (séminaires des opérateurs, formations, CRAE, coordination avec la structure porteuse...)
- Fonctionnement du Comité de pilotage et accompagnement de la structure porteuse (diaporamas, comptes-rendus...)
- Réunions de groupes de travail thématiques.
- Conseil auprès des usagers locaux, information et contacts (rencontres, courriels, entretiens téléphoniques)

**Territoire et surface concernés :** tout le site 284 ha

**Budget prévisionnel global :** dans le budget annuel d'animation alloué à la structure animatrice du site, 5 j/an soit 2 400 €/an

**Opérations associées :** S1- Suivre la mise en place du Docob ; Action A3- Participer à l'expertise des études d'incidence

## ACTION A.2- TOUS LES OBJECTIFS -REVISER OU ACTUALISER LE DOCUMENT D'OBJECTIF

**Priorité : \*\***

**Objectifs de l'action :** Evaluer l'influence des mesures de gestion mises en œuvre

**Stratégie :** évaluation et animation

**Descriptif de l'action :** Révision du document d'objectifs

**Evaluation de l'action :** Document rédigé puis validé.

**Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :** Tous

**Acteurs :** Structure animatrice, structure porteuse, Etat

**Cadre :** Natura 2000

**Financement mobilisable :** Etat

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Moyens proposés :**

- Réactualisation du diagnostic écologique (cartographie des habitats naturels, étude chauves-souris), du diagnostic socio-économique, culturel et administratif
- Hiérarchisation des enjeux
- Redéfinition des objectifs et des actions de gestion avec le comité de pilotage

**Territoire et surface concernés :** Ensemble du site, 284 ha

**Budget prévisionnel global :** 25 000 € pour 5 voire 10 ans.

**Opérations associées :** S1 - suivi de la mise en œuvre du Docob ; S2- Suivre l'état écologique du site

## ACTION A.3- TOUS LES OBJECTIFS -ANIMER DES MAEC, CONTRATS, CHARTES

**Priorité :** \*\*\*

**Objectifs de l'action :** Accroître l'implication et l'engagement des acteurs dans la démarche Natura 2000, promouvoir et accompagner les contractualisations

**Stratégie :** Animation et contractualisation

**Descriptif de l'action :**

- Accompagnement et adhésion des exploitants aux MAEt et aux contrats Natura 2000
- Faire connaître la charte, promouvoir et accompagner les adhésions des propriétaires à la Charte Natura 2000

**Evaluation de l'action :** Nombre de contractualisations de MAEt, Contrats et Chartes Natura 2000

**Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :** Tous

**Acteurs :** Structure animatrice, structure porteuse, Etat

**Cadre :** Natura 2000

**Financement mobilisable :** Etat/Europe, Exonération partielle Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) pour la charte

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Moyens proposés :**

- Accompagnement aux mesures agro-environnementales, au montage des contrats Natura 2000 (contrats forestiers, contrats non productifs, ...) et à la signature de la charte pour les propriétaires et exploitants
- Informer les exploitants et les propriétaires de parcelles au sein du site Natura 2000 de l'existence des 3 dispositifs.
- Envoyer la charte Natura 2000 aux propriétaires et exploitants de parcelles dans le site.
- Accompagner les propriétaires et les exploitants pour les formalités administratives lors de l'adhésion et / ou lors du renouvellement des adhésions

**Territoire et surface concernés :** Ensemble du site, 284 ha

**Budget prévisionnel global :** dans le budget annuel d'animation alloué à la structure animatrice du site, 8j/an soit 3 840 €/an

**Opérations associées :** G1- promouvoir une gestion conciliante avec le maintien de la biodiversité, G2- Initier une gestion forestière adaptée, A1- Animer la mise en œuvre du Docob, V1- Informer et sensibiliser par des séances d'information, V2- Informer et sensibiliser avec divers outils

## ACTION A.4- OBJECTIFS A4, -METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS NON CONTRACTUELLES

**Priorité :** \*

**Objectifs de l'action :** Accroître l'implication et l'engagement des acteurs et divers partenaires dans la démarche Natura 2000,

**Stratégie :** Animation

**Descriptif de l'action :**

- Animation d'actions non contractuelles, de partenariats, par exemple : concernant l'entretien des bords de routes, l'adaptation des traitements prophylactiques, chantiers bénévoles, études, ...

**Evaluation de l'action :** Nombre d'actions mises en œuvre

**Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :** Tous

**Acteurs :** Structure animatrice, propriétaires, exploitants, Conseil Général, collectivités locales

**Cadre :** Natura 2000

**Financement mobilisable :** Etat

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Moyens proposés :**

- Recherche de partenariats et de synergie avec d'autres politiques environnementales
- Mise en œuvre d'actions environnementales avec partenariats spécifiques

**Territoire et surface concernés :** Ensemble du site, 284 ha

**Budget prévisionnel global :** dans le budget annuel d'animation alloué à la structure animatrice du site, 1j/an soit 480 €/an

**Opérations associées :** A1- Animer la mise en œuvre du Docob, A3- Animer des chartes, contrats, MAEt

## ACTION A5- OBJECTIFS C12 -PARTICIPER A L'EXPERTISE DES ETUDES D'INCIDENCE

**Priorité : \*\*\***

**Objectifs de l'action :** Préserver les habitats et les espèces du site, favoriser la coordination avec les politiques réglementaires

**Stratégie :** Evaluation de l'impact des projets potentiels

**Descriptif de l'action :**

- donner un avis d'expert sur les études d'incidences,
- aides aux porteurs de projets dans la recherche de mesures compensatoires

**Evaluation de l'action :** Nombre de projets soumis à études d'incidences, études d'incidences: nombre de projets avec conseil en amont, étude d'incidences: nombre de projets avec avis pour les services de l'état, nombre de projets sur lesquels l'animateur a apporté un conseil en amont

**Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :** Tous

**Acteurs :** Structure animatrice, porteurs de projets soumis aux études d'incidence

**Cadre :** Natura 2000

**Financement mobilisable :** Etat

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Moyens proposés :**

- Etre à disposition des services de l'état en charge du suivi des études d'incidences
- Donner un avis d'expert sur les études d'incidences relatives au site Natura 2000 sur demande des services de l'état
- Fournir aux maîtres d'ouvrage des aménagements et travaux les informations relatives aux habitats et aux espèces désignées par la directive habitats
- Accompagner les porteurs de projets dans la recherche de mesures compensatoires en définissant des solutions pour minimiser les impacts sur les habitats et espèces
- Suivre l'application et le suivi scientifique des mesures compensatoires

**Territoire et surface concernés :** Ensemble du site et zones d'influences, 284 ha

**Budget prévisionnel global :** dans le budget annuel d'animation alloué à la structure animatrice du site, 2 j/an soit 960 €/an

**Opérations associées :** Animation de la mise en œuvre du Docob (A1)

## ACTION S.1-OBJECTIF D14 SUIVRE LA MISE EN PLACE DU DOCOB

**Priorité : \*\***

**Objectifs de l'action :** Evaluer l'influence des mesures de gestion mises en œuvre

**Stratégie :** Evaluation et animation

**Descriptif de l'action :** Suivi du projet

**Evaluation de l'action :** taux de remplissage de SUDOCCO

**Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :** Tous

**Acteurs :** Structure animatrice, structure porteuse, Etat

**Cadre :** Natura 2000

**Financement mobilisable :** Etat

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Moyens proposés :**

- Saisie des données dans la base informatique nationale SUDOCCO
- Réalisation de bilans annuels et pluriannuels

**Territoire et surface concernés :** Ensemble du site, 284 ha

**Budget prévisionnel global :** dans le budget annuel d'animation alloué à la structure animatrice du site, 2 j/an soit 960 €/an

**Opérations associées :** A.1 : Animer la mise en œuvre du Document d'Objectif ; réviser ou réactualiser le Docob, améliorer les connaissances

## ACTION S2. – OBJECTIF D13 - SUIVRE L'ETAT ECOLOGIQUE DU SITE

**Priorité :** \*\*\*

**Objectifs de l'action :** suivre, surveiller l'état écologique du site, en particulier sur les parcelles à enjeux écologiques forts

**Stratégie :** Etudes et expertises scientifiques, évaluation

**Descriptif de l'action :** passages annuels sur des parcelles ou espèces témoins, indicateurs du suivi, inventaires naturalistes, évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces.

**Evaluation de l'action :** Nombre d'espèces et d'habitats observés chaque année, nombres d'habitats et espèces concernés par le suivi, rapport annuel sur l'état du site, nombre d'études (expertises) réalisées.

**Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :** Tous

**Acteurs :** Structure animatrice, organismes de recherche, associations naturalistes, bureaux d'études

**Cadre :** Natura 2000

**Financement mobilisable :** Etat

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Moyens proposés :**

- Renseignement progressif d'indicateurs de suivi définis ("PER: Pression, Etats, réponses") à l'échelle du site:  
Année n: renseignement des indicateurs généraux  
Année n+1: renseignement progressif des indicateurs d'état écologique
- Suivi régulier des orchidées et espèces indicatrices, des parcelles à enjeux forts
- Suivi régulier des populations de chauves – souris
- Suivre l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire
- Evaluation approfondie de l'état des habitats agro-pastoraux par la méthode du MNHN de 2013 (Maciejewshi, 2013)
- Compte-rendu annuel à la DREAL et au Comité de pilotage

**Territoire et surface concernés :** Ensemble du site, 284 ha

**Budget prévisionnel global :** dans le budget annuel d'animation alloué à la structure animatrice du site, 4 j/an soit 1 920 €/an + études ponctuelles sur l'état de conservation des habitats et les chauves-souris (lors de la réactualisation du Docob notamment) à budgétiser au cas par cas.

**Opérations associées :** S3-Améliorer la connaissance naturaliste du site ; S1-Suivre la mise en place du Docob ; A2-Réactualiser le Document d'Objectifs

## ACTION S3. – OBJECTIF E15, E16 - AMELIORER LA CONNAISSANCE NATURALISTE DU SITE

**Priorité :** \*

**Objectifs de l'action :** Compléter les connaissances sur les habitats naturels et les espèces du site

**Stratégie :** Etudes et expertises scientifiques, évaluation

**Descriptif de l'action :** Inventaires naturalistes sur les groupes ciblés, Etudes phytosociologiques

**Evaluation de l'action :** Nombre d'espèces et d'habitats concernés par les études, nombre d'études réalisées, bilan adressé à la DREAL et DDT

**Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :** Tous

**Acteurs :** Structure animatrice, organismes de recherche, associations naturalistes, bureaux d'études

**Cadre :** Natura 2000, plan national d'action

**Financement mobilisable :** Etat

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Moyens proposés :**

Compte tenu du manque de connaissance de certaines espèces et de la présence d'habitats originaux il est proposé:

*Priorité moyenne*

- La réalisation d'inventaires naturalistes complémentaires (inventaires et cartographies):
  - inventaire entomologique pour disposer de données sur les papillons, espèces d'intérêt communautaire potentiellement présentes
  - sur les chauves-souris : recherche spécifique de la Barbastelle d'Europe
  - recherche d'autres espèces d'intérêt patrimonial (Directive habitat annexes 2 et 4)
- Evaluer le réseau de corridors écologiques au sein du site Natura 2000

*Priorité faible*

- Pour certains groupements de végétaux exceptionnels au niveau régional *et nouveaux pour le site* (notamment 6230\*, 6410) :
  - Affiner leur caractérisation phytosociologique *et écologique (groupement Sérapias à langue)*
- Compléments d'étude pour appréhender plus finement l'état de conservation de l'ensemble des habitats agropastoraux du site (6210, 6230, 6510), par *l'intermédiaire d'une méthode réactualisée par le MNHN en 2013 (Maciejewski, 2013)*

**Territoire et surface concernés :** Ensemble du site, 284 ha

**Budget prévisionnel global :** 3 000 € / an

**Opérations associées :** S1- Suivre la mise en œuvre du Docob ; S2 - Suivre l'état écologique du site

Autres espèces pouvant être étudiées: Oiseaux: nicheurs, hivernants, migrateurs, et espèces emblématiques (Hibou petit Duc, Pie-grièche écorcheur, ...) batraciens.

## ACTION V1. –OBJECTIFS, C9, C10, A ET B - INFORMER ET SENSIBILISER PAR DES SEANCES D'ANIMATION

**Priorité :** \*\*\*

**Objectifs de l'action :** Informer, sensibiliser et associer les acteurs locaux

**Stratégie :** Animation et communication

**Descriptif de l'action :**

- Informer les acteurs locaux (habitants des communes, élus, agriculteurs, propriétaires, jeunes) sur les enjeux écologiques du site la démarche Natura 2000 et les pratiques favorables à la préservation de la biodiversité du site
- Organiser des séances de sensibilisation sous diverses formes
- Favoriser l'échange autour de l'intérêt du site

**Evaluation de l'action :**

Nombre de sorties animées sur le site selon les publics,  
 Nombre de conférences et diaporamas,  
 Nombre de personnes touchées par les actions de communication,  
 Nombre de réunions et de participants au Comité de pilotage,  
 Nombre de réunions organisées par l'animateur et de participants,  
 Nombre d'acteurs informés ou contactés hors réunions : nombre de contact mail, téléphone, courrier...

**Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :** Tous

**Acteurs :** Structure animatrice, structure porteuse, Etat, collectivités

**Cadre :** Natura 2000

**Financement mobilisable :** Animation Natura 2000 / Etat / collectivités locales

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Moyens proposés :**

Mise en place de support de communication animés et adaptés en fonction du public cible :

Jeune public (scolaires et étudiants) : informer sur le thème de la nature, de la biodiversité et sur la démarche Natura 2000 : visite pédagogique de sites, intervention en classe, conférence technique.

Public local : Informer sur l'existence d'un site Natura 2000 et sur la démarche Natura 2000 : réunions locales, entretiens, visites sur le site

Elus: Informer par le biais des réunions communautaires, via également la DDémarche

Grand public : Informer sur la prise en compte du patrimoine tant naturel que local et sur la démarche Natura 2000 : évènements ponctuels type conférences et diaporamas, sorties thématiques accompagnées sur le site...

**Territoire et surface concernés :** Ensemble du site et zones d'influences, 284 ha

**Budget prévisionnel global :** dans le budget annuel d'animation alloué à la structure animatrice du site, 5 j/an soit 2 400 €/an

**Opérations associées :** A1-Animer la mise en œuvre du Document d'Objectif ; V2-Informer et Sensibiliser par des séances d'animation

## ACTION V2. – OBJECTIFS, B3 - INFORMER ET SENSIBILISER AVEC DIVERS OUTILS

**Priorité :** \*\*

**Objectifs de l'action :** Informer et associer les acteurs locaux : habitants des communes concernées et avoisinantes, agriculteurs, élus...

**Stratégie :** Communication

### Descriptif de l'action :

- Informer les acteurs locaux (habitants des communes, élus, agriculteurs, propriétaires, jeunes) et le public en général sur les enjeux écologiques du site, la démarche Natura 2000 et les pratiques favorables à la préservation de la biodiversité du site
- Créer des supports de communication adaptés et les diffuser
- Aménager si besoin le site avec des panneaux d'information

### Evaluation de l'action :

- Docob, lettres envoyées, plaquettes distribuées
- Nombre d'articles de presse, d'articles dans les bulletins municipaux diffusés
- Nombre de panneaux d'information
- Nombre de lieux et temps d'exposition

**Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :** Tous

**Acteurs :** Structure animatrice, structure porteuse, Etat, collectivités

**Cadre :** Natura 2000

**Financement mobilisable :** Animation Natura 2000 / Etat / collectivités locales

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Moyens proposés :** Réédition de la plaquette Natura 2000 du site et distribution, diffusion d'une lettre d'information communale, mise en place de l'exposition sur les communes, diffusion d'articles dans la presse locale, diffusion d'information par les sites internet (de la structure animatrice, de la DDT, de la DREAL), création de panneaux d'information...

**Territoire et surface concernés :** Ensemble du site et zones d'influences, 284 ha

**Budget prévisionnel global :** dans le budget annuel d'animation alloué à la structure animatrice du site, 5j/an soit 2 400 €/an + conception/édition/impressions ponctuelles : 2 000 €/an, Total : 4 400 €/an

**Opérations associées :** A1-Animer la mise en œuvre du Document d'Objectif, V1- Informer et sensibiliser par des séances d'animation

### 3 - MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES (MAET)

Les actions de gestion et d'entretien s'appuient notamment sur la mobilisation de 6 mesures agro-environnementales sur les parcelles déclarées à la PAC. Les intitulés et les montants des MAET ci-après font référence au programme de développement rural hexagonal 2007-2013.

Ces mesures de gestion ont été élaborées en concertation avec les agriculteurs du site Natura en 2011 et 2012, elles sont maintenues en l'état dans le Docob réactualisé. Toutefois, elles devront être révisées à l'occasion du prochain programme qui dépend de la Politique Agricole Commune.

**Tableau XIX: Mesures Agro-Environnementales disponibles sur le site (2012-2017)**

Code et intitulé de la mesure	Type de couvert et/ou habitat visé	Objectifs de la mesure	Engagement unitaire	Montant total de l'aide annuelle (de la période précédente)
<b>AU_RAUL_PS1</b> <b>"Pelouses sèches"</b>	Pelouses sèches, lande sèche	Maintenir en bon état de conservation les pelouses sèches et leur flore remarquable par un pâturage extensif adapté	Socle 01 Herbe 01: Enregistrement des pratiques Herbe 03: Absence de fertilisation Herbe 04: Ajustement de la pression pâturage Herbe 05: Retard de pâturage	326 €/ha/an
<b>AU_RAUL_PS2</b> <b>"Pelouses sèches embroussaillées"</b>	Pelouses sèches, lande à tendance embroussaillées	Maintenir l'ouverture de pelouses sèches embroussaillées par du pâturage extensif associé à un entretien mécanique	Socle 01 Herbe 01 Enregistrement des pratiques Herbe 03 Absence de fertilisation Herbe 04 Ajustement de la pression pâturage Ouvert 02 Maintien de l'ouverture	349 €/ha/an
<b>AU_RAUL_PF1</b> <b>"Prairies de fauche"</b>	Prairies de fauche	Maintenir en bon état de conservation les prairies de fauche et leur richesse floristique par une gestion extensive	Socle 01 Herbe 01 Enregistrement des pratiques Herbe 02 Limitation de la fertilisation Herbe 06 Retard de fauche	267 €/ha/an
<b>AU_RAUL_PN1</b> <b>"Prairies naturelles"</b>	Prairies naturelles*	Maintenir et améliorer la richesse floristique des prairies par une gestion extensive également favorable aux chauves-souris	Socle 01 Herbe 01 Enregistrement des pratiques Herbe 02 Limitation de la fertilisation Herbe 04 Ajustement de la pression pâturage	228 €/ha/an

<b>AU_RAUL_HA1</b> <b>"Haies"</b>	Haies	Maintenir et entretenir le réseau de haies favorable aux chauves-souris et à la biodiversité en général.	Linéaire 01 Entretien des haies	0.344 € /ml/an
<b>AU_RAUL_PP1</b> <b>"Pelouses pionnières"</b>	Pelouses sèches pionnières	Maintenir l'ouverture des pelouses pionnières par du pâturage extensif et un entretien mécanique.	Socle 01 Herbe 01 Enregistrement des pratiques Herbe 04 Ajustement de la pression pâturage Ouvert 02 Maintien de l'ouverture	178 €/ha/an

*\*prairie naturelle : par opposition à la prairie artificielle ou temporaire, le couvert d'herbe est permanent a été semé naturellement.*

Voir Carte des MAEt page 31.

A l'occasion des évolutions des MAEt liées à la nouvelle PAC des modifications pourront être apportées aux cahiers des charges pour ajuster au mieux les pratiques de gestion agricole sur site.

Avec le recul de 2 ans, il semble notamment opportun de proposer non plus des dates en matière de retard de fauche ou de pâturage mais plutôt des stades végétatifs faciles à repérer pour l'exploitant. De même pour la pression de pâturage. Cela nécessitera alors une formation/sensibilisation individuelle des exploitants engagés, dans le prolongement de l'animation en cours.

Cela permettrait une gestion plus souple pour l'agriculteur, en bonne intelligence, et cohérente d'un point de vue écologique comme économique. Les retards de pâturage et fauche varieront en fonction des conditions de pousse de la végétation (herbe et espèces protégées) de chaque printemps.

L'introduction d'un déprimage sur les pelouses sèches doit être étudiée, tout comme la possibilité d'écobuage sur les pelouses sèches embroussaillées pour lutter contre la fermeture des milieux. Création de zone test d'écobuage avec suivi pour en mesurer l'impact.

## 4 - CHARTE NATURA 2000

---

La charte Natura 2000 du site a été rédigée en 2011 et validée lors du comité de pilotage du 11 octobre 2011

---

### ENGAGEMENTS

---

#### TOUS MILIEUX

##### **Engagements soumis à contrôles**

**1. Autoriser et faciliter l'accès de terrains** soumis à la charte à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le préfet ou la structure animatrice), afin que puissent être menées les opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces. La structure animatrice informera le propriétaire préalablement des dates et des personnes qui réaliseront ces opérations, je pourrai me joindre à ces opérations et serai tenu informé des résultats

→Point de contrôle : Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse du site

**2. Informer tout prestataire et autre intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci (transmettre un exemplaire de la charte).**

→Point de contrôle : Possession d'un exemplaire de la charte par le prestataire.

**3. Respecter le site en interdisant la pratique des sports motorisés en dehors des voies ouvertes à la circulation et le dépôt de déchets (gravas, ordures..).**

→Point de contrôle : Contrôle visuel, Présence/Absence de document autorisant cette pratique

**4. Informer la structure animatrice** du site Natura 2000 en cas d'entretien par écobuage sur le site

→Point de contrôle : Correspondance

#### PELOUSES SECHES

##### **Engagements soumis à contrôles**

**1. Ne pas détruire les prairies et pelouses sèches** (retournement, désherbage chimique...)

→Point de contrôle : Contrôle sur place, de l'absence de retournement et autres destructions

**2. En l'absence de réglementation des boisements, ne pas faire de plantation** sur les prairies et pelouses sèches.

→Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de plantation.

## □ PRAIRIES DE FAUCHE

### Engagements soumis à contrôles

**1. Ne pas détruire les prairies de fauche (retournement, désherbage chimique...) sauf en cas de calamité (sangliers, campagnol) et en accord avec la DDT du Cantal.**

→ Point de contrôle : Contrôle sur place, de l'absence de retournement et autres destructions.

**2. En l'absence de réglementation des boisements, ne pas faire de plantation sur les prairies.**

→ Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de plantation.

## □ HAIES, BOSQUETS, ARBRES ISOLEES, LISIERES...

### Engagements soumis à contrôles

**1. Ne pas détruire volontairement (arasement ou dessouchage) les haies, les bosquets, les arbres existant, en particulier au bord des cours d'eau** (sauf risques sanitaires ou liés à la sécurité des usagers) présents sur les parcelles concernées. La récolte de bois reste cependant autorisée.

→ Point de contrôle : Contrôle visuel sur place de l'absence de souche.

**2. Pratiquer l'entretien mécanique ou manuel uniquement, entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 15 avril**

→ Point de contrôle : Contrôle sur place.

**3. Ne pas pratiquer de débroussaillage chimique.**

→ Point de contrôle : Contrôle sur place

**4. En cas de plantation de haie ou arbre isolé, utiliser des essences locales** présentes sur le site (voir liste en annexe 1 de la charte) pour ne pas introduire d'essences résineuses ou exotiques (voir annexe 2)

→ Point de contrôle : Contrôle sur place de la nature des arbres plantés

**5. Maintenir les vieux arbres à cavité morts ou dépérissant** sauf pour raison de sécurité.

→ Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de souche.

## □ FORETS

### Engagements soumis à contrôles

#### 1. Ne pas transformer les peuplements feuillus en peuplements résineux

→Point de contrôle : Contrôle sur place.

#### 2. Maintenir 2 ou 3 arbres sénescents morts sur pied et/ou à terre par hectare sauf pour raison de sécurité.

→Point de contrôle : Contrôle sur place.

## □ ELEMENTS PONCTUELS (gîtes à chauves-souris...)

### Engagements soumis à contrôles

#### 1. Prévenir la structure animatrice en cas de travaux prévus sur les combles des châteaux et vieux bâtiments servant de gîte à chauves-souris afin de les coordonner dans le respect des espèces et habitats (ne pas obstruer les accès, limiter éclairage etc.).

→Point de contrôle : Contrôle sur place.

#### 2. Ne traiter chimiquement les charpentes qu'avec des produits choisis en concertation avec la structure animatrice

→Point de contrôle : Contrôle sur place.

#### 3. Limiter au maximum l'accès aux lieux de gîte pendant les périodes de reproduction (1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> septembre) des colonies de chauves-souris pour éviter leur dérangement.

→Point de contrôle : Contrôle sur place.

---

## RECOMMANDATIONS

---

*Les recommandations ci-dessous constituent un guide des bonnes pratiques par type de milieu naturel, qui ne font pas l'objet de contrôle administratif.*

### **TOUS MILIEUX**

- Informer la structure animatrice du site Natura 2000 de toute dégradation des habitats d'intérêt communautaire d'origine humaine ou naturelle.
- Limiter au maximum les apports de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants.
- Limiter au maximum l'utilisation de vermifuge (molécules antiparasitaires de la famille des avermectines...) Privilégier des molécules antiparasitaires ayant moins d'impact sur les invertébrés (benzimidazolés, imidazolés...)

### **PELOUSES SECHES**

- Ne pas fertiliser avec des éléments minéraux (ou pratiquer des fertilisations réduites) sur les pelouses sèches.
- Ne pas utiliser de produits phytosanitaires.
- Faucher tardivement pelouses sèches et talus routiers (après le 20 juin voir le 1<sup>er</sup> juillet)
- Privilégier la récolte de fourrages non fermentés
- Maintenir la présence de Genévriers
- Ne pas pratiquer l'écobuage sur les prairies et pelouses sèches (il favorise le Brachypode et les fougères, il risque de détériorer les graines, bulbes et l'entomofaune), privilégier un entretien mécanique.
- Limiter l'utilisation des vermifuges (comme l'ivermectine) et privilégier les molécules à impact moindre sur les invertébrés et par conséquent sur les chauves-souris.
- Favoriser l'ouverture du milieu par la pratique d'un pâturage extensif et un entretien/débroussaillage manuel ou mécanique.

### **PRAIRIES DE FAUCHE**

- Limiter la fertilisation.
- Ne pas utiliser de produits phytosanitaires
- Limiter l'utilisation des vermifuges (comme l'ivermectine) et privilégier les molécules à impact moindre sur les invertébrés et par conséquent sur les chauves-souris. Voir annexe 3 de la charte.

### **HAIES, BOSQUETS, ARBRES ISOLEES, LISIERES...**

- Privilégier une haie stratifiée (3 strates : arborée, arbustive, herbacée) et composée d'essences locales et variées (voir annexe 1 de la charte)
- Privilégier la régénération naturelle.

- Ne pas pratiquer de coupe à blanc.

## **FORETS**

- Privilégier le reboisement naturel.

## **ELEMENTS PONCTUELS (gîtes à chauves-souris...)**

- Informer toutes les personnes susceptibles de rentrer dans les bâtiments de la présence de chauves-souris et de l'attitude à avoir.
- Prévenir l'opérateur du site de tous travaux aux abords et dans les gîtes à chauves-souris.
- Préserver les abords des gîtes à chauves-souris, notamment gîtes de chasse en maintenant les haies, les petits bois, les talus boisés, les feuillus de long des cours d'eau, des chemins etc. ; et en limitant les pollutions lumineuses.

---

ANNEXE 1 : LISTE DES ESSENCES AUTORISEES EN CAS DE PLANTATION EN ZONE INTERSTITIELLE (HORS HABITAT RELEVANT DE LA DIRECTIVE)

---

**Essences forestières**

Alisier blanc (*Sorbus aria*)  
Alisier torminal (*Sorbustorminalis*)  
Bouleau verruqueux (*Betula pendula*)  
Charme (*Carpinusbetulus*)  
Chênes sessile et pédonculé (*Quercus petraea et Quercus robur*)  
Chêne pubescent (*Quercus pubescens*)  
Erable champêtre (*Acer campestre*)  
Erable plane (*Acer platanoïdes*)  
Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*)  
Frêne commun (*Fraxinusexcelsior*)  
Hêtre (*Fagussylvatica*)  
Merisier (*Prunus avium*)  
Sorbier des oiseleurs (*Sorbusaucuparia*)  
Tremble (*Populustremula*)

**Arbres fruitiers (vergers, vignes)**

Tous

**Arbustes**

Buis (*Buxus sempervivum*)  
Cornouiller mâle (*Cornus mas*)  
Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*)  
Fusain d'Europe (*Evonymuseuropaeus*)  
Néflier (*Mespilusgermanica*)  
Troène (*Ligustrumvulgare*)  
Viorne lantane (*Viburnum lantana*)  
Viorne obier (*Viburnumopulus*)

## ANNEXE 2 : LISTE DES PRINCIPALES ESPECES VEGETALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES EN AUVERGNE, A NE PAS INTRODUIRE

(Source : Groupe Régional Auvergne Plantes Exotiques Envahissantes & Conservatoire National Botanique du Massif Central, 2009)

Cette liste est divisée en deux grandes catégories : les espèces prioritaires (en rouge) et les espèces secondaires (en jaune). Certaines espèces sont qualifiées de prioritaires du fait de l'importance de la menace qu'elles font peser sur la conservation des habitats et de la biodiversité, ainsi que pour deux d'entre elles sur des problèmes de santé publique.

### Espèces envahissantes ou potentiellement envahissantes en Auvergne

Taxon	Nom français
<b>Espèces prioritaires menaçant la conservation des habitats et de la biodiversité</b>	
<i>Egeria densa</i> Planch.	Elodée dense
<i>Impatiens glandulifera</i> Royle	Balsamine glanduleuse (de l'Himalaya)
<i>Lagarosiphon major</i> (Ridl.) Moos	Grand Lagarosiphon
<i>Ludwigia plurisp.</i>	Jussie à grandes fleurs
<i>Ludwigia grandiflora</i> (Michx.) Greuter & Burdet	Jussie épine-Pépis
<i>Ludwigia pepioides</i> (Kuntz.) P.H. Raven	Jussie épine-Pépis
<i>Myriophyllum aquaticum</i> (Vell.) Verdc.	Myriophylle du Brésil
<i>Paspalum distichum</i> L.	Paspale distique
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt.	Renouée du Japon
<i>Reynoutria pluriisp.</i>	Renouée de Sakhaline
<i>Reynoutria sachalinensis</i> (F. Schmidt) Nakai	Renouée de Sakhaline
<i>Reynoutria x bohemica</i> Chrtěk & Chrtěková	Renouée de Bohême
<b>Espèces prioritaires posant des problèmes de santé publique</b>	
<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L.	Ambrosie à feuilles d'armoise
<i>Hieracium mantegazzianum</i> Sommier & Levier	Berce du Caucase

<b>Espèces secondaires</b>	
<i>Acer negundo</i> L.	Erable négundo
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle	Ailante glanduleux (Faux-verru de Japou)
<i>Amaranthus fruticosus</i> L.	Faux-Indigo
<i>Artemisia pluriisp.*</i>	Armoise annuelle Armoise des frères Verlot
<i>Aster pluriisp.</i>	<i>Aster lanceolatus</i> Willd. Aster lanceolé <i>Aster novae-angliae</i> L. Aster de Nouvelle-Angleterre <i>Aster novi-belgii</i> L. Aster à feuilles de saule <i>Aster s. zosteris</i> Willd. Aster changeant <i>Aster verticillatus</i> Willd.
<i>Aspid. thrausoides</i> Lam.	Aspid. fausse fougère
<i>Bidens frondosa</i> L.	Bidens feuillu
<i>Buddleia davidii</i> Franch.	Buddleia de David (Arbre aux papillons)
<i>Campylopus introflexus</i> (Hedw.) Bunt.*	Campylopus introflexus
<i>Calluna grandiflora</i> Douglas et Lindl.*	Callune à grandes fleurs
<i>Caryoc. bialae</i> (Cabrera) Cabrera*	Vergerette de Blake
<i>Caryoc. bowerianus</i> (L.) Cronquist	Vergerette de Buenos Aires
<i>Caryoc. canadensis</i> (L.) Cronquist	Vergerette du Canada
<i>Caryoc. floribunda</i> Kuntz.	Vergerette à fleurs nombreuses
<i>Caryoc. sumatranus</i> (Retz.) E. Walker	Vergerette de Sumatra
<i>Coronaria zillbooni</i> (Schub. & Schult.) Aoch. & Graebn.	Herbe de la Pampa
<i>Crochola helmsii</i> (T. Kirk) Cockayne	Orpin de Helms
<i>Elodea pluriisp.</i>	<i>Elodea canadensis</i> Michx. Elodée du Canada <i>Elodea nuttallii</i> (Planch.) H. St John
<i>Galega officinalis</i> L.*	Galega officinal
<i>Helianthus pluriisp.*</i>	<i>Helianthus pauciflorus</i> Nutt. Hélianthe raide <i>Helianthus tuberosus</i> L. Hélianthe tubéreux (Topinambou) <i>Helianthus x laetiflorus</i> Pursh Hélianthe vivace
<i>Hydrocotyle ranunculoides</i> L. f.	Hydrocotyle fausse-renoncule
<i>Impatiens balsamifera</i> Hook. f.	Balsamine de Balfont
<i>Impatiens capensis</i> Merril	Balsamine du Cap
<i>Impatiens pallidiflora</i> DC.*	Balsamine à petites fleurs
<i>Lemma pluriisp.</i>	<i>Lemma minor</i> Kunth Lemnie d'eau minuscule <i>Lemma caroliniana</i> Lauchli Lemnie d'eau minuscule
<i>Lindernia dubia</i> (L.) Pennell	Lindernie douglasie
<i>Lysichiton americanus</i> Hubert & H. St John*	Lysichiton d'Amérique
<i>Parthenocissus vitacea</i> (A. Nels.) Franch.	Vigne-coerze à cinq folioles
<i>Paspalum dilatatum</i> Poir.	Paspale dilaté
<i>Phytolacca pluriisp. Setaria pluriisp. Santalummaria pluriisp. *</i>	Bambous
<i>Phytolacca americana</i> L.	Bassin d'Amérique
<i>Polygonum poly-stachyum</i> Meisn.	Renouée à épis nombreux
<i>Prunus laurocerasus</i> L.	Laurier-cerise
<i>Prunus serotina</i> Ehrh.*	Cersier tardif
<i>Rhus pluriisp.*</i>	<i>Rhus typhina</i> L. Sumac de Virginie <i>Rhus copallina</i> L. Sumac des carreaux
<i>Rubus pennsylvanicus</i> L.	Rubus faux-garça
<i>Senecio inaequalis</i> DC.	Senecio du Cap
<i>Solidago pluriisp.</i>	<i>Solidago canadensis</i> L. Verge d'or du Canada <i>Solidago gigantea</i> Aiton subsp. <i>serotina</i> (Kuntze) McNeill Verge d'or grante
<i>Sporobolus pluriisp.*</i>	<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R. Br. Sporobole de l'Inde <i>Sporobolus vaginiflorus</i> (Ton.) Wood Sporobole à anthères épaissies
<i>Tinacra pumila</i> L.*	Tinacra vivace
<i>Xanthoxylum pluriisp.</i>	<i>Xanthoxylum albicans</i> (Widdr.) Scholz & Sukkop Lampoude blanc-bière <i>Xanthoxylum italicum</i> Moench Lampoude d'Italie <i>Xanthoxylum zosteris</i> L. Lampoude à gros fruits <i>Xanthoxylum spathulatum</i> L. Lampoude épineuse

\* Espèces exotiques considérées comme envahissantes en Auvergne, mais qui ne sont pas présentes sur la liste d'espèces du Bassin Loire-Bretagne



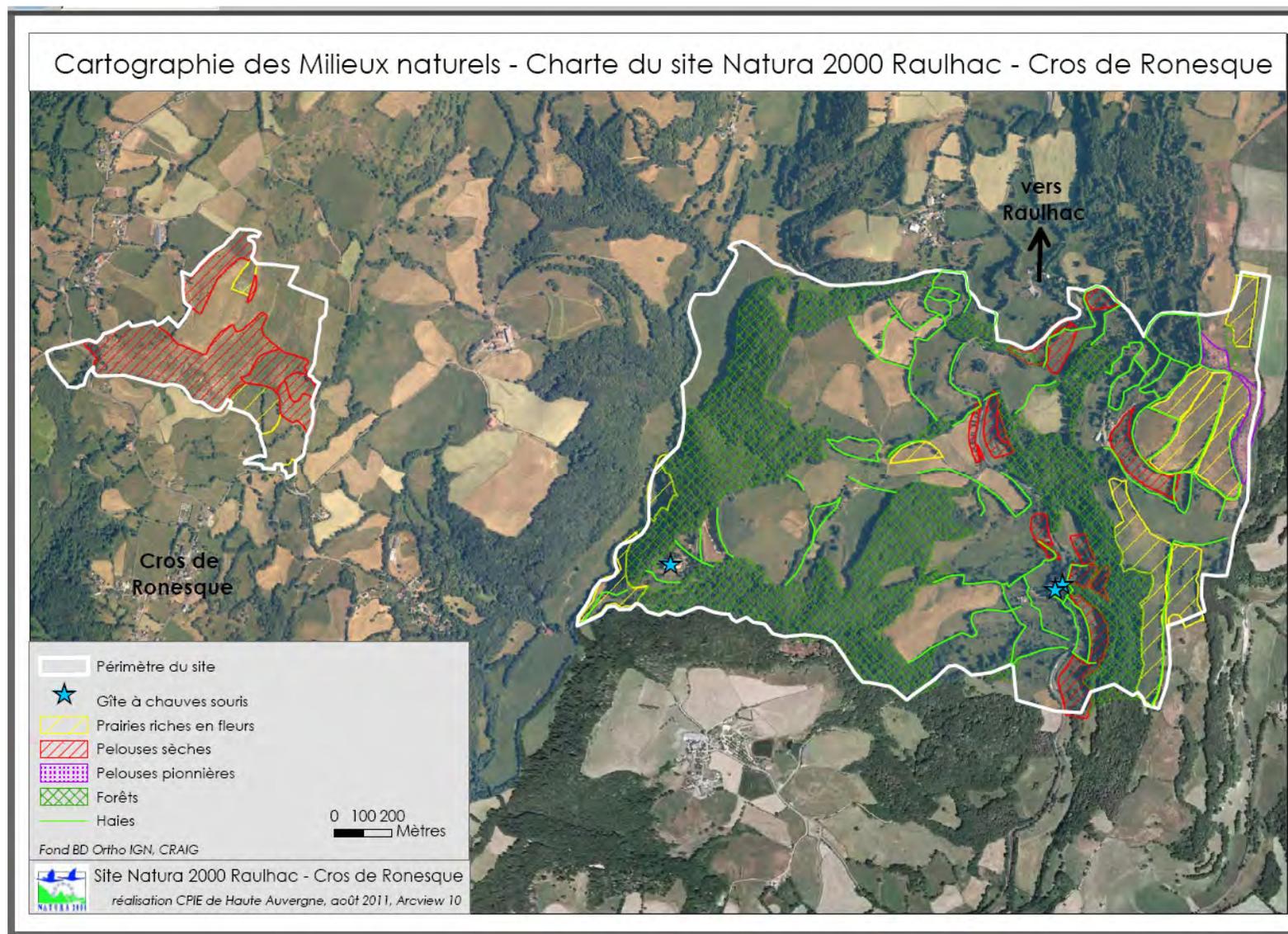
## ANNEXE 3 : RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES TRAITEMENTS ANTIPARASITAIRES EN FONCTION DE LEUR IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

### Classement par molécule active



Matière active	Parasites ciblés	Impact sur entomofaune et environnement
Albendazole	Strongles, douve, taenia	IMPACT FAIBLE
Fébanfel	Strongles, taenia	
Fenbendazole	Strongles, taenia	
Flubendazole	Strongles, taenia	
Mébendazole	Strongles, taenia	
Oxfendazole	Strongles, taenia	
Nétobimin	Strongles, douve, taenia	
Oxibendazole	Strongles, ascaris	
Triclabendazole	Douve	
Thiabendazole	Strongles, ascaris	
Lévamisole	Strongles	
Nétobimin	Strongles, douve, taenia	
Closantel	Douve	
Oxyclosanide	Douve, taenia	
Praziquantel	Douve, taenia	Impact moyen, à employer en dehors des pâtures humides et riveraines de cours d'eau
Moxidectine	Strongles, ascaris, oxyures, gale, autres nématodes	
Piperazine		IMPACT FORT - INDESIRABLE
Doramectine		
Eprinomectine		
Abamectine		
Ivermectine		
Selamectine		
Tétrahydropyrimidines		Impact non connu

**Sources** : Allard M., Dodelin C. (2005) – Elevage : lutter contre les parasites en préservant l'environnement – Fiche technique Parc naturel régional des boucles de la Seine normande, 6p.  
 Caroff C (2003) – Traitements anti-parasitaires du bétail, insectes coprophages et chauves-souris – l'envoi des chiros n°7  
 Cabaret J. (2004) - Parasitisme helminthique en élevage biologique ovin : réalités et moyens de contrôle, INRA productions animales article 17.  
 Collectif (2002) – Les coprophages et la dégradation des excréments, les traitements antiparasitaires en espaces naturels – Revue Gardes n°46, Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres.  
 Guilloton JA et Régnier MC (2005) – Cahier des charges pour le pâturage extensif en site Natura 2000 : recommandations liées aux traitements antiparasitaires du bétail, 3p.  
 Duval J. (1994) Moyens de lutte contre les parasites internes des ruminants – Agro Bio 370, 19 p  
 Lumaret JP (1997) – Utilisation des vermifuges et leur impact sur les invertébrés non-cibles : conséquence environnementales – Compte-rendu de la table ronde sur l'utilisation des vermifuges et leur impact sur l'environnement, rencontres annuelles du réseau Espace – Wégimont (Belgique) 20p.  
 Lumaret JP et Kadir N (1998) – Effets des endectocides sur la faune entomologique du pâturage, Bull des GTV n°3  
 Lumaret JP (2001) – Influence des traitements antiparasitaires sur la faune des pâturages – Bulletin de la Société française de parasitologie  
 Noblet JF et Wagner F (traducteurs – 1998) – Ivermectine et chauves-souris (extraits) Bat News n°50, 2p.  
 Régnier MC (2011) - Chartes Natura 2000 du site de Compaing, 11 p  
 Wratten SD et Forbes AB (1996) – Environmental assessment of veterinary avermectins in temperate pastoral ecosystems – Ann. Appl. Biol. 128 . Etc.



## **5 - CONTRATS NATURA 2000**

---

Aucun contrat Natura 2000 n'a été mis en œuvre sur le site à ce jour.

## 6 - BUDGET ESTIMATIF

Le budget estimatif global est évalué sur 6 ans à partir de 2015, le budget d'animation du site étant déjà accordé pour 2014.  
 Les actions nouvelles proposées dans le cadre de la réactualisation du Docob sont proposées pour être mise en place à partir de 2015.  
 Le budget estimatif des MAET est un calcul très approximatif car le nouveau dispositif MAEc et les montants des financements associés devant s'appliquer à partir de mai 2015 en raison des évolutions de la PAC ne sont pas encore connues. Il est basé sur le montant arrondi des contractualisations actuelles augmentées de 20 % (espoir de nouveaux contrats).

ACTIONS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAUX
<b>Gestion</b>							
G1 : Promouvoir une gestion agricole conciliante avec le maintien de la biodiversité ***	25 000 € *	25 000 € *	25 000 € *	25 000 € *	25 000 € *	25 000 € *	<b>150 000 €</b>
G2 : Initier une gestion forestière adaptée **	22 500 € pour 30 ans	-	-	-	-	-	<b>22 500 €</b>
<b>Animation du Docob</b>							
A1 : Animer la mise en œuvre du Document d'Objectif ***	2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €	<b>14 400 €</b>
A2 : Réviser ou actualiser le Document d'Objectif **	-	-	-	-	-	25 000 € pour 2015 à 2020	<b>25 000 €</b>
A3 : Animer des chartes, contrats, MAET ***	3840 €	3840 €	3840 €	3840 €	3840 €	3840 €	<b>23 040 €</b>
A4 : Mettre en œuvre des actions non contractuelles *	480 €	480 €	480 €	480 €	480 €	480 €	<b>2 880 €</b>
A5 : Participer à l'expertise des études d'incidence ***	960 €	960 €	960 €	960 €	960 €	960 €	<b>5 760 €</b>
<b>Suivis - Etudes</b>							
S1 : Suivre la mise en place du Docob **	960 €	960 €	960 €	960 €	960 €	960 €	<b>5 760 €</b>
S2 : Suivre l'état écologique du site ***	1 920 €	1 920 €	1 920 €	1 920 €	1 920 €	1 920 €	<b>11 520 €</b>
S3 : Améliorer la connaissance naturaliste du site *	3 000 €		3 000 €		3 000 €		<b>9 000 €</b>
<b>Valorisation - Sensibilisation</b>							
V1 : Informer et sensibiliser par des séances d'animation ***	2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €	<b>14 400 €</b>
V2 : Informer et sensibiliser avec divers outils **	4 400 €	4 400 €	4 400 €	4 400 €	4 400 €	4 400 €	<b>26 400 €</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>92 860 €</b>	<b>42 360</b>	<b>45 360</b>	<b>42 360</b>	<b>45 360</b>	<b>42 360</b>	<b>310 660 €</b>

\* dispositif non connu pour les années à venir calcul sur la base actuelle +20%

## CONCLUSION

---

Le site Natura 2000 « Coteaux de Raulhac et Cros de Ronesque » se situe au Sud du Cantal, près de l'Aveyron. Ces coteaux aux sols variant du basalte au calcaire, situés à la limite entre l'étage collinéen et montagnard, baignent dans un ensemble bocager composé de divers milieux naturels : pelouses sèches, prairies naturelles, prairies de fauche, bois, haies. Le climat à tendance océanique est assez arrosé et plutôt doux pour le département, des sécheresses estivales peuvent intervenir sur les substrats calcaires de versant plus séchant.

Ces conditions climatiques et pédologiques particulières et variées amènent une flore et des groupements végétaux très diversifiés, d'intérêt floristique notable et à tendance thermophile par endroits.

Les pratiques agricoles traditionnelles liées à l'élevage ovin et bovin sur des petites parcelles bordées de haies ont structuré le paysage.

L'intérêt biologique du site est fort, il réside dans sa naturalité, sa mosaïque de milieux naturels et la présence d'habitats remarquables comme les pelouses sèches calcicoles et les landes secondaires à Genévrier, habitats naturels riches en Orchidées, avec une flore à tendance subméditerranéenne atypique pour le département et la région.

La désignation du site a été motivée par la présence de plusieurs Habitats d'intérêt prioritaires et communautaires de la Directive, ainsi que la présence d'espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire. A cela s'ajoutent de nombreuses d'espèces patrimoniales, souvent rares pour le département et la région.

Les pratiques agricoles extensives sont garantes de la préservation de la naturalité du site et de l'intérêt de ses milieux, elles sont donc encouragées par les mesures proposées dans ce document d'objectifs. Cependant, certains milieux secs, pentus et peu productifs, tendent à être abandonnés et à s'enfricher par les épineux comme le Prunellier et la Ronce principalement, voir le Genévrier dans une moindre proportion. Alors que d'autres parcelles facilement mécanisables et aux sols plus épais pourraient voir leur utilisation s'intensifier.

Ce document d'objectifs propose également les moyens de suivre le site et les actions qui s'y déroulent, en restant vigilant aux diverses menaces possibles pour les milieux et les espèces.

La communication et l'information des acteurs locaux et du public est aussi très importante dans ce programme, elle tient une place clé permettant une dynamique propice à la bonne mise en œuvre des actions de gestion et de préservation.

## BIBLIOGRAPHIE

---

- ALTER ECO (2013), *Point sur l'intérêt chiroptérique Site Natura 2000 Coteaux de Raulhac et Cros de Ronesque*, 10 pages.
- CEN-Auvergne (2013), Sylvain Pouvaret et Stéphane Cordonnier; *Cartographie des habitats naturels, Mise en œuvre du document d'Objectifs du site Natura 2000 "Coteaux de Raulhac et Cros de Ronesque"*, 47 pages.
- CPIE de Haute Auvergne - CEN-Auvergne (2002); Stéphane Cordonnier / Jean-Paul Favre; *Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR8301061 "Coteaux de Raulhac-Cros de Ronesque"*, 70 pages.
- ALTER ECO (2007), *Aménagement de la RD 600 (Laveissière – limite Aveyron, incidence sur les chiroptères de la Zone Spéciale de Conservation FR 830-1061*, 17 pages.
- CEN-Auvergne ; Stéphane Cordonnier, Céline Roubinet. (2012) *Document d'Objectifs Site Natura 2000 "FR 8301035" Vallées et coteaux thermophiles des Couzes et Limagnes* 100 pages
- ROUX Camille (2008) *Etude écologique et phytosociologique des pelouses xérothermiques sur substrat argilo-calcaire de l'ouest du Cantal*.
- TERRAZ, L. et al (2008). *Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000*. ATEN, MEEDDAT, RNF, Montpellier, juin 2008, pages.
- DREAL Auvergne: [www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr)
- Conservatoire Botanique National du Massif Central: [www.cbnmc.fr](http://www.cbnmc.fr), 23 décembre 2013 < CHLORIS® système d'information dédié à la flore sauvage et aux végétations du Massif central >
- INSEE: [www.insee.fr](http://www.insee.fr)



Mélitée sp.

## ABREVIATIONS ET ACRONYMES

---

ACCA : Association communale de chasse agréée  
ATEN : Atelier technique des espaces naturels  
BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières  
CA : Chambre d'agriculture  
CBN MC: Conservatoire Botanique National du Massif Central  
CC : Communauté de communes  
CCI : Chambre de commerce et d'industrie  
CEN-A : Conservatoire des espaces naturels d'Auvergne  
CG15 : Conseil général du Cantal  
CHANES : Cartographie des habitats naturels et des espèces  
COPIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)  
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement  
CR : Conseil régional  
CRPF : Centre régional de la propriété forestière  
CTE : Contrat Territorial d'Exploitation  
DDT : Direction départementale du territoire  
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement  
DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)  
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural  
FEDER : Fonds européen de développement régional  
FEOGA : Fonds Européen d'orientation et de garantie agricole  
LPO : Ligue pour la protection des oiseaux  
LRR: Liste Rouge Régionale  
MAET : Mesures agro-environnementales territorialisées  
MEDD : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie  
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage  
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques  
ONF : Office national des forêts  
PAC : Politique agricole commune  
PDNR : Plan de Développement Rural National  
SIC et PSIC : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)  
SIG : Système d'information géographique  
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique  
ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)  
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

## GLOSSAIRE

---

### **Aire de distribution**

Territoire actuel comprenant l'ensemble des localités où se rencontre une espèce.

### **Animateur – structure animatrice**

Structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le Docob une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

### **Association végétale**

Unité fondamentale de la phytosociologie, définie comme un groupement de plantes aux exigences écologiques voisines, organisé dans l'espace, désigné d'après le nom de l'espèce dominante.

### **Avifaune**

Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

### **Biocénose**

Groupements de plantes ou d'animaux vivant dans des conditions de milieu déterminées et unis par des liens d'interdépendance.

### **Bioclimat**

Ensemble des conditions climatiques qui exercent une influence sur le comportement des plantes et des organismes végétaux dans leur ensemble.

### **Biodiversité**

Contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

### **Biotope**

Ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station.

### **Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA)**

Établissement public national sous la tutelle du ministère en charge de l'Agriculture. Il assure le paiement d'aides de l'Etat et de l'Union européenne dans le cadre de la politique d'installation et de modernisation des exploitations, de développement local et d'aménagement rural, ainsi que celle de la protection de l'environnement. Le contrôle du respect des engagements pris en contrepartie du versement d'une aide est aussi effectué par le CNASEA.

### **Charte Natura 2000**

Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le Docob. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des Droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

### **Climacique**

Qui relève du climax

### **Climax**

État d'un écosystème ayant atteint un stade d'équilibre relativement stable (du moins à l'échelle humaine), conditionné par les seuls facteurs climatiques et édaphiques. Autrefois, le climax était considéré comme un aboutissement dans l'évolution d'un écosystème vers un état stable. Les milieux étant dorénavant considérés en évolution constante, la stabilité n'est plus envisagée que de façon relative et on parle plutôt de pseudo-climax.

### **Comité de pilotage Natura 2000 (Copil)**

Organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en oeuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement).

### **Communauté végétale**

Ensemble structuré et homogène d'organismes vivants évoluant dans un milieu (habitat) donné et à un moment donné.

### **Contrats Natura 2000**

Outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'Etat un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du Docob sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du Docob. Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document.

### **Directive européenne**

Catégorie de texte communautaire prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (Traité signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens ». Elle nécessite de la part des États concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La transposition des directives Oiseaux et Habitats a été effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à

R.414-24 du CE. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque État le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

#### **Directive « Habitats naturels, faune, flore sauvages »**

Appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones spéciales de conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en œuvre de la gestion du réseau Natura 2000 et de son régime d'évaluation des incidences.

#### **Directive "Oiseaux sauvages"**

Appellation courante de la Directive 79/409/CE du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte fonde juridiquement également le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones de protection spéciale (ZPS).

#### **Direction départementale des Territoires (DDT)**

Service déconcentré du ministère en charge de l'Agriculture et de la pêche, placé sous l'autorité du préfet. Ses domaines d'intervention sont la gestion des crédits nationaux ou communautaires et la mise en œuvre des réglementations. Il possède aussi une fonction juridictionnelle et des compétences dans la mise en place des mesures de gestion des milieux naturels, aquatiques et des zones humides.

#### **Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)**

Service déconcentré du ministère en charge de l'Ecologie ayant pour missions : d'organiser, coordonner et gérer l'ensemble des données et des connaissances relatives à l'environnement, de participer à la définition et à la mise en œuvre des méthodes d'études, d'aménagement, de gestion et de protection des milieux naturels et de leurs ressources, de contribuer à la prise en compte de l'environnement urbain et de promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité, de veiller à la bonne application des législations relatives à l'environnement.

#### **Dynamique de la végétation**

En un lieu et sur une surface donnés, modification dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation. Selon que ces modifications rapprochent ou éloignent la végétation du climat, l'évolution est dite progressive ou régressive.

#### **Document d'objectifs (Docob)**

Document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en œuvre. Ce document de gestion est élaboré par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement).

#### **Espèce indicatrice**

Espèce dont la présence à l'état spontané renseigne qualitativement ou quantitativement sur certains caractères écologiques de l'environnement.

### **Espèce d'intérêt communautaire**

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée :  
- soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation,  
- soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

### **Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire**

Espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière quant à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalés par un astérisque dans les annexes I et II de la Directive 92/43/CEE).

### **État de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats)**

Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

### **État de conservation d'un habitat naturel (définition extraite de la directive Habitats)**

Effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.

La notion d'état de conservation rend compte de « l'état de santé » des habitats déterminé à partir de critères d'appréciation. Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation peut être favorable, défavorable inadéquat ou défavorable mauvais. Une espèce ou un habitat est dans un état de conservation favorable lorsqu'elle/il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir. Cette évaluation sert à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du Docob afin de maintenir ou rétablir un état équivalent ou meilleur. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles.

### **Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000**

Régime d'évaluation environnementale des plans programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-24 du code de l'environnement).

**Faune**

Ensemble des espèces animales présentes en un lieu donné et à un moment donné.

**Flore**

Ensemble des espèces de plantes constituant une communauté végétale propre à un habitat ou un écosystème donné.

**Formation végétale**

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

**Formulaire standard de données (FSD)**

Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque Etat membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

**Groupe de travail (ou commissions de travail)**

Réunions thématiques de concertation liées à l'élaboration du Document d'Objectifs. Elles réunissent tous les acteurs locaux (élus, institutionnels, associations etc.) et permettent de définir les enjeux, objectifs et mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site.

**Grouperement végétal**

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

**Habitat d'espèce**

Ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernation... vitales pour une espèce lors d'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

**Habitat naturel d'intérêt communautaire**

Habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considéré comme menacé de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite. Habitat particulièrement caractéristique de certains types de milieux ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone spéciale de conservation.

**Habitat naturel ou semi-naturel**

Cadre écologique qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s). Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (exemple : un habitat naturel correspond à un type de forêt : hêtraie-sapinière, pessière ; un type de prairie etc.).

**Impact**

Effet sur l'environnement causé par un projet d'aménagement.

### **Impacts cumulatifs**

Appréciation conjointe des impacts de plusieurs projets d'aménagement. Les impacts cumulatifs de plusieurs projets peuvent être supérieurs à la somme des impacts de ces projets considérés individuellement.

### **Incidence**

Synonyme d'impact. Dans le cadre de l'étude d'incidence on peut utiliser indifféremment ces deux termes.

### **Mesures agri-environnementales Territorialisées**

Mesures visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, des paysages ruraux, de la faune et de la flore) dans les pratiques agricoles. Elles se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel volontaire entre l'Etat, l'Europe et des exploitants agricoles pour une durée de 5 ans en général.

### **Natura 2000**

Réseau européen de sites naturels mis en place par les directives « Habitats » et « Oiseaux ». Il est composé des Zones de protection spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

### **Structure porteuse**

Structure désignée par les élus du comité de pilotage Natura 2000 chargée de l'élaboration du Docob avec l'appui du comité de pilotage et des groupes de travail locaux. Elle peut réaliser elle-même l'intégralité de la mission ou travailler en sous-traitance. Pour la phase de suivi, d'animation du Docob, une nouvelle structure porteuse est désignée mais rien n'empêche qu'elle soit la même que celle de la phase précédente.

### **Phytosociologie**

Science qui étudie les communautés végétales. Discipline botanique étudiant les relations spatiales et temporelles entre les végétaux et leur milieu de vie, les tendances naturelles que manifestent des individus d'espèces différentes à cohabiter dans une communauté végétale ou au contraire à s'en exclure.

### **Propositions de Sites d'importance communautaire (pSIC)**

Sites proposés par chaque État membre à la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore".

### **Région biogéographique**

Entité naturelle homogène dont la limite repose sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales et pouvant s'étendre sur le territoire de plusieurs États membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes. L'Union européenne à 27 membres compte neuf régions biogéographiques : alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne, pannonique, steppique et littoraux de la mer noire.

La France est concernée par quatre de ces régions : alpine, atlantique, continentale, méditerranéenne.

### **Réseau Natura 2000**

Réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des Directives Habitats et Oiseaux (25000 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de protection Spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

### **Sites d'importance communautaire (SIC)**

Sites sélectionnés, sur la base des propositions des États membres, par la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore" à partir des propositions des États membres (pSIC) à l'issue des séminaires biogéographiques et des réunions bilatérales avec la Commission européenne. La liste nominative de ces sites est arrêtée par la Commission européenne pour chaque région biogéographique après avis conforme du comité « Habitats" (composé de représentants des États membres et présidé par un représentant de la Commission). Ces sites sont ensuite désignés en Zones spéciales de conservation (ZSC) par arrêtés ministériels.

### **Station**

Étendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée).

### **Taxon**

Unité quelconque (famille, genre, espèce, etc.) de la classification zoologique ou botanique.

### **Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF)**

Lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

### **Zones de protection spéciale (ZPS)**

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement. La désignation des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté ministériel au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

### **Zones spéciales de conservation (ZSC)**

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 en application de la directive "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.



Prairie Cros de Ronesque